

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La construction au Grand-Duché de Luxembourg depuis la Libération, par M. Jérôme Anders — Les budgets belge et néerlandais, 1946-1955 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

LA CONSTRUCTION AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG DEPUIS LA LIBERATION

par M. Jérôme ANDERS

*Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Economiques
du Grand-Duché de Luxembourg*

Le sujet que nous nous proposons d'étudier sous le terme général de « construction » englobe à la fois l'industrie du bâtiment et les travaux publics.

Nous ne traiterons pas tous les problèmes relatifs à la construction. A défaut de place et de documents suffisamment complets et précis, nous nous bornerons à faire un examen d'ensemble susceptible de donner une idée aussi exacte que possible de l'évolution de l'industrie de la construction depuis la fin de la guerre.

Cette industrie s'est montrée l'une des plus actives. Elle a dû faire face à une tâche énorme, celle de reconstruire ou de réparer des milliers d'immeubles, de restaurer et d'aménager l'infrastructure routière du pays.

Nous n'insisterons guère sur les aspects généraux de l'industrie de la construction : ils sont suffisamment connus. Nous ne retiendrons que ceux qui caractérisent spécialement son évolution actuelle. Comme d'autres industries, elle a subi après la guerre une transformation technique profonde, qui est cependant moins prononcée dans le bâtiment que dans d'autres secteurs voisins, comme celui de la construction des routes.

C'est dans ce dernier cas que la mécanisation a surtout fait des progrès. Pelles mécaniques, excavatrices et autres engins semblables y sont devenus

indispensables, bien que leur emploi exige d'importants capitaux. Cette mécanisation a entraîné une diminution relative de la main-d'œuvre, une augmentation des rendements et une accélération des travaux. Elle a contribué également à freiner la hausse des prix.

Dans la construction des bâtiments, l'emploi de matériaux nouveaux joue un rôle primordial. L'élément préfabriqué s'y emploie de plus en plus, tant en matière de maçonnerie qu'en matière de menuiserie. Par ailleurs, la standardisation a fait d'énormes progrès dans la construction d'immeubles. De nos jours, en effet, on cherche avant tout à construire rapidement des habitations simples, confortables et bien équipées. On vise plus le côté pratique que la grande solidité ou la durée.

En ce qui concerne la structure des entreprises privées se livrant à la construction, notons que la plupart présentent un caractère artisanal et comprennent un petit nombre d'ouvriers qui assistent un patron, lui-même artisan, dont l'activité s'exerce essentiellement dans la région où il est établi.

D'après le recensement artisanal de 1951, sur 282 entreprises, 67 travaillent sans personnel salarié et 25 occupent entre 30 et 50 personnes salariées. Le nombre total d'entrepreneurs et de maçons s'élève à quelque 4.800. Parmi les entreprises privées

à caractère industriel, on en compte une douzaine occupant plus de 100 ouvriers. Deux de ces entreprises employaient en 1953 et 1954 entre 200 et 350 ouvriers. Leur activité porte généralement sur d'importants travaux de constructions industrielles et publiques. Elles sont seules capables d'utiliser un matériel très coûteux et d'embaucher une main-d'œuvre nombreuse et un personnel spécialisé. En ajoutant les groupes de métiers du bâtiment, tels ceux des rejointoyeurs, plafonneurs, menuisiers, électriciens, de même que les ouvriers et employés des services des travaux publics, on atteint un total dépassant 10.000 personnes. Cet effectif fluctue périodiquement suivant l'importance des travaux à faire. C'est le cas surtout dans le domaine des travaux publics où chaque entreprise embauche le nombre d'ouvriers dont elle a effectivement besoin pour les travaux qu'elle va entreprendre.

L'importance de la construction se mesure encore par le fait qu'elle absorbe une très grande partie de la production des entreprises de matériaux de construction, telles que les cimenteries et les carrières.

Notons, à cet égard, que la construction luxembourgeoise est très peu tributaire de l'étranger en ce qui concerne les matériaux qu'elle utilise. C'est là, certes, un avantage dont la reconstruction des régions dévastées a largement pu profiter.

Nous donnerons, à la fin de cette étude, un aperçu succinct des industries auxiliaires ou connexes de la construction. Examinons d'abord l'industrie du bâtiment.

LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS

Depuis la fin de la guerre, la construction d'immeubles dans le Grand-Duché de Luxembourg a connu une activité intense. D'une part, le pays avait à pourvoir à un besoin urgent de logements dû aux destructions et aux dommages de guerre de même qu'à l'arrêt des constructions nouvelles pendant les années d'occupation. D'autre part, un grand nombre d'habitants des régions sinistrées, évacués vers des localités moins éprouvées, s'y étaient installés plus ou moins définitivement et avaient aggravé la pénurie de logements dans certaines localités du centre du pays, notamment à Luxembourg. C'est ainsi qu'on a pu noter, en 1945 et 1946, à Luxembourg, un excédent considérable des arrivées sur les départs en même temps qu'une demande accrue de logements, s'élevant, en mai 1946, à plus de 3.500.

D'aucuns prétendaient que la crise du logement était due à la législation d'exception qui protégeait les locataires et retardait la construction de nouvelles maisons en limitant le rendement des immeubles. Mais quelles que soient les causes du manque de logements, dont nous parlerons plus loin, il est certain que l'effort de construction auquel le Grand-Duché de Luxembourg avait à faire face, au lendemain de la guerre, était très important.

Pour répondre aux besoins les plus pressants, le Gouvernement chargea l'Office des Dommages de Guerre de constater et d'évaluer les dommages subis pendant l'occupation et au cours des opérations de la Libération. Il institua également un Office de la Reconstruction, dont le rôle essentiel consistait à prendre en main les problèmes les plus urgents relatifs à la reconstruction des régions sinistrées du pays. Un service spécial chargé des questions d'urbanisme et d'aménagement avait été adjoint à cet office dès 1946.

Mais la loi sur la réparation des dommages de guerre, qui consacra le droit à l'indemnisation, ne fut promulguée qu'en mars 1950. Dans l'entretemps, l'Office des Dommages de Guerre avait été autorisé à accorder des avances tant pour les dommages causés aux personnes que pour les réparations urgentes.

Nous n'entrerons pas dans le détail des dispositions légales en vigueur. Disons seulement, en ce qui concerne l'étendue de l'intervention de l'Etat dans l'indemnisation, que conformément à l'article 5 de la loi de 1950, les dommages sont indemnisés dans les limites des crédits budgétaires.

Lorsqu'il s'agit d'un immeuble détruit, la loi prévoit la reconstruction au même endroit d'un immeuble d'une destination semblable, de mêmes qualités, surface et volume, sauf décision contraire du Ministre compétent. La plus-value que présente éventuellement un immeuble reconstruit est à charge du sinistré. Comme il peut cependant se produire que ce dernier ne soit pas à même de supporter la charge de la plus-value, l'article 63 de la loi prévoit l'allocation de crédits à bon marché aux sinistrés de fortune modeste.

En ce qui concerne les immeubles à réparer, notons qu'ils sont remis dans leur précédent état. Si, après l'exécution des réparations, l'immeuble a une plus-value pour le sinistré, ce dernier en devient débiteur.

Enfin, le législateur a introduit une clause spéciale de sauvegarde en vertu de laquelle le Gouvernement est autorisé à tenir en suspens le paiement d'une partie de l'indemnité en tenant compte tant de la fortune du sinistré que de l'importance du sinistre.

Telles sont quelques dispositions légales importantes régissant la répartition des dommages immobiliers.

Le bilan de ces dommages constatés comportait quelque 18.000 immeubles endommagés ou détruits, répartis en 249 localités, dont la plupart étaient situées à la campagne.

On peut dire que près de trois mille immeubles étaient devenus inhabitables, alors qu'environ 14.000 étaient endommagés à moins de 50 p.c.

Les travaux urgents de réparation ou de reconstruction furent menés avec diligence. Ils furent exécutés d'abord en régie sous le contrôle de l'Etat; ensuite, à partir de mars 1945, soit par l'Office de

la Reconstruction, soit par le sinistré lui-même et, dans ce cas, sur la base d'un forfait.

Depuis le début de 1949, les sinistrés furent autorisés à réparer ou à reconstruire eux-mêmes leurs immeubles, l'Etat n'intervenant que pour le contrôle de l'emploi de l'indemnité allouée. Dans ce cas, l'Office des Dommages de Guerre accorde aux sinistrés une indemnité forfaitaire calculée sur la base de la valeur, au 10 mai 1940, de l'immeuble détruit, majorée de certains coefficients de renchérissement.

Tableau I.

**Immeubles sinistrés
au Grand-Duché de Luxembourg**

Genre d'immeuble	Degré du dommage (en p.c.)				Totaux
	0-25	25-50	50-80	80-100	
Exploitations ou fermes agricoles	3.195	991	453	798	5.437
Maisons privées	7.158	2.560	1.064	1.224	12.006
Laiteries	59	27	12	5	103
Ecoles	93	36	24	23	176
Eglises	81	48	21	16	166
Fabriques et Ateliers	64	28	11	4	107
Totaux ...	10.650	3.690	1.585	2.070	17.995

Dès 1948, environ 65 p.c. des immeubles sinistrés étaient rendus habitables. Après 1953, il ne restait plus que quelques immeubles à reconstruire. Présentement, l'œuvre de reconstruction peut être considérée comme terminée dans son ensemble.

Tous les corps de métiers intéressés au bâtiment y ont contribué à des degrés divers; ils ont trouvé ainsi de l'occupation pendant plusieurs années.

Ce sont les entrepreneurs, menuisiers, charpentiers, couvreurs, ferblantiers, plâtriers, serruriers et installateurs d'électricité qui y ont eu la plus large part. Plus de 47 p.c. des dépenses de l'Office de la Reconstruction ont été attribués aux entrepreneurs et 13 p.c. aux menuisiers, ce qui représente plus de 850 millions de francs.

Le coût des travaux de reconstruction et de réparations a été évalué à 3.100 millions de francs au 29 novembre 1954, dont 2.851 millions sont liquidés. Du reliquat, un montant de 192 millions de francs est engagé. Le financement de ces dépenses s'est effectué, en grande partie, en 1951, 1952 et 1953, au moyen de plus-values de recettes budgétaires ordinaires qui ont été réalisées sur l'impôt général sur le revenu. Mais l'Etat a eu recours aussi à l'émission d'emprunts, et s'est servi également de recettes provenant de la réalisation de biens ennemis, de l'impôt extraordinaire sur le capital et de l'impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Voici quelques chiffres concernant le financement des dommages de guerre et de la reconstruction. Ces chiffres se rapportent également à la réparation des dommages mobiliers et corporels.

Recettes provenant :

	en millions de francs
de la liquidation de biens allemands sous séquestre ...	241,5
de réparations allemandes	19,5
d'emprunts	2.479,9
de Bons de la Reconstruction	580,1
de l'impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre ..	179,3
de l'impôt extraordinaire sur le capital	927,1
Soit au total ...	4.427,4

Pour suivre l'activité du bâtiment, nous ne disposons que des statistiques des autorisations de bâtir. Elles sont insuffisantes et ne constituent pas un indice absolument sûr de la situation de cette industrie. Elles n'indiquent pas si les constructions autorisées ont été effectivement édifiées et ne renseignent pas non plus sur l'importance ou la valeur des constructions.

C'est ainsi qu'en présence d'un nombre relativement restreint d'autorisations, il peut y avoir des constructions très importantes, de sorte que ces statistiques ne reflètent qu'imparfaitement l'activité réelle de l'industrie du bâtiment. Au surplus, la demande d'autorisation n'étant généralement pas obligatoire, il arrive que dans maintes localités, des constructions ou transformations s'effectuent sans autorisation.

Tableau II.

Autorisations de bâtir accordées pour des habitations

Années	Constructions nouvelles	Reconstructions et transformations
1946	259	119
1947	259	414
1948	377	708
1949	778	310
1950	811	340
1951	894	240
1952	490	184
1953	613	196
1954	825	187

Les statistiques des autorisations de bâtir renseignent également sur la construction et la transformation d'immeubles à usage agricole, industriel et commercial.

En examinant de près les statistiques relatives aux autorisations de bâtir des maisons, on constate que, de 1947 à 1951, le nombre des autorisations a constamment augmenté et que, par conséquent, le rythme de la construction a été très rapide après la guerre. Il n'a diminué considérablement qu'en 1952, pour s'accélérer de nouveau en 1953 et 1954. Le nombre de reconstructions et de transformations atteignit son maximum en 1948. Depuis lors il est en régression presque constante.

Plus de 60 p.c. des autorisations de bâtir concernent la construction de maisons d'habitation. La construction de ces immeubles répondait à un véri-

table besoin dû, comme nous l'avons déjà indiqué, à un certain arriéré de la construction normale, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de ménages.

Pendant la guerre, l'industrie du bâtiment était si sévèrement réglementée par le pouvoir occupant, que la construction de maisons d'habitation nouvelles était quasi impossible.

Tableau III.

Autorisations de bâtir accordées pour des immeubles à usage agricole, industriel et commercial

Années	Constructions nouvelles	Reconstructions et transformations
1946	290	110
1947	179	386
1948	204	597
1949	198	268
1950	229	247
1951	243	179
1952	180	133
1953	238	163
1954	243	147

Par ailleurs, le nombre de ménages avait augmenté au lendemain de la guerre et s'était maintenu, au cours des huit dernières années, à un niveau relativement élevé par rapport à l'avant-guerre, alors que le niveau de la population demeurerait à peu près constant. C'est ainsi qu'à Luxembourg, par exemple, il y avait 18.767 ménages en 1947 et 22.000 en 1953 contre 16.450 en 1935, alors que la population totale était restée relativement stable. Le nombre de ménages pour l'ensemble du pays s'élevait à environ 90.000 en 1953 contre 76.604 en 1935.

Cette augmentation des ménages provient principalement de l'augmentation du nombre des mariages.

Tableau IV.

Mouvement de la nuptialité au Grand-Duché de Luxembourg

Années	Nombre de mariages par an	Nombre de mariages par 1.000 habitants
1930-1939 (moyenne)	2.389	8
1946	2.860	10
1947	2.616	9
1948	2.581	8,8
1949	2.566	8,7
1950	2.580	8,6
1951	2.635	8,8
1952	2.609	8,6
1953	2.525	8,3

La création de nouveaux foyers a forcément provoqué une demande supplémentaire de logements. Cependant, comme l'attestent les chiffres ci-dessus, le nombre de mariages tend à se stabiliser et se rapproche du niveau atteint en 1937, qui était de 2.486.

La construction d'habitations fut également favorisée par une demande sans cesse plus forte de maisons modernes et bien équipées. Il est certain que les conditions d'habitation, considérées comme indispensables, tant dans les centres urbains que dans les milieux ruraux importants, sont fonction des progrès techniques et du niveau de vie. Ces deux éléments sont plus élevés qu'ils n'étaient il y a vingt ans. Aussi, comme l'atteste la statistique, le nombre moyen d'habitants par maison habitée a diminué d'un recensement à l'autre, dans presque toutes les régions du pays.

La plus forte diminution est constatée dans le bassin industriel d'Esch : 5,19 habitants par maison en 1947 contre 6,51 en 1930. A Luxembourg, la diminution est également importante : 5,79 en 1947, contre 6,35 en 1930.

La construction d'habitations à bon marché a été grandement facilitée par la politique poursuivie, en matière de logement, tant par les pouvoirs publics que par les grandes sociétés métallurgiques.

Dès 1922, l'Etat avait institué un système de primes de construction en vue d'encourager l'acquisition de maisons d'habitation. Cette mesure eut des conséquences très heureuses pour le développement de l'industrie du bâtiment. Actuellement, l'Etat accorde des primes pour la construction de maisons unifamiliales d'une valeur ne dépassant pas 500.000 francs. Ces primes s'élèvent à 30.000 francs, majorés de 5.000 francs par enfant. Les communes où il y a pénurie de logements accordent un supplément de 50 p.c. à ces primes. Celles-ci sont considérées comme des subventions non remboursables.

En ce qui concerne ces primes de construction, le montant à charge du Trésor s'est élevé, jusqu'au 30 novembre 1954, à 135 millions. Un supplément correspondant à 50 p.c. de ce montant a été versé par les communes. Comme cependant certaines d'entre elles ont été dispensées de ce versement, vu leur situation financière précaire, la part communale peut être évaluée à 50 millions de francs. Il reste encore en suspens environ 1.276 demandes, ce qui entraînera pour le Trésor une dépense approximative de 47 millions, et pour les communes une dépense de quelque 20 millions de francs.

En outre, la Caisse d'Epargne de l'Etat est autorisée à accorder des prêts à taux réduit en vue de la construction d'habitations à bon marché. Ces prêts peuvent atteindre au maximum la valeur du terrain à bâtir et 50 p.c. de la valeur de la construction de la maison. Les prêts ne peuvent dépasser 300.000 francs.

Au 30 novembre 1953, le montant total des 1.960 prêts consentis avait atteint 440 millions de francs.

Abstraction faite de ces prêts à taux réduit, des établissements financiers, telles la Caisse d'Epargne, la Caisse de Pension des Employés privés, les Caisses rurales, ont consenti des prêts de construction pour environ 2 milliards de francs.

Les communes du bassin minier vendent des maisons ouvrières construites à des conditions extrêmement avantageuses. D'autres maisons sont construites par les communes pour être louées à des familles nombreuses à des taux bien au-dessous de la valeur locative réelle.

Les grandes sociétés industrielles construisent des maisons ouvrières qu'elles donnent en location à leurs ouvriers à des prix très bas. C'est ainsi que des maisons de quatre pièces, construites avant 1940, sont louées à 160 francs par mois; les maisons d'après-guerre, comprenant cinq pièces avec salle de bains, cave, buanderie et grenier, sont louées au prix de 450 francs par mois. Ces loyers représentent respectivement 2 p.c. et 6,5 p.c. du salaire moyen d'un ouvrier métallurgiste.

Notons que les sociétés industrielles n'accordent pas de prêts à leur personnel pour la construction d'habitations, mais mettent à sa disposition des terrains à bâtir à un prix de faveur et fournissent, notamment, les matériaux de construction au prix de revient ainsi que des techniciens.

La plupart des maisons ainsi construites sont des maisons unifamiliales. Les maisons à logements multiples ne jouissent guère de la faveur du public, car l'ouvrier luxembourgeois préfère vivre dans ses propres murs. On peut estimer à plus de 6.000 le nombre d'ouvriers et d'employés des usines et mines, qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent.

La Société pour la Construction des Habitations à Bon Marché joue également un rôle important dans le domaine du logement. Créée en 1919 avec la participation de l'Etat, de la ville de Luxembourg et de celles du bassin minier ainsi que des principales sociétés industrielles, elle a pour objet la construction, l'achat, la vente et la location d'habitations à bon marché.

Avant la guerre, elle a construit 422 maisons unifamiliales et 17 immeubles avec 42 appartements. Le nombre de maisons construites après la guerre s'élève à 208, celui des immeubles à logements multiples est de 14. Les fonds investis dans les nouvelles constructions par cette société, depuis la Libération, dépassent 90 millions de francs.

En tenant compte des statistiques des autorisations de bâtir et des renseignements obtenus dans les milieux professionnels du bâtiment, l'on peut admettre que de 1946 à 1954, environ 6.000 maisons d'habitation ont été construites dans le pays.

Le nombre de maisons existant en 1954 s'élevait donc à quelque 65.000 contre 59.223 en 1947 et 58.069 en 1935.

Il n'est pas aisé de se faire une idée précise des perspectives d'avenir du bâtiment, parce qu'il s'agit là d'un problème fort complexe comportant un ensemble de facteurs qui sont à la fois d'ordre économique et social.

On peut admettre, d'après le nombre de demandes de logement reçues par les services communaux au

cours des trois dernières années, que les besoins urgents ont beaucoup diminué pour l'ensemble du pays.

Un grand nombre des demandes en cours sont motivées par l'insuffisance du nombre des pièces et concernent des logements bon marché. Ces demandes émanent surtout des milieux ouvriers et sont dues à l'accroissement du nombre des enfants dans certaines familles ouvrières. Ce sont donc des logements modestes pour familles nombreuses qui font surtout défaut.

Aussi les demandes de crédits ou de prêts à taux réduit de la part des ouvriers demeurent-elles fort nombreuses, car beaucoup d'ouvriers entendent devenir propriétaires, surtout s'ils disposent d'économies. Au surplus, bien des ouvriers ont compris, en présence des taux de loyers actuels, qu'ils ont avantage à devenir propriétaires d'une maison puisque les annuités pour le remboursement des prêts ne dépassent guère le montant du loyer et assurent la propriété d'une maison, après un certain nombre d'années. On peut en conclure que la construction de maisons ouvrières continuera de se développer. Elle sera encore favorisée par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui fera bâtir, au cours de cette année, 50 maisons ouvrières dans diverses communes du bassin minier.

La construction de maisons d'importance moyenne, bien proportionnées et aménagées, pourrait se poursuivre pendant quelques années encore.

En ce qui concerne les maisons de rapport, il est certain qu'avec la régularisation du marché immobilier, la construction de telles maisons et la rénovation d'immeubles anciens se poursuivront normalement. La situation du marché des loyers joue, en effet, un rôle déterminant à cet égard. Les restrictions aux loyers ont fait que nombre de propriétaires qui avaient des capitaux disponibles ont hésité à les placer dans la construction de nouveaux immeubles; elles ont, en outre, beaucoup retardé les transformations et réparations d'immeubles. Depuis un certain temps, il se construit beaucoup d'immeubles à appartements multiples, particulièrement à Luxembourg, à la suite de l'établissement dans cette ville des diverses institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Les appartements tendent à conquérir les faveurs du public, en raison des économies qu'ils permettent de réaliser sur le personnel domestique.

Signalons encore que la construction de maisons d'habitation, genre bungalow, se développe beaucoup en dehors des agglomérations urbaines, là où l'on jouit de plus d'espace et de calme. Il s'ensuit que la densité des centres importants diminue progressivement au profit des banlieues. L'extension progressive des agglomérations ne manquera pas d'occasionner à certains pouvoirs locaux un surcroît considérable de charges de toute nature.

Il est malaisé d'apprécier le coût de la construction dans les années qui ont suivi la guerre. En effet, il

est peu commode d'établir une comparaison stricte entre les prix de construction d'après-guerre et ceux d'autrefois. Il faut, à cet égard, tenir compte des changements survenus dans les procédés de construction, de même qu'il importe de considérer les conditions d'habitabilité qui sont aujourd'hui plus élevées qu'avant la guerre, surtout en matière d'équipement et d'achèvement des habitations.

Il est possible, néanmoins, de se faire une idée du renchérissement des immeubles en suivant l'évolution des prix des principaux matériaux de construction. Nous avons pu établir, d'après les renseignements recueillis dans certains milieux professionnels, le coût actuel de ces matériaux, exprimé en pour-cent de leur niveau de 1939-1940 :

ciments	355
plâtre	500
chaux	520
briques de laitier	335
briques d'argile	425
pierres à bâtir	607
sable jaune	562
ardoises	613
bois de charpente	700
grenaille de laitier	950

Notons que les prix des matériaux ne sont pas absolument libres, en ce sens que les marges béné-

ciaires font l'objet de fixations spéciales, ceci en vue de pouvoir freiner toute hausse inconsidérée du coût de la construction.

Le prix actuel du mètre cube de maçonnerie se situe aux environs de 550 pour cent en 1939-1940. Cette hausse reflète celle du coût de la main-d'œuvre, principale composante de ce prix.

Tableau V.

Salaires bruts des maçons, terrassiers et manœuvres
(Base 1939 = 100)

1946	392
1947	422
1948	425
1949	451
1950	455
1951	487
1952	509
1953	526

Il n'existe malheureusement pas d'indice du prix global de la construction. A son défaut, nous disposons d'un certain nombre de coefficients de renchérissement établis par l'Office de la Reconstruction dans le but de calculer la valeur d'après-guerre de l'indemnité à affecter aux travaux de reconstruction.

Tableau VI.

Indice du coût de la construction immobilière

(Base 1939/1940 = 100)

	Terrasse- ment, maçonnerie et béton	Charpente	Couverture	Ferblanterie	Plâtrerie	Carrelage	Menuiserie	Vitrerie	Peinture
1944	3,2	2,8	3	2,3	3,8	1,6	1,9	2,3	2,3
1945	5,3	4,9	5	3,9	7,2	4,3	5,0	5,8	4,0
1946	5,1	5,1	6	4,6	7,2	4,4	5,1	4,9	4,0
1947	4,7	5,1	5,5	5,3	7,0	4,4	5,0	4,2	3,9
1948	4,6	5,1	5,2	5,1	6,3	4,4	5,0	4,2	3,6
1949	4,5	5,1	5,0	5,1	6,0	4,4	4,9	4,2	3,5
1950	4,5	5,1	5,0	5,1	6,0	4,4	4,9	4,2	3,5
1951	4,8	6,8	5,4	7,6	6,0	4,4	5,3	4,4	3,7
1952	5,0	6,8	5,8	6,8	6,0	4,7	5,0	4,4	3,7
1953	5,1	7,0	6,2	5,7	6,0	4,7	5,0	4,4	3,7
1954 ¹	5,5	6,7	5,9	5,7	6,0	4,7	5,0	4,4	3,7

¹ 1er semestre 1954.

Nous croyons ne pas nous écarter beaucoup de la réalité en fixant à 5,5 ou 6, suivant les régions du pays, le niveau moyen de majoration du coût global de la construction. Actuellement, le prix moyen d'une maison du type « habitation à bon marché » construite dans le bassin minier varie entre 400.000 et 420.000 francs contre 80.000 et 95.000 francs avant la guerre. Les maisons construites à Luxembourg, comportant plus de confort, sont d'un prix plus élevé et reviennent à 750.000 ou 780.000 francs. Notons que la Société Nationale pour la Construction d'Habitations à Bon Marché envisage de construire des maisons dont le coût sera d'environ 300.000 francs.

Quant aux maisons dites bourgeoises, leur prix est naturellement très variable. On peut cependant

affirmer que dans la périphérie immédiate de Luxembourg, le prix normal d'une maison unifamiliale, à un étage, avec chambres mansardées, salle de bains, chauffage central et garage atteint de 1,3 million 1,5 million de francs, terrain compris. Dans cette région les vendeurs demandent couramment de 150.000 à 200.000 francs, suivant la situation, pour un terrain de deux ares. Le coût des terrains diminue naturellement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville et dépend, en général, de l'importance de la localité où les terrains sont situés.

Il nous reste à dire quelques mots du rendement et de la valeur vénale des immeubles.

Le prix de ces derniers connaît en général une évolution parallèle au renchérissement qui s'est produit dans tous les domaines économiques, depuis la

fin de la guerre. La hausse des prix s'est cependant manifestée d'une façon fort inégale. Elle a été sensiblement plus forte dans les centres commerciaux et industriels que dans les régions excentriques. Elle a beaucoup varié dans une même localité suivant l'importance des immeubles et leur rente de situation. Ce sont en général les immeubles d'habitation valant de 150.000 à 200.000 francs avant la guerre qui ont vu leur prix de vente atteindre de 600.000 à 700.000 francs, tandis que les grandes maisons de rapport ont, dans certains cas, à peine triplé leur prix d'avant-guerre, faute d'amateurs. Il en a été autrement des maisons de commerce, toujours fort recherchées, dont les prix ont suivi la hausse générale.

Mais pour bien apprécier la situation du marché immobilier, il faut savoir que la grande masse du public luxembourgeois a conservé son engouement d'autrefois pour les placements immobiliers. Malgré les complications de toutes sortes auxquelles donne lieu la gestion d'une propriété immobilière, cette dernière semble répondre parfaitement au sentiment de sécurité qui anime l'épargne luxembourgeoise.

Aussi l'activité qui règne sur le marché immobilier luxembourgeois depuis 1945 n'a guère connu de sérieux ralentissements. A en juger d'après le nombre des actes reçus par les notaires, ainsi que par la multiplicité des agents immobiliers, il semble que les transactions immobilières soient plus nombreuses qu'avant la guerre.

Si on examine le rendement des immeubles, il faut noter tout d'abord que le rendement des maisons bâties avant le 10 septembre 1944 est limité par la loi sur les loyers. Ces derniers ne peuvent dépasser le double de ceux en vigueur au premier janvier 1939. En général, le revenu brut des vieilles maisons d'habitation, louées conformément à la loi, représente à peine 3 p.c. de leur valeur vénale. Il faut cependant reconnaître qu'en réalité il existe relativement peu d'immeubles qui soient encore loués dans de pareilles conditions de prix. Aussi la limitation des loyers par voie légale ne profite-t-elle plus guère qu'aux locataires occupant le même logement de longue date déjà.

A l'inverse de cette situation, le loyer des immeubles construits après la guerre n'est pas limité par la loi. Il se règle d'après l'offre et la demande et dépasse largement celui des maisons plus anciennes. Le taux du rendement des maisons louées librement oscille entre 4,5 et 5,5 p.c.

En ce qui concerne les maisons neuves, elles sont de plus en plus recherchées parce qu'elles répondent mieux que les vieilles maisons au goût du public. Leur rendement brut dépasse facilement 5,5 p.c.

Il apparaît dès lors naturel que les loyers des différentes catégories de maisons se soient progressivement nivelés vers le haut.

C'est surtout dans les centres importants, particulièrement à Luxembourg où, à la suite de l'instal-

lation des services de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la demande de logements est devenue plus forte, que les loyers ont subi des hausses anormales dépassant parfois le quadruple ou le quintuple de leur niveau de 1938-1939. Pour éviter de pareils abus et mieux équilibrer le marché des loyers, un projet de loi tendant à fixer sur de nouvelles bases le loyer de tous les immeubles d'habitation, a été élaboré et est déjà voté en première lecture par la Chambre des Députés.

Cette loi (1) ne s'applique cependant pas aux maisons de maître, villas et appartements avec confort comprenant au moins sept pièces occupées par un seul ménage. Ces immeubles ne conviennent généralement qu'à des gens disposant d'importants revenus et n'ayant guère besoin de protection en matière de loyer.

La loi excepte également les baux des immeubles à usage commercial et industriel, étant donné que la situation des immeubles de ce genre est redevenue normale et n'exige plus de réglementation.

Pour la fixation même du loyer, la nouvelle loi établit le minimum et le maximum, par mois et par pièce, du loyer des immeubles construits avant le 10 septembre 1944. Ces prix varient selon l'état d'entretien, le degré de confort et la situation des logements. C'est ainsi que dans la ville de Luxembourg les prix devront s'échelonner de 100 à 500 francs, alors que dans d'autres localités ils varieront de 70 ou 80 francs à 400 et 350 francs. Ces prix s'entendent pour des pièces ayant une superficie d'au moins 9 mètres carrés et une hauteur de 2,40 mètres.

La loi spécifie que la location d'immeubles d'habitation construits après la guerre ne peut rapporter un revenu dépassant l'intérêt normal du capital investi, les frais d'entretien et autres frais qui sont à la charge du propriétaire (2).

Enfin l'innovation la plus importante de la nouvelle législation est l'institution des commissions locales des loyers appelées à régler les cas qui n'auront pu être tranchés à l'amiable.

LES TRAVAUX PUBLICS

Pour se rendre compte de l'importance des travaux publics dans l'économie du pays et de la valeur qu'y attachent les pouvoirs publics, il convient d'abord d'examiner les budgets de l'État.

Le budget ordinaire ne nous renseigne pas sur l'importance de l'ensemble des dépenses affectées aux travaux publics; il comporte essentiellement, en fait de travaux publics, outre certains subsides aux communes, des frais administratifs ainsi que des

(1) Cette loi, qui n'était pas en vigueur au moment de la rédaction de cet article, est appliquée depuis le 15 février.

(2) L'arrêté grand-ducal du 16 février 1955 fixe le taux de l'intérêt normal à 5 p. c.

travaux d'entretien, de réparation et de mise en état du domaine. Ces crédits sont relativement peu importants par rapport à ceux qui figurent au budget extraordinaire.

Ce dernier est par excellence le budget des travaux publics où l'on retrouve les multiples dépenses faites par divers départements concernant la construction de routes, de bâtiments civils et militaires, d'écoles, etc. Ce budget repose essentiellement sur l'emprunt. En consultant les budgets des cinq dernières années, on constate que les dépenses consacrées aux travaux publics n'ont fait qu'augmenter d'un exercice à l'autre.

Tableau VII.

**Dépenses de travaux publics
des budgets ordinaires et extraordinaires**

Années	Millions de francs	En pour-cent du budget total
1951	227,1	6,7
1952	283,8	7,6
1953	360,8	9,4
1954	415,0	10,2
1955	450,8	9,4

Ces chiffres traduisent clairement l'accroissement de ces dépenses et leur importance relative dans l'ensemble des dépenses budgétaires.

Il est à noter que ces dépenses sont plus élevées que celles de la période quinquennale précédente. Ce qui ne signifie cependant pas que l'activité déployée à cette époque dans le secteur des travaux publics ait été beaucoup moindre. Il a fallu, comme dans le secteur du bâtiment, procéder d'urgence à de nombreux travaux de réparation et de reconstruction dès la libération du territoire.

Nous ne décrirons pas en détail l'état de la voirie et des ouvrages d'art dévastés, ni les diverses phases de leur reconstitution. Nous dirons simplement que les dommages, exprimés en pourcentage, représentaient 23 p.c. de la valeur des ouvrages et de la voirie de l'Etat et 14 p.c. de la voirie vicinale. De plus, une centaine de bâtiments publics avaient été détruits ou endommagés.

Tableau VIII.

Véhicules automoteurs admis à la circulation

(en unités)

	1937	1949	1950	1951	1952	1953
Voitures de tourisme	7.668	8.050	9.450	11.000	12.850	15.554
Camions et camionnettes	4.237	4.060	4.250	4.400	4.750	5.335
<i>dont : camions au-dessus de 2 T</i>	—	—	2.300	2.400	2.600	2.652
Autocars	211	140	165	175	195	235
Tracteurs agricoles	30	880	1.300	1.800	2.400	2.836
Motocyclettes	3.113	4.430	4.700	5.100	5.700	7.775

Un cinquième des installations techniques, des ouvrages d'art et du matériel roulant des chemins de fer était devenu quasi inutilisable par suite des faits de guerre. Les besoins d'équipement étaient donc énormes. Et si l'on considère que la restauration économique du pays était subordonnée, comme à une condition première, à la remise en état des moyens de communication, on comprend toute l'importance que les pouvoirs publics ont attachée à la remise en état aussi rapide que possible de l'infrastructure routière du pays.

Aussi, dès 1945, les services des Ponts et Chaussées se sont mis à l'œuvre, menant de front la construction d'ouvrages provisoires, la construction d'ouvrages définitifs et la réparation générale du réseau routier. Vers 1949 déjà, plus de la moitié de la voirie avait été remise en état.

Mais il ne suffisait pas de réparer; il fallait surtout aménager le réseau routier de manière à répondre non seulement aux nécessités du moment, mais également aux besoins futurs.

Le Luxembourg, pays industriel, exportateur et touristique, est de plus en plus appelé à devenir, de par sa situation géographique, le point de transit d'un trafic européen sans cesse croissant. Il doit donc disposer de moyens de communication extrêmement modernes, à la mesure de son expansion économique.

Or l'évolution de son réseau routier s'est effectuée beaucoup plus lentement que celle de la circulation. Cette dernière s'est sensiblement accrue surtout au cours des cinq dernières années. C'est donc le développement rapide des transports routiers qui pose le problème de l'aménagement du réseau des routes.

Les statistiques suivantes montrent dans quelle mesure le nombre de véhicules à moteur admis à la circulation a augmenté au Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte de ces chiffres que le nombre de voitures de tourisme a plus que doublé par rapport à l'avant-guerre.

Une autre statistique, relative au nombre d'autos et d'autocars étrangers entrés dans le Grand-Duché au cours des trois dernières années, atteste l'intensification du trafic routier.

On constate à la lecture de ces données statistiques, que d'une année à l'autre, la circulation automobile a augmenté considérablement et que pour les

neuf premiers mois de 1954, le nombre d'entrées dans le pays est plus élevé que celui de toute l'année 1953.

Tableau IX.

Véhicules automobiles étrangers entrés dans le Grand-Duché de Luxembourg

(en unités et en pourcentage)

Années	VOITURES PRIVÉES						AUTOCARS							
	Frontières					Total	Frontières					Total		
	belge		française		allemande		belge		française		allemande			
		p.c.		p.c.			p.c.		p.c.			p.c.		
1952	195.440	47	183.086	44	36.601	9	415.127	5.796	54	3.224	30	1.804	16	10.824
1953	220.362	42	230.852	45	68.675	13	519.889	6.542	53	3.265	27	2.444	20	12.251
1954 (9 mois)	188.442	41	191.414	42	76.774	17	456.610	6.461	50	3.703	28	2.933	22	13.097

De même la tendance de la consommation annuelle d'essence pour voitures automobiles peut servir d'indication de l'évolution du trafic routier.

Le tableau X donne quelques chiffres qui, très sommairement, montrent cette tendance.

Tableau X.

Vente d'essence pour voitures automobiles

(en milliers de litres)

1949	33.953
1950	38.327
1951	40.467
1952	42.611
1953	46.661

Il faut signaler aussi que les voitures de tourisme et de transport en commun roulent à des vitesses supérieures à celles d'avant-guerre. De même les véhicules transporteurs de marchandises sont plus lourds et plus volumineux tout en ayant accru également leur vitesse de circulation. C'est là un ensemble de facteurs dont les Services des Ponts et Chaussées ont dû tenir compte dans la reconstruction de la voirie.

Notons que le montant total des dépenses consacrées de 1945 à 1954 à la réparation des dommages causés à la voirie par des faits de guerre, au redressement et à l'aménagement des routes, dépasse 843 millions de francs. A ces dépenses relativement élevées viendront s'ajouter, pendant la période de 1955 à 1960, celles qui seront nécessaires à la réalisation du vaste plan d'aménagement routier entamé dès 1951 et qui doit s'achever vers 1960. Les dépenses prévues à cet effet sont évaluées à plus de 500 millions de francs.

Ce plan comporte notamment l'aménagement des grandes routes à trafic international comprenant les artères faisant partie de la convention de Genève de 1950. Cette convention concerne deux routes E traversant le Grand-Duché, à savoir E 9 Amsterdam-Gênes, par Arlon-Steinfort-Luxembourg-Frisange-

Metz, et E 42, Sarrebruck-Luxembourg-Echternach-Cologne. Ces routes devront être aménagées à trois voies de circulation d'une largeur totale de 10,50 mètres.

Le plan prévoit, en outre, la construction de boulevards de ceinture et de routes de contournement pour Luxembourg et les villes du bassin minier. Il envisage de même la modernisation d'un certain nombre de voies de communication reliant les grands centres industriels de l'intérieur du pays entre eux et à la capitale.

En dehors des grands travaux de voirie, le Ministère des Travaux Publics a entrepris l'aménagement de l'aéroport et la construction de plusieurs centrales hydro-électriques.

Au cours des années 1951 à 1954, le projet de construction d'une centrale électrique dans la vallée de la Haute-Sûre a été mis au point. Il a pour objet, notamment, d'assurer l'alimentation en eau potable et industrielle du pays et d'assurer la production d'énergie électrique de pointe. Le projet prévoit la construction d'un unique barrage situé aux environs l'Esch-sur-Sûre. L'usine située au pied de ce barrage aura une capacité de production de 16.350.000 kWh par an. Le capital à investir est de 200 millions de francs.

Le projet d'aménagement hydro-électrique de la Basse-Sûre prévoit une dépense d'environ 120 millions de francs. Les deux projets seront mis en chantier au début de 1955. L'achèvement des travaux est prévu pour 1956.

Il existe également un projet pour l'aménagement hydro-électrique de la vallée de l'Our. Son étude a été confiée à la Société Electrique de l'Our, société anonyme à caractère international spécialement constituée à cet effet, au capital de 15 millions de francs. Cette société fonctionne, depuis 1951, sous la surveillance du Gouvernement luxembourgeois. La réalisation du projet en question comporte la construction d'une station de pompage dans les environs de Vianden. Située très favorablement à

proximité des régions minières et industrielles de la Ruhr, du bassin houiller néerlandais ainsi que des bassins industriels belges, sarrois, luxembourgeois et lorrain, l'usine de l'Our est donc naturellement destinée à réaliser, dans le domaine de l'énergie électrique, une collaboration plus étroite entre ces divers bassins.

Le but de cette entreprise est de valoriser le courant électrique. Avec du courant de nuit bon marché il s'agit de pomper l'eau d'une retenue inférieure dans un bassin supérieur pour produire, pendant la journée, du courant de pointe de haute valeur. Le courant de nuit proviendra avant tout des usines à lignite allemandes, mais aussi des usines au fil de l'eau des pays environnants.

L'aménagement sera réalisé en deux étapes. Le capital à investir pour la réalisation de la première étape est de l'ordre de 1,5 milliard de francs. On prévoit que les travaux d'aménagement s'étendront sur une période de 5 à 6 ans.

Il reste à dire quelques mots de l'aménagement de l'aéroport. Situé à 5 kilomètres de Luxembourg, cet aéroport a été construit en 1946. Depuis lors, le trafic aérien s'y est développé au point qu'il a fallu procéder à l'agrandissement des pistes et hangars et doter l'aéroport de toutes les installations et des services techniques nécessaires au trafic international.

En 1951 et 1952 furent aménagées deux pistes de 2.000 et 1.600 mètres pourvues de toutes les facilités existant normalement sur les aérodromes modernes. Les investissements pour la période de 1951 à 1954 s'élèvent à quelque 200 millions de francs. Un vaste projet d'extension de l'aéroport a été mis à l'étude; il prévoit le prolongement de la piste centrale jusqu'à 2.800 mètres. Les travaux d'exécution qui entraînent le déplacement de plus de 2 millions de mètres cubes de terre sont déjà très avancés. Ces travaux s'étendront sur plusieurs années et occasionneront une dépense de quelque 300 millions de francs.

Pour terminer cette esquisse générale des travaux publics, il faut signaler une série de travaux que les services des bâtiments ont réalisés au cours des dix dernières années.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les dommages causés aux bâtiments de l'Etat par les faits de guerre étaient considérables. C'est grâce aux crédits mis à sa disposition que l'Administration des bâtiments publics est parvenue, dans un laps de temps relativement court, à procéder à la reconstruction ou à la réparation de tous les bâtiments endommagés.

De 1945 à 1954, plus de 82 millions de francs ont été ainsi consacrés à la réparation des dommages de guerre proprement dits. Pendant la même période, l'administration des bâtiments publics a dépensé plus de 600 millions pour l'aménagement, la modernisation et l'entretien des bâtiments de l'Etat. Plusieurs des bâtiments nouvellement construits ont été mis à

la disposition de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Les dépenses pour les constructions militaires ne sont pas comprises dans ces sommes. Elles dépassent 560 millions de francs pour les sept dernières années. Pour celles à venir, le Gouvernement envisage la construction de plusieurs grands bâtiments administratifs dont la réalisation s'étendra sur une période de 5 ans, soit de 1954 à 1959.

LES INDUSTRIES CONNEXES DE LA CONSTRUCTION

Il est indéniable que la construction exerce une influence déterminante sur le niveau de production, le chiffre d'affaires et l'effectif ouvrier des industries produisant des matériaux de construction, telles que les carrières, briqueteries, cimenteries et fabriques de produits céramiques. La plupart de ces industries ont connu, depuis la fin de la guerre, une période de production intense et croissante, particulièrement sous l'influence de la reconstruction des régions dévastées et de l'ampleur des travaux publics.

Tableau XI.

Production de matériaux de construction (en mètres cubes)

Années	Pierres à bâtir	Pierrailles	Sable	Gravier
1938	69.338	92.532	83.419	6.468
1945	11.770	14.135	47.335	5.124
1946	23.099	54.060	68.384	16.797
1947	25.779	54.085	76.502	19.985
1948	35.840	51.365	113.317	33.848
1949	78.720	82.232	123.830	50.490
1950	102.716	75.980	168.835	52.569
1951	112.560	90.806	188.100	68.117
1952	96.133	97.290	175.131	51.366
1953	125.437	129.816	282.833	85.132

L'examen des chiffres permet de constater que la production de matériaux de construction alla presque croissant d'une année à l'autre, suivant de près le rythme d'expansion de la construction privée et des travaux publics. L'exploitation des carrières à pierres, des sablières et des gravières se trouve entre les mains d'une multitude d'entreprises appartenant généralement à des particuliers et ayant, dans un grand nombre de cas, un caractère purement artisanal. Leur activité se limite au marché intérieur.

À l'inverse de cette situation, il n'existe qu'une seule entreprise de production de ciment, la Société des Ciments Luxembourgeois, appartenant au groupe de l'Arbed. Elle fabrique du ciment Portland artificiel ainsi que des ciments spéciaux. La production de cette entreprise très moderne a considérablement augmenté par rapport à celle d'avant-guerre.

Cet accroissement constant de la production est dû à la consommation sans cesse plus considérable de béton et d'agglomérés de ciment tant dans le

bâtiment que dans les travaux publics. La production est presque entièrement réservée au marché intérieur : des 147.000 tonnes produites en 1953, 9.000 seulement ont été exportées.

A côté des cimenteries, il existe trois usines fabriquant des briques de ciment. Leur production de 1953 dépasse 36,7 millions de briques contre 30 millions en 1952; elle fut entièrement absorbée par les besoins du pays.

Tableau XII.

**Production de ciment
au Grand-Duché de Luxembourg**

Années	Milliers de tonnes
1938	76
1946	75
1947	90
1948	102
1949	121
1950	132
1951	132
1952	115
1953	147

Il n'existe qu'une seule entreprise fabriquant des briques d'argile. Elle n'a cessé de travailler à plein rendement au cours des dix dernières années. La production s'est maintenue constamment au-dessus de 4 millions de briques par an.

Dans les carrières, il existe certains secteurs, comme celui des ardoisières, dont les produits sont vendus à la fois à l'étranger et sur le marché intérieur. Sur ce dernier, les ardoisières ont à lutter contre la concurrence des produits de remplacement, tels que l'éternit. Par ailleurs, les possibilités d'exportation ont sensiblement diminué à la suite des bas prix pratiqués dans les pays importateurs. C'est le cas de l'Allemagne qui constitue le débouché traditionnel des ardoisières luxembourgeoises.

Tableau XIII.

**Production et exportation d'ardoises
(en milliers)**

	Production	Exportation
1939	9.270	6.582
1946	9.955	1.201
1947	8.939	833
1948	7.954	2.891
1949	8.233	7.088
1950	10.749	4.186
1951	10.292	4.360
1952	8.266	4.768
1953	7.500	5.387

La production a sensiblement diminué par rapport à celle d'avant-guerre; il en est de même des exportations. Si ces dernières ont légèrement progressé en 1953, c'est uniquement par suite des ventes de stocks à des prix déficitaires, susceptibles de réduire

les immobilisations et les charges financières qui en découlaient. C'est aussi dans le but de faciliter l'écoulement de leurs produits que les ardoisières de Martelange envisagent de perfectionner leur équipement et de rationaliser davantage leur production.

En ce qui concerne les plâtrières, on constate depuis un certain nombre d'années une forte réduction de leur production et de leurs exportations.

Tableau XIV.

**Production des plâtrières
(en tonnes)**

	Production	Exportation
1938	11.803	992
1946	15.145	3.290
1947	15.012	3.980
1948	12.728	3.674
1949	11.966	3.030
1950	10.513	2.049
1951	10.071	2.165
1952	9.319	2.123
1953	8.688	1.883

La concurrence étrangère sur le marché intérieur explique ce recul. Elle dispose, en effet, de gisements plus favorables et d'un prix de revient plus avantageux. Ces mêmes raisons expliquent également l'élimination des plâtres luxembourgeois des marchés des pays voisins et la réduction des exportations. Pour faire face à la concurrence étrangère, les producteurs luxembourgeois devront renouveler en partie leurs installations en les dotant des derniers perfectionnements de la technique moderne.

CONSIDERATIONS FINALES

L'examen des faits qui précède nous autorise à présenter quelques observations d'ordre général.

On aura été frappé, tout d'abord, par la rapidité avec laquelle la reconstruction des régions dévastées et la remise en état du réseau routier ont été réalisées au Grand-Duché de Luxembourg. On aura pu constater également la facilité avec laquelle l'Etat luxembourgeois est venu à bout d'une série de travaux auxquels son administration n'était guère préparée.

D'aucuns prétendent que, dans certains cas, les travaux de restauration ont été poussés bien au delà de la simple réparation des dommages. On a vu quelquefois trop grand ou trop beau. Les changements apportés ont été souvent trop spectaculaires, et l'on n'a pas toujours suffisamment envisagé le but productif des investissements consentis.

Vue sous cet angle, la reconstruction aurait pu être réalisée dans des proportions plus modestes et, partant, à des conditions moins onéreuses.

Mais tout compte fait, les travaux considérés de prime abord comme excessifs ne sont peut-être pas aussi improductifs qu'on l'affirme parfois. En effet, les aménagements et embellissements réalisés,

notamment dans quelques centres de villégiature, sont susceptibles de rehausser la valeur du patrimoine touristique. Il y a telle localité qui a été dotée d'une église toute neuve, telle autre d'une école toute moderne ou d'hôtels confortables et bien équipés. Des ensembles ruraux presque totalement détruits ont été entièrement reconstitués dans leur cadre traditionnel.

Nous avons constaté aussi que les dépenses consacrées à la construction ont eu une influence favorable sur le développement de certaines industries. Elles ont fait vivre bon nombre de métiers et animé le marché du travail au moment même où l'œuvre de reconstruction touchait à sa fin.

Certaines industries ont même profité de l'occasion pour se livrer à de nouveaux investissements, améliorer leurs conditions de fabrication et dépasser leur capacité de production d'avant-guerre.

A tout prendre donc, la reconstruction n'a pas été sans grand avantage pour l'ensemble de l'économie du pays.

Quant à la construction de maisons d'habitation, il faut relever que les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics ont grandement favorisé et accéléré la construction de logements. Nous ne croyons pas exagérer en affirmant qu'un très grand nombre de Luxembourgeois sont mieux logés qu'avant la guerre. C'est bien l'impression que donne l'aspect des maisons aujourd'hui. Il faut cependant ajouter que la construction est fort chère au Grand-Duché de Luxembourg. Cela tient pour une large part, croyons-nous, au fait que l'on consacre autant, c'est-à-dire trop, au gros-œuvre qu'à l'aménagement intérieur. Aussi, en présence du coût élevé de la construction et du renchérissement des loyers, est-il normal que le Luxembourgeois doive réserver au logement une part plus large de son budget que par le passé. Cette part pourrait bien atteindre 16 à 20 p.c. au lieu de 10 p.c. comme c'était généralement le cas avant 1950.

Il convient également de souligner l'effort considérable des pouvoirs publics en collaboration avec

l'initiative privée, surtout dans les centres industriels, pour construire le plus grand nombre possible de maisons ouvrières. Cependant on pourrait trouver un certain inconvénient, au point de vue de la mobilité de la main-d'œuvre, dans le fait de construire systématiquement ces maisons près du lieu de travail des ouvriers. Ces derniers auraient ainsi la tendance de s'ancrer, pour ainsi dire, là où ils habitent et de ne pas aller travailler ailleurs, lorsque des circonstances économiques l'exigent.

Quant à la politique pratiquée en matière de grands travaux, il faut reconnaître que jusqu'à présent, le Gouvernement a tenu compte, dans la mesure du possible, de la capacité financière de l'Etat et des besoins économiques et sociaux du pays.

Les importants travaux d'aménagement que les Travaux Publics ont exécutés sur le réseau routier et ceux qu'ils devront réaliser dans un proche avenir, répondent à une nécessité et sont dus, comme nous l'avons exposé, à l'intensification toujours croissante du trafic routier. Ils sont d'autant plus nécessaires dans un pays comme le Luxembourg qui constitue une zone de passage obligé qu'empruntent de plus en plus les grands itinéraires européens. Il serait donc très difficile d'appliquer actuellement, en ce domaine, une politique conjoncturelle tendant à réserver l'exécution de ces travaux pour amortir, en temps opportun, les effets d'une dépression économique.

Une politique à plus longue échéance se justifie plutôt par la construction de bâtiments publics et de centrales hydro-électriques.

En ce qui concerne le volume annuel des investissements effectués dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, diverses indications ont montré qu'il s'est développé sensiblement depuis 1945. On peut l'évaluer à environ 1 milliard de francs, en moyenne, ce qui représente 10 à 11 p.c. du revenu national moyen, pour les neuf dernières années.

LES BUDGETS BELGE ET NEERLANDAIS, 1946-1955

Au lendemain de la guerre, les conditions économiques étaient toutes différentes en Belgique et aux Pays-Bas; la politique des deux pays ne pouvait manquer, de ce fait, d'être très dissemblable.

Lors de la Libération, la Belgique se trouvait dans une situation incontestablement plus favorable que les Pays-Bas. Libérée avant eux et déjà très industrialisée avant la guerre, elle sut tirer profit de la demande générale de biens de production et de consommation, en dépit d'un équipement industriel endommagé par la guerre ou devenu vétuste par suite d'un renouvellement insuffisant. Le redressement économique s'opéra à un rythme rapide, favorisé par la réforme monétaire à laquelle il fut procédé immédiatement après la Libération, puis par une politique monétaire visant à sauvegarder l'équilibre interne de l'économie.

Les Pays-Bas se trouvaient placés devant des problèmes plus ardues. Libérés plus tard et touchés plus durement par les opérations militaires, ils devaient procéder, en outre, à des investissements considérables en vue d'assurer travail et bien-être à une population sans cesse croissante. Pays vivant avant la guerre, pour une large part, de l'agriculture et de l'horticulture, ils devaient s'engager sans retard dans la voie d'une industrialisation intense. Si l'on songe, en outre, à la perte de l'Indonésie et à la disparition momentanée de l'Allemagne en tant que débouché, on se rend immédiatement compte de l'ampleur des problèmes qu'il leur fallait résoudre.

Ils y firent face par une réforme monétaire au moins aussi vigoureuse qu'en Belgique et par un contrôle sévère du crédit, des prix et des salaires. En s'en tenant résolument à ce dirigisme, ils purent contenir la hausse des salaires et des prix dans des limites très étroites.

Nous nous proposons d'étudier dans le présent article les budgets des deux pays.

Une première partie retracera, dans ses grandes lignes, l'évolution des finances publiques pendant la période d'après-guerre. Seule l'évolution des données globales sera examinée et comparée. Cette première partie servira utilement d'introduction à une étude plus détaillée qui fera l'objet d'une seconde et d'une troisième partie.

Dans la deuxième partie, nous analyserons et confronterons les projets de budget des deux pays pour l'exercice 1955.

Finalement, dans la troisième partie qui paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin, nous donnerons une synthèse du dernier Rapport (1) rédigé par la Commission pour l'étude de la comparaison des budgets dans le cadre de Benelux. Ce document contient un exposé de la politique économique poursuivie dans les deux pays, dans la mesure où elle se dégage d'une analyse des chiffres budgétaires.

Première partie

Esquisse de l'évolution générale des budgets et de la dette publique en Belgique et aux Pays-Bas, de 1946 à 1955

Tous les chiffres donnés ci-dessous ont été empruntés aux documents officiels. Cela ne signifie pas, cependant, qu'on peut les y retrouver facilement tels quels. Tandis, en effet, que la présentation des documents officiels n'a pas à tenir compte de ce qui se fait à l'étranger, le but que se propose la présente étude exige des chiffres qui permettent certaines comparaisons. Nous nous sommes efforcés d'apporter aux données budgétaires officielles des deux pays, tant en recettes qu'en dépenses, les rectifications de nature à isoler, aussi nettement que possible, la tendance qui se dégage d'une évolution s'étendant sur une période de dix années. C'est ainsi que nous avons éliminé les opérations exceptionnelles ou à caractère unique. Il ne s'ensuit pas que les chiffres des deux pays deviennent en tous points comparables. Chaque pays a une tradition budgétaire propre qui ne permet pas de ramener les budgets à un modèle uniforme par quelques coupures ou adaptations. Cela n'est d'ailleurs pas nécessaire pour les besoins de cette première partie; en effet, il s'agit uniquement de retracer brièvement une évolution générale, ce qui est facilement réalisable par la méthode envisagée. La question de la comparabilité retiendra toute notre attention dans la troisième partie. Aussi, sauf quelques rectifications préalables, la première partie se limite-t-elle à signaler les différences qui pourraient donner lieu à une interprétation

(1) Achevé en octobre 1953 et publié par l'Union Douanière Néerlandais-belgo-luxembourgeoise, Secrétariat général, rue de la Loi, 170, Bruxelles.

et à des conclusions erronées. Disons dès à présent qu'il a été fait abstraction, pour les deux pays, de toutes les recettes et dépenses se rattachant à l'assainissement monétaire.

CHAPITRE I

LES DEPENSES DE L'ETAT

1. Dépenses totales.

Les tableaux ci-dessous donnent les dépenses budgétaires ordinaires, les dépenses budgétaires extraordinaires et les dépenses budgétaires totales, en Belgique et aux Pays-Bas.

Tableau I.

Dépenses budgétaires

Exercice	Belgique (1) (en millions de francs)			Pays-Bas (2) (en millions de florins)		
	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Budget global	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Budget global
1946	45.058	5.561	50.619	4.228	397	4.625
1947	51.392	5.748	57.140	4.501	442	4.943
1948	62.489	7.729	70.218	4.194	546	4.740
1949	71.055	10.708	81.763	3.793	368	4.161
1950	63.026	13.421	76.447	3.886	613	4.499
1951	66.713	15.406	82.119	4.172	1.296	5.468
1952	76.438	18.787	95.225	4.274	1.214	5.488
1953	77.197	19.378	96.575	5.159	1.002	6.161
1954	81.295	19.335	100.630	5.607	1.416	7.023
1955	80.590	18.399	98.989	5.476	969	6.445

¹ Chiffres empruntés aux Exposés généraux du Budget pour 1954 et 1955, au Rapport de la Commission des Finances de la Chambre concernant le Budget des Voies et Moyens pour 1955, aux Situations générales du Trésor public au 1er janvier, ainsi qu'aux publications mensuelles dans le *Moniteur belge*.

² Chiffres empruntés, pour l'exercice 1946, au « Bijlage bij de nota betreffende de toestand van 's Rijks Financiën » faisant partie du projet de budget 1953, et pour les exercices 1947 et 1948 à 1955 inclus, aux documents du même nom faisant partie respectivement des projets de budget 1954 et 1955.

Pour les exercices 1946 à 1952 inclus, les chiffres sont ceux des faits réalisés, tant aux Pays-Bas qu'en Belgique. En ce qui concerne cette dernière, les dépenses ordinaires de 1953 sont également les faits réalisés; les dépenses ordinaires de 1954 et les dépenses extraordinaires de 1953 et de 1954 sont les crédits initiaux, modifiés par les amendements et les feuillets d'ajustements budgétaires; les chiffres de 1955 sont les crédits initiaux. Quant aux Pays-Bas, les chiffres de 1953 et 1954 sont les résultats probables et ceux de 1955 sont, comme pour la Belgique, les évaluations du projet de budget.

Plusieurs rectifications ont dû être apportées aux chiffres des deux pays en vue de les rendre comparables et de faire ressortir, aussi nettement que possible, leur évolution.

Pour la Belgique, les chiffres des dépenses ordinaires ne comprennent pas les régularisations autorisées par la loi d'intégration du 29 juin 1948 et la reprise par l'Etat de la créance de 64,6 milliards de francs que la Banque Nationale de Belgique possédait sur la Banque d'Emission à Bruxelles. Les

chiffres du budget extraordinaire ne tiennent pas compte de la participation aux institutions de Bretton-Woods, des dépenses résultant de la loi d'intégration précitée, des dépenses découlant de trois emprunts contractés en Amérique dont le produit a été mis à la disposition du Congo, et d'un crédit exceptionnel accordé dans le cadre de l'Accord Inter-européen de Paiement et de Compensation.

Nous avons procédé de façon similaire dans le cas des Pays-Bas. Au budget ordinaire, nous avons éliminé, en 1948, un montant de 422 millions de florins représentant des dépenses afférentes à des exercices clos et, en 1949, une dépense de 281 millions de florins découlant de la dévaluation du florin. Par analogie avec ce qui a été fait pour la Belgique, nous avons déduit des dépenses extraordinaires, la participation au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, ainsi que l'octroi, en 1950, d'un crédit de 280 millions de florins à l'Indonésie.

Quand on analyse les dépenses ordinaires, extraordinaires ou totales, il faut tenir compte de la manière dont sont comptabilisés les amortissements de la dette publique, et du régime des remboursements.

En Belgique, une distinction est faite entre la dette consolidée et la dette flottante. Les emprunts de la première catégorie, qui ont tous une durée supérieure à cinq ans, sont amortis régulièrement grâce à des dotations annuelles figurant au budget ordinaire. Mais ils le sont aussi parfois au moyen de crédits inscrits au budget extraordinaire. C'est le cas, notamment, pour le solde des emprunts arrivés à échéance; la partie amortissable à ce moment est généralement très importante et varie, pour les emprunts consolidés récents, entre 25 et 68,5 p.c. du montant initial. C'est également par la voie du budget extraordinaire qu'a été effectué, en 1954, le remboursement des bons de caisse émis, en 1949, par la Société Nationale des Chemins de fer belges.

Les remboursements de la dette flottante, laquelle comprend essentiellement les avoirs des particuliers aux Comptes Chèques Postaux et des certificats de trésorerie et autres obligations à cinq ans ou moins, ne sont pas prévus au budget belge.

Aux Pays-Bas, le budget ordinaire comporte, en dépense, un crédit pour amortissement, calculé d'après la dépréciation annuelle, technique et économique, du patrimoine de l'Etat. Une somme identique figure, en recette, au budget extraordinaire. Ce jeu d'écriture n'exerce évidemment aucune influence sur le solde du budget global. Mais il faut en tenir compte quand on considère le montant absolu des dépenses et des recettes budgétaires, ou quand on compare les soldes des budgets ordinaires et extraordinaires, belges et hollandais. Aussi, pour les besoins de cette étude, avons-nous éliminé ces amortissements. D'autre part, c'est au budget extraordinaire que figure, aux Pays-Bas, l'amortissement de la dette publique. Aucune correction n'a

été apportée, sur ce dernier point, ni au budget belge, ni au budget néerlandais. Ceci n'enlèvera, d'ailleurs, rien à la valeur de la comparaison, qui portera surtout sur les dépenses totales. Etant donné le but de la première partie de cette étude, celles-ci constituent la meilleure base de comparaison. Au surplus, les critères selon lesquels les dépenses sont réparties entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire, ne sont pas identiques aux Pays-Bas et en Belgique. En outre, ils ont subi, dans les deux pays, des modifications au cours de la période sous revue. Pour se faire une idée de l'évolution générale et de l'importance des dépenses publiques, il suffit de comparer les dépenses totales.

Exprimées en chiffres absolus et aux prix courants, les dépenses budgétaires totales en Belgique et aux Pays-Bas accusent une évolution fort divergente. En Belgique, elles ont augmenté beaucoup plus rapidement qu'aux Pays-Bas; l'augmentation a été pratiquement ininterrompue et particulièrement prononcée de 1947 à 1949 et en 1952, à la suite de la guerre de Corée. Aux Pays-Bas, les dépenses totales ont diminué en 1948 et 1949. Par la suite, on constate, dans ce pays également, une hausse continue. Toutefois, ce n'est qu'en 1951 que le chiffre de 1947 est dépassé.

Tableau II.

Evolution des dépenses budgétaires totales

Exercice	Belgique			Pays-Bas		
	Dépenses budgétaires totales	Augmentation (+) ou diminution (-)	Indice 1946	Dépenses budgétaires totales	Augmentation (+) ou diminution (-)	Indice 1946
	(en millions de francs)		= 100	(en millions de florins)		= 100
1946	50.619		100	4.625		100
1947	57.140	+ 6.521	113	4.943	+ 318	107
1948	70.218	+ 13.078	139	4.740	— 203	102
1949	81.763	+ 11.545	162	4.161	— 579	90
1950	76.447	— 5.316	151	4.499	+ 338	97
1951	82.119	+ 5.672	162	5.468	+ 969	118
1952	95.225	+ 13.106	188	5.488	+ 20	118
1953	96.575	+ 1.350	191	6.161	+ 673	134
1954	100.630	+ 4.055	199	7.023	+ 862	152
1955	98.989	— 1.641	195	6.445	— 578	139
Augmentation totale, de 1946 à 1955 ...		+ 48.370			+ 1.820	

Si l'on prend comme base l'année 1946=100, les dépenses budgétaires de 1955 atteignent en Belgique le coefficient 195, contre 139 aux Pays-Bas. Cet écart s'explique, en grande partie, par le fait que les prix n'ont pas évolué parallèlement dans les deux pays et par le niveau plus élevé des dépenses publiques aux Pays-Bas en 1946. Pour la période 1949-1955, l'évolution des dépenses budgétaires, exprimées en pour-cent du revenu national, est moins dissemblable.

La comparaison de montants absolus, exprimés en devises différentes, présente, en effet, certaines diffi-

cultés. La conversion en une même devise au cours de change officiel soulève de délicates questions de principe. Aussi, lorsqu'il s'agit d'une comparaison, est-il préférable de calculer les dépenses totales en pour-cent du revenu national. Pareille comparaison n'est cependant possible que pour la période 1949-1954, car c'est seulement pour ces années que l'on dispose, en Belgique, d'une statistique du revenu national aux prix du marché, qui constitue, en l'occurrence, la meilleure base de référence.

Tableau III.

Dépenses budgétaires totales en pour-cent du revenu national, aux prix courants

Exercice	Belgique		Pays-Bas	
	Revenu national net aux prix du marché (1) (en milliards de francs)	Dépenses budgétaires en pour-cent du revenu national	Revenu national net aux prix du marché (2) (en millions de florins)	Dépenses budgétaires en pour-cent du revenu national
1946	—	—	9.930	46,6
1947	—	—	12.070	41
1948	—	—	14.230	33,3
1949	271	30,2	15.960	26,1
1950	295	25,9	17.740	25,4
1951	331	24,8	19.560	28
1952	342	27,8	20.170	27,2
1953	347	27,8	21.960	28,1
1954	364	27,6	23.760	29,6

1 Le revenu national net, aux prix du marché, de la Belgique est calculé d'après le revenu national au coût des facteurs, établi par l'Institut National de Statistique. Le revenu de 1954 a été estimé à 105 p.c. de celui de 1953.

2 Nota betreffende de toestand van 's Rijks financiën voor 1955.

Le rapport entre les dépenses publiques et le revenu national diminue sensiblement, aux Pays-Bas, de 1947 à 1950. Au cours de cette dernière année, il était pratiquement le même dans les deux pays. En 1951, les dépenses s'accroissent considérablement, en Hollande, et à un rythme plus rapide que le revenu national. En Belgique, elles augmentèrent également en chiffres absolus, mais leur rapport au revenu national baissa encore; l'année suivante, par contre, ce rapport haussa fortement, les dépenses progressant plus que le revenu national. Depuis 1951 aux Pays-Bas et 1952 en Belgique, les dépenses publiques représentent un pourcentage très élevé du revenu national. Dans le premier de ces pays, le pourcentage a encore augmenté en 1954.

Outre la hausse des prix, le relèvement des dépenses militaires a largement contribué à l'augmentation des dépenses totales au cours des dernières années. Aux Pays-Bas, le programme de défense s'est élevé à 1,5 milliard de florins pour chacune des années 1951 à 1954. A partir de 1955, il a pu être ramené à 1.350 millions de florins. Toutefois, pendant les premières années de réarmement, les réalisations sont restées en deçà du programme annuel; c'est la résorption de ce retard qui explique pourquoi les dépenses effectives de 1954 ont dépassé le montant du programme de cette année. L'évolution de l'effort militaire fourni par la Belgique apparaît également dans les chiffres. Il est à noter qu'aux

Pays-Bas, le programme militaire a été financé par le budget ordinaire dans une beaucoup plus large mesure qu'en Belgique.

Tableau IV.

Dépenses militaires ¹

Exercice	Belgique (en milliards de francs)			Pays-Bas (en millions de florins)		
	Ordinaires	Extraordinaires	Totales	Ordinaires	Extraordinaires	Totales
1946	4,7	0,9	5,6	526	8	534
1947	5,0	0,3	5,3	708	42	750
1948	4,5	0,2	4,7	646	79	725
1949	5,1	1,8	6,9	716	52	768
1950	6,4	1,6	8,0	838	88	926
1951	8,4	6,1	14,5	859	240	1.099
1952	10,5	11,4	21,9	1.046	300	1.346
1953	11,5	9,1	20,6	1.116	262	1.378
1954	11,4	6,7	18,1	1.414	339	1.753
1955	12,1	5,8	17,9	1.190	166	1.356

¹ En Belgique, crédits initiaux, modifiés par les amendements, les lois spéciales et les feuillets d'ajustements budgétaires, sauf pour 1955. Aux Pays-Bas, faits réalisés ou résultats probables pour les exercices 1946 à 1954 inclus; pour 1955, projet de budget. Ceci explique l'évolution quelque peu divergente des chiffres, dans les deux pays, depuis 1953.

En Belgique, les dépenses totales de l'Etat s'élèvent, en 1954, à 11.435 francs par habitant, pour

663 florins aux Pays-Bas. Ce dernier chiffre, converti au cours de change, équivaut à 8.750 francs. Il ne s'ensuit, toutefois, pas nécessairement que la charge des dépenses publiques par tête d'habitant est plus élevée en Belgique qu'aux Pays-Bas. On ne peut, en effet, perdre de vue que les prix hollandais sont, encore à l'heure actuelle, inférieurs aux prix belges; le rapport déjà mentionné de la Commission Benelux pour l'étude de la comparaison des budgets, achevé en octobre 1953, estimait qu'à l'époque les prix de détail et de gros belges dépassaient respectivement d'environ 35 et 25 p.c. les niveaux néerlandais correspondants. Au surplus, le revenu disponible par tête d'habitant n'est sans doute pas le même en Belgique qu'aux Pays-Bas. Le produit national néerlandais, mesuré en termes quantitatifs, est probablement supérieur à celui de la Belgique, mais cette dernière compte 1,8 million d'habitants de moins.

Signalons encore qu'aux Pays-Bas, en raison de l'accroissement très rapide de la population, l'indice des dépenses par tête d'habitant, sur base 1946=100, se situe actuellement à un niveau sensiblement moins élevé que l'indice correspondant des dépenses totales (tableau II).

Tableau V.

Dépenses budgétaires totales par tête d'habitant

Exercice	Belgique				Pays-Bas			
	Population (en millions)	Dépenses budgétaires totales par tête d'habitant			Population (en millions)	Dépenses budgétaires totales par tête d'habitant		
		Chiffres absolus (en francs)	Augmentation (+) ou diminution (-) (en francs)	Indice 1946 = 100		Chiffres absolus (en florins)	Augmentation (+) ou diminution (-) (en florins)	Indice 1946 = 100
1946	8,5	5.955		100	9,5	487		100
1947	8,5	6.722	+ 767	113	9,7	510	+ 23	105
1948	8,6	8.165	+ 1.443	136	9,8	484	- 26	99
1949	8,6	9.503	+ 1.338	160	10	416	- 68	85
1950	8,6	8.889	- 614	149	10,1	445	+ 29	91
1951	8,7	9.439	+ 550	159	10,3	531	+ 86	109
1952	8,7	10.945	+ 1.506	184	10,4	528	- 3	108
1953	8,8	10.974	+ 29	184	10,5	587	+ 59	121
1954	8,8	11.435	+ 461	192	10,6	663	+ 76	136
1955	8,9	11.122	- 313	187	10,7	597	- 66	123
Augmentation totale, de 1946 à 1955			+ 5.167				+ 110	

2. Dépenses ordinaires.

L'évolution des dépenses budgétaires ordinaires des deux pays apparaît au tableau I.

En Belgique, les dépenses ordinaires accusent une augmentation continue, interrompue seulement par une baisse de 1949 à 1950. Cette dernière s'explique par la diminution rapide, à partir de 1950, des dépenses résultant de la guerre, notamment des subventions aux prix, des allocations compensatoires et du rééquipement ménager.

Aux Pays-Bas, les dépenses budgétaires ordinaires qui avaient été très élevées pendant les premières années après la Libération, baissèrent ensuite pen-

dant plusieurs exercices. Ce n'est qu'en 1953 que le niveau de 1947 fut dépassé.

Les tableaux VI et VII présentent un aperçu de l'évolution des principales rubriques figurant au budget ordinaire, en Belgique et aux Pays-Bas. Pour le premier de ces pays, il s'agit d'une subdivision par budgets; pour le second, d'un regroupement par activités publié annuellement en annexe à la « Note relative à la situation des finances de l'Etat ». Bien que la répartition soit quelque peu différente dans les deux cas, elle permet non seulement de se faire une idée de l'évolution par pays, mais encore de comparer, dans une large mesure, des rubriques individuelles.

Tableau VI.

Dépenses budgétaires ordinaires en Belgique ¹
(en millions de francs)

	1946	1949	1952	1955
1. Dette publique	6.114	8.086	10.368	13.504
2. Pensions	5.489	8.648	10.640	10.982
3. Dotations	115	213	257	269
4. Instruction publique ...	4.172	6.075	7.973	8.481
5. Défense nationale	4.719	5.051	10.489	12.148
6. Gendarmerie	737	929	1.155	1.195
7. Justice	1.529	1.594	1.597	1.611
8. Intérieur	1.572	6.011	7.058	7.621
9. Affaires étrangères et Commerce extérieur ...	324	753	687	633
10. Colonies	40	47	70	70
11. Affaires économiques et Classes moyennes	3.741	8.444	1.411	1.505
12. Agriculture	239	337	701	702
13. Travaux publics	2.512	1.608	1.779	1.835
14. Reconstruction	2.088	1.171	889	—
15. Communications	4.266	3.323	4.685	4.866
16. Travail et Prévoyance sociale	1.157	6.714	9.297	6.279
17. Santé publique	1.253	1.299	1.879	2.466
18. Finances	1.854	4.783	5.286	5.239
19. Non-valeurs et Rem- boursements	2.228	3.585	910	1.140
20 Divers	2.551	62	251	44
Total ...	46.700	68.733	77.382	80.590

¹ Les chiffres de 1946, 1949 et 1952 sont les crédits votés, et ceux de 1955 les crédits prévus au projet de budget. Il s'agit, sauf pour 1955, des crédits initiaux, modifiés par les amendements et les feuillets d'ajustements budgétaires.

Tableau VII.

Dépenses budgétaires ordinaires aux Pays-Bas ¹
(en millions de florins)

	1946	1949	1952	1955
1. Défense	526	716	1.046	1.190
2. Relations extérieures ...	30	38	53	71
3. Territoires d'outre-mer .	2	14	66	62
4. Police et Justice	154	207	210	247
5. Enseignement et Cul- ture	259	344	467	654
6. Administration des wa- teringues	53	80	108	154
7. Communications	58	84	53	69
8. Commerce et Industrie .	131	180	40	62
9. Agriculture, Horticultu- re, Elevage et Pêche ...	51	98	143	137
10. Subventions aux prix (y compris le mali du Fonds d'Egalisation Agricole)	670	323	67	64
11. Prévoyance sociale, Emigration et Santé publique	371	371	666	861
12. Logement	21	40	59	236
13. Restauration des dom- mages de guerre	868	489	523	701
14. Services généraux	165	164	206	216
15. Dette publique (non compris les amortisse- ments)	659	572	475	476
16. Allocations générales aux provinces et aux communes	132	11	—	—
17. Inondations	—	—	—	143
18. Divers	78	62	92	133
Total (non compris les amortissements du pa- trimoine)	4.228	3.793	4.274	5.476

¹ Les chiffres correspondent à ceux du tableau I.

Il est à noter qu'indépendamment de la réserve déjà faite, la dette publique comprend, en Belgique, outre les intérêts, les amortissements et certaines autres charges. La rubrique correspondante aux Pays-Bas ne couvre pas les amortissements, qui figurent au budget extraordinaire.

Les pensions ne peuvent être comparées sur base des seuls budgets, le régime hollandais étant totale-ment différent de celui en vigueur en Belgique.

Depuis la loi du 24 décembre 1948, l'intervention de l'Etat belge dans les frais de fonctionnement des pouvoirs publics subordonnés s'effectue surtout par des versements au Fonds des communes, au Fonds des provinces et au Fonds communal d'assistance publique. Aux Pays-Bas, une partie de presque tous les impôts de l'Etat, représentant environ 15,5 p.c. du total, va aux provinces et aux communes; elle n'est pas reprise dans les chiffres des recettes fiscales. Les tableaux VI et VII ne donnent pas un aperçu complet des rapports financiers entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés.

L'intervention en faveur des sinistrés qui figure au budget belge, ne correspond pas aux paiements effectifs; ceux-ci sont financés par la Caisse Auto-nome des Dommages de Guerre, qui bénéficie annuel-lement d'une dotation de 2,5 milliards de francs à charge du budget des finances. Pour les Pays-Bas, la dépense résultant de l'indemnisation des sinistrés apparaît clairement au tableau VII. Il est prévu qu'en 1956-1957, les paiements à titre de dommages de guerre auront entièrement pris fin. Les dépenses inhérentes aux inondations, se chiffrant au total à environ un milliard de florins, seront pratiquement liquidées en 1955.

En Belgique, la diminution des non-valeurs et remboursements s'explique par le fait que les recettes fiscales comptabilisées sont nettes depuis 1951 et que la part des pouvoirs publics subordonnés dans les impôts de l'Etat a disparu depuis la loi précitée du 24 décembre 1948.

Les différentes catégories de dépenses seront examinées plus en détail dans la troisième partie de cette étude.

3. Dépenses extraordinaires.

L'une des particularités du budget extraordinaire hollandais est son niveau relativement peu élevé. De nombreuses dépenses qui figurent en Belgique

Tableau VIII.

Dépenses extraordinaires en Belgique ¹
(en milliards de francs)

	1946	1949	1952	1955
1. Défense nationale	0,9	1,8	11,4	5,8
2. Dette publique	3,1	—	—	—
3. Secteur civil	2,5	9,6	11,6	12,6
Total ...	6,5	11,4	23,0	18,4

¹ Voir note du tableau VI.

Tableau IX.

Dépenses extraordinaires aux Pays-Bas ¹*(en millions de florins)*

	1946	1949	1952	1955
1. Défense nationale	8	52	300	166
2. Amortissement de la dette	—	48	391	241
3. Dépenses à des fins civiles	389	268	523	512
Total ...	397	368	1.214	919

¹ Voir note du tableau VII.

au budget extraordinaire sont considérées comme ordinaires aux Pays-Bas.

Cette constatation s'applique aux dépenses militaires comme à celles du secteur civil. Rappelons en outre que les crédits pour l'amortissement de la dette sont inscrits, en Hollande, au budget extraordinaire et, en Belgique, généralement, au budget ordinaire.

CHAPITRE II

LES RECETTES DE L'ETAT**1. Recettes totales.**

Comme nous l'avons fait pour les dépenses et pour les mêmes raisons, nous avons apporté quelques modifications aux chiffres des recettes.

Dans le cas de la Belgique, les recettes découlant de la loi d'intégration précitée (1) ont été exclues des recettes ordinaires. D'autre part, on a éliminé des recettes extraordinaires les dons Marshall, le produit de la réévaluation des réserves en or et en devises, les recettes résultant de la loi d'intégration et le remboursement anticipé, par la Hollande, du prêt de 1,9 milliard de francs accordé par la Belgique en 1949 dans le cadre de l'Accord Inter-européen de Paiement et de Compensation.

Pour les Pays-Bas, les recettes ordinaires ne tiennent pas compte des fonds de contrepartie libérés

(1) Voir page 154.

Tableau XI.

Recettes budgétaires ordinaires

Exercice	Belgique <i>(en millions de francs)</i>				Pays-Bas <i>(en millions de florins)</i>			
	Impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital	Impôts majorant les prix de revient	Total des impôts	Recettes non fiscales	Impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital	Impôts majorant les prix de revient	Total des impôts	Recettes non fiscales
1946	15.333	23.750	39.083	7.415	1.590	829	2.419	939
1947	12.694	30.225	42.919	3.990	2.070	1.153	3.223	654
1948	24.033	32.576	56.609	6.224	1.745	1.568	3.313	538
1949	27.389	31.534	58.923	8.126	1.991	1.716	3.707	563
1950	22.782	32.600	55.382	8.039	2.026	1.995	4.021	495
1951	33.659	36.752	70.411	6.358	2.458	2.319	4.777	574
1952	30.615	39.573	70.188	7.452	2.859	2.195	5.054	492
1953	31.714	38.138	69.852	6.978	2.715	2.238	4.953	582
1954	30.390	39.610	70.000	7.000	2.663	2.411	5.074	466
1955	32.631	41.638	74.269	6.349	2.650	2.439	5.089	491

Tableau X.

Recettes budgétaires ¹

Exercice	Belgique (2) <i>(en millions de francs)</i>			Pays-Bas (3) <i>(en millions de florins)</i>		
	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Budget global	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Budget global
1946	46.498	292	46.790	3.358	108	3.466
1947	46.909	215	47.124	3.877	94	3.971
1948	62.833	698	63.531	3.851	208	4.059
1949	67.049	548	67.597	4.270	139	4.409
1950	63.421	560	63.981	4.516	246	4.762
1951	76.769	367	77.136	5.351	203	5.554
1952	77.640	1.579	79.219	5.546	175	5.721
1953	76.830	1.457	78.287	5.535	262	5.797
1954	77.000	1.735	78.735	5.540	368	5.908
1955	80.618	1.112	81.730	5.580	321	5.901

¹ Les sources sont indiquées en note du tableau I.² Recettes réelles pour les années 1946 à 1953 inclus; pour 1954, résultats probables d'après l'Exposé général du Budget pour 1955; pour 1955, prévisions budgétaires initiales.³ Recettes réelles pour les années 1946 à 1952 inclus; résultats probables pour 1953 et 1954; chiffres du projet de budget pour 1955.

et du produit de la réévaluation de l'encaisse-or. A l'extraordinaire, nous avons exclu le poste qui constitue la contrepartie des amortissements du patrimoine inscrits en dépenses ordinaires et également éliminés par nous.

Les recettes extraordinaires auxquelles on arrive de cette manière sont peu importantes dans les deux pays.

2. Recettes fiscales.

En Belgique et aux Pays-Bas, les recettes fiscales représentent plus de 90 p.c. de l'ensemble des recettes ordinaires.

Les recettes non fiscales ordinaires et les recettes extraordinaires sont beaucoup plus limitées. Les chiffres des tableaux X et XI ont été présentés de façon à faire apparaître clairement le montant et l'évolution de ces recettes.

Les recettes fiscales accusent un accroissement très prononcé dans les deux pays. Aux Pays-Bas, celles de 1951 atteignent déjà environ le double de celles de 1946. D'autre part, le revenu national y a augmenté rapidement au cours des premières années

d'après-guerre et, en 1951, il avait également doublé. En Belgique, les recettes fiscales de 1955, estimées à 74,3 milliards de francs, représentent près de deux

fois celles de 1946. Le tableau XII donne, pour les deux pays, quelques chiffres caractéristiques concernant les impôts depuis 1946.

Tableau XII.

Recettes fiscales ordinaires

Exercice	Belgique						Pays-Bas					
	Augmentation (+) ou diminution (-) (en millions de francs)	Indice 1946 = 100	Par tête d'habitant (en francs)	En pour-cent du revenu national	Proportion		Augmentation (+) ou diminution (-) (en millions de florins)	Indice 1946 = 100	Par tête d'habitant (en florins)	En pour-cent du revenu national	Proportion	
					des impôts directs	des impôts indirects					des impôts directs	des impôts indirects
1946		100	4.600	—	39	61		100	255	24	66	34
1947	+ 3.836	110	5.050	—	30	70	+ 505	133	322	26	64	36
1948	+ 13.690	145	6.580	—	42	58	+ 88	137	388	23	53	47
1949	+ 2.814	151	6.850	22	46	54	+ 350	153	371	23	54	46
1950	— 3.541	142	6.440	19	41	59	+ 353	166	398	23	50	50
1951	+ 15.029	180	8.095	21	48	52	+ 792	197	464	24	51	49
1952	— 223	179	8.070	21	44	56	+ 167	209	486	25	57	43
1953	— 336	179	7.940	20	45	55	+ 76	205	472	22	55	45
1954	+ 148	179	7.960	19	43	57	+ 111	210	479	21	53	47
1955	+ 4.269	190			44	56	— 7	210			52	48
Augmentation totale de 1946 à 1955	+ 35.186						+ 2.435					

Les premières années d'après-guerre se caractérisent, dans les deux cas, par d'amples recettes fiscales. L'augmentation du revenu national en termes réels, ainsi que la hausse des prix et la résorption des arriérés d'impôts sont à l'origine de cette évolution. La diminution des recettes fiscales belges entre 1949 et 1950, à concurrence de 3,5 milliards de francs, est due uniquement au rendement moins élevé des impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital. Alors que les impôts majorant les prix de revient s'accroissent de plus de 1,1 milliard de francs, les impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital fléchissent de 4,6 milliards de francs. Cette baisse résulte surtout du fait que l'exercice 1949 n'a été clôturé que le 30 juin 1950. Cette prolongation n'a eu aucun effet sur les impôts majorant les prix de revient.

L'année 1951 est marquée par une augmentation très nette des recettes fiscales qui s'explique par la haute conjoncture après le déclenchement des hostilités en Corée. En outre, pour la Belgique, c'est en 1951 que fut appliqué, pour la première fois, le système des paiements anticipés de la taxe professionnelle, instauré par la loi du 8 mars 1951. Aux Pays-Bas, l'évolution des recettes fiscales est affectée, dès 1951, par une série de majorations d'impôts destinées à couvrir les dépenses militaires. Cette aggravation de la fiscalité a été partiellement rapportée par la suite, mais le niveau très élevé de l'activité économique ne permet pas de déceler nettement ces dégrèvements dans les chiffres. En Belgique aussi, la fiscalité a été quelque peu renforcée dans le cadre des dépenses militaires exceptionnelles. Toutefois, l'économie belge a subi un peu davantage, en 1952 et 1953, l'incidence de la légère récession économique qui a suivi dans presque tous les pays le boom post-coréen.

Du point de vue d'un rapprochement au sein de Benelux, la structure fiscale dans les deux pays s'est modifiée dans un sens nettement favorable depuis 1946. Pendant les premières années d'après-guerre, les recettes fiscales en Belgique étaient constituées à concurrence des deux tiers environ par des impôts majorant les prix de revient et pour un tiers seulement par des impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital (1). Aux Pays-Bas, c'était l'inverse qui était le cas. Depuis lors, la situation a évolué de manière telle que, dès 1948, les deux catégories d'impôts intervenaient, dans les deux pays, pour moitié environ dans l'ensemble des recettes fiscales.

S'il est difficile de préciser dans quel pays les dépenses budgétaires sont le plus élevées, il n'est pas possible non plus d'indiquer avec certitude lequel des deux pays supporte les charges fiscales les plus lourdes. Trop de facteurs, difficiles à isoler, entrent en ligne de compte. L'indice des recettes fiscales sur base 1946=100 se situe, en 1955, au coefficient 210 pour les Pays-Bas, contre 190 en Belgique. D'autre part, en 1954, le rapport entre les recettes fiscales et le revenu national net aux prix du marché a été un peu plus élevé aux Pays-Bas qu'en Belgique, bien que dans le premier de ces deux pays le rapport d'immédiat après-guerre n'ait plus été atteint au cours des dernières années, sauf en 1951 et 1952, lorsque l'aggravation de la fiscalité, qui avait accompagné l'augmentation des dépenses militaires, se faisait pleinement sentir.

(1) Cette catégorie d'impôts correspond, en Belgique, approximativement aux impôts directs, tandis que la notion d'impôts majorant les prix de revient se confond à peu près avec la subdivision administrative des impôts indirects. Dans les documents budgétaires néerlandais, les impôts sont répartis en deux groupes selon les principes de la comptabilité nationale : les impôts majorant les prix de revient et les impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital.

Les recettes fiscales par tête d'habitant sont plus considérables en Belgique qu'aux Pays-Bas, mais, comme dans le cas des dépenses, il faut tenir compte des différences dans le niveau des prix et éventuellement dans le revenu disponible par tête d'habitant, entre les deux pays.

CHAPITRE III

LES SOLDES BUDGETAIRES

Les soldes budgétaires globaux ont évolué de manière divergente dans les deux pays. En Belgique, il y a eu des déficits dont le montant s'est accru de façon assez régulière. Les Pays-Bas se sont trouvés dans une situation totalement différente. Pendant les premières années d'après-guerre, ils ont eu à faire

face à des déficits considérables, mais qui ont rapidement diminué. De 1949 à 1952 inclus, ils ont enregistré des bonis. Un déficit est de nouveau apparu au cours des trois dernières années sous revue et, pour 1954, il se situe au même niveau que celui de 1946.

En résumé, la tendance générale des déficits globaux est, en Belgique, à l'augmentation progressive, tandis qu'aux Pays-Bas elle peut être représentée par une courbe en forme de U majuscule : baisse graduelle des déficits pendant les premières années d'après-guerre, puis, de 1949 à 1952 inclus, série d'excédents, et enfin, à partir de 1953, nouveaux déficits dont le plus élevé est comparable, en importance, à ceux d'immédiat après-guerre.

En Hollande, l'évolution des soldes budgétaires, de 1946 à 1949 inclus, est révélatrice des conditions économiques qui y prévalaient à l'époque. Les dépen-

Tableau XIII.

Soldes budgétaires

Exercice	Belgique (en millions de francs)			Pays-Bas (en millions de florins)		
	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Budget global	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Budget global
1946	+ 1.440	— 5.269	— 3.829	— 870	— 289	— 1.159
1947	— 4.483	— 5.533	— 10.016	— 624	— 348	— 972
1948	+ 344	— 7.031	— 6.687	— 343	— 338	— 681
1949	— 4.006	— 10.160	— 14.166	+ 477	— 229	+ 248
1950	+ 395	— 12.861	— 12.466	+ 630	— 367	+ 263
1951	+ 10.056	— 15.039	— 4.983	+ 1.179	— 1.093	+ 86
1952	+ 1.202	— 17.208	— 16.006	+ 1.272	— 1.039	+ 233
1953	— 367	— 17.921	— 18.288	+ 376	— 740	— 364
1954	— 4.295	— 17.600	— 21.895	— 67	— 1.048	— 1.115
1955	+ 28	— 17.287	— 17.259	+ 104	— 648	— 544
Total ...	+ 314	— 125.909	— 125.595	+ 2.134	— 6.139	— 4.005

ses budgétaires néerlandaises étaient alors nettement supérieures à celles de la Belgique. La période d'immédiat après-guerre fut, en effet, marquée aux Pays-Bas, qui avaient plus souffert que la Belgique de la guerre et de l'occupation, par des dépenses de transfert très élevées. Ces dernières représentaient, en 1946, plus des deux tiers des dépenses budgétaires globales et 28,9 p.c. (1) du revenu national. Leur diminution est à l'origine de la baisse progressive, jusqu'en 1949, des dépenses publiques. Leur importance, au cours des premières années d'après-guerre, explique aussi pourquoi les déficits globaux néerlandais se rapportaient, à ce moment, surtout au budget ordinaire. En Belgique, au contraire, les déficits du budget global résultent, pour la plupart des années, uniquement de ceux du budget extraordinaire.

Si les déficits budgétaires globaux, pendant la première période, sont plus importants aux Pays-Bas qu'en Belgique, la situation se renverse complètement à partir de 1949. Alors que la Hollande réalise des bonis globaux de 1949 à 1952 inclus, la Belgique enregistre des déficits considérables, sauf en 1951.

(1) Nota betreffende de toestand van 's Rijks financiën voor 1955.

A partir de 1953, un nouveau déficit global apparaît aux Pays-Bas et prend même de très fortes proportions en 1954. Comme en Belgique, les déficits de cette dernière période, en Hollande, sont dus presque exclusivement à ceux du budget extraordinaire.

Pour l'ensemble de la période décennale, les budgets ordinaires se soldent, en Belgique, par un léger boni de 314 millions de francs. Toutefois, ce résultat n'aurait pas été obtenu sans l'instauration, en 1951, du régime des paiements anticipés de la taxe professionnelle. Aux Pays-Bas, après un début très difficile, les soldes des budgets ordinaires ont évolué beaucoup plus favorablement. Grâce surtout au fait que les dépenses ordinaires ont augmenté moins rapidement que les recettes ordinaires et plus spécialement que les recettes fiscales au cours des années 1951-1952, le budget ordinaire a laissé, pour la période décennale sous revue, un boni de 2,1 milliards de florins, soit environ 28 milliards de francs au cours de change officiel actuel, contre 314 millions de francs en Belgique. Les bonis des exercices 1949 à 1952 inclus ont été tels qu'il est encore resté un solde favorable après couverture du déficit du budget extraordinaire. En Belgique, il n'en a jamais été ainsi.

Les budgets extraordinaires ont également donné des résultats très dissemblables. En Belgique, ils se sont soldés, pour ces dix années, par un déficit total de 125,9 milliards de francs. Aux Pays-Bas, le déficit n'a été que de 6,1 milliards de florins. Cette différence assez sensible s'explique partiellement par des recettes extraordinaires un peu plus importantes aux Pays-Bas. Toutefois, il semble qu'elle provienne surtout du niveau moins élevé des dépenses extraordinaires néerlandaises.

La divergence entre les soldes belges et hollandais apparaît encore plus nettement si l'on examine les déficits budgétaires globaux. En Hollande, le déficit du budget extraordinaire est couvert à raison d'un tiers par les excédents du budget ordinaire; en Belgique, à raison d'un quart de pour-cent seulement. Le déficit du budget global, pour l'ensemble de la période sous revue, atteint 125,6 milliards de francs en Belgique, alors qu'aux Pays-Bas, il se limite à 4 milliards de florins. Au cours de toute cette période, la Hollande n'a eu que deux ou trois déficits budgétaires globaux élevés. En Belgique, au contraire, un déficit modéré n'a été enregistré que pour trois exercices.

Si l'on considère plus particulièrement la période de réarmement, c'est-à-dire les années 1951 à 1955 inclus, on constate que le déficit budgétaire global pour cette période quinquennale s'élève à 1,7 milliard de florins aux Pays-Bas et à 78,4 milliards de francs en Belgique.

CHAPITRE IV LA DETTE PUBLIQUE

Il serait sans doute intéressant d'étudier et de comparer sur une assez longue période, comme celle que nous passons en revue, la façon dont ont été financés, en fin de compte, les déficits budgétaires, mais c'est là une chose qu'il n'est pas possible de faire pour les soldes discutés ci-dessus. Les moyens de financement ne peuvent être calculés sur base d'exercices budgétaires, mais seulement par année civile ou pour une période bien déterminée sans distinction d'exercice. En outre, le problème est si complexe qu'il est extrêmement difficile, même pour un initié, d'avoir une vue d'ensemble sur la question.

En simplifiant à l'extrême, on peut dire que l'Etat ne dispose que d'un seul moyen pour couvrir ses déficits budgétaires : l'emprunt. Toutefois, il serait erroné de croire que pendant une période donnée, l'évolution de la dette publique, telle qu'elle figure à la situation officielle et telle qu'elle sera examinée ci-après, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses budgétaires comptabilisées pendant la même période. Une dépense budgétaire n'entraîne pas, dans tous les cas, un décaissement simultané et proportionnel de fonds; de même, la comptabilisation d'une recette budgétaire ne correspond pas nécessairement à une rentrée équivalente

d'espèces. Pour le comprendre, il y a lieu d'analyser également les opérations de la Trésorerie. Si celle-ci est considérée comme le banquier du budget, l'évolution nette de sa position vis-à-vis de ce dernier indique, en gros, une augmentation ou une diminution de la dette dans le cadre du financement du budget. Une telle façon de présenter les choses est sans doute compatible avec le fait qu'un déficit budgétaire ne peut être couvert que par le recours à l'emprunt, mais il n'en ressort pas moins que les chiffres de la situation officielle de la dette publique ne sauraient expliquer à eux seuls le financement du déficit budgétaire global.

Une autre raison encore s'oppose à ce qu'il y ait concordance parfaite entre l'évolution de la dette publique et les soldes budgétaires. En effet, afin de faciliter la comparaison des budgets et de dégager leur tendance générale, nous avons éliminé certains postes, parfois très importants, tant en recettes qu'en dépenses.

Bien qu'il ne nous soit pas possible de faire une étude complète des moyens de financement mis en œuvre, il nous faut cependant, avant de clôturer cette première partie, donner un bref aperçu de l'évolution de la dette publique depuis la fin de la guerre.

Les dettes publiques totales belge et hollandaise ainsi que leurs principales subdivisions sont reprises aux tableaux XIV et XV. La dette publique néerlandaise s'est accrue de 1,5 milliard de florins entre le début de 1946 et la fin de juin 1954; en Belgique, l'augmentation a été de 74,2 milliards de francs au cours de la même période. Pour les deux pays, nous sommes quelque peu écartés de la présentation officielle. Afin de rendre les chiffres aussi comparables que possible, nous avons exclu de la dette intérieure flottante belge les certificats du Trésor remis au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en libération de la souscription à ces organismes; aux Pays-Bas, ces certificats ne figurent pas à la dette publique. D'autre part, nous n'avons pas tenu compte, dans le cas de la Hollande, de l'indemnisation des dommages de guerre. La dette publique de ce pays comprend, en effet, contrairement à celle de la Belgique, une rubrique représentant le montant total des dommages de guerre à indemniser par l'Etat. Cette dette diminue au fur et à mesure que les indemnités sont liquidées. L'indemnisation des dégâts résultant des inondations a été traitée de la même façon, mais, étant donné son importance relativement faible, nous n'avons pas cru devoir l'éliminer. Les deux rubriques précitées ont été indiquées séparément à la dernière colonne des tableaux XIV et XV. En les additionnant au total des autres rubriques, on obtient le montant de la dette publique tel qu'il apparaît à la situation officielle.

Dans les deux pays, nous constatons une diminution sensible de la dette flottante et une augmentation de la dette consolidée. De fin 1945 à fin 1950, il n'y eut en Belgique d'autres augmentations de la dette consolidée intérieure que celles provoquées par

Tableau XIV.

Dette publique en Belgique ¹
(en milliards de francs)

	Dette consolidée			Dette flottante			Dette intérieure totale	Dette extérieure totale	Total général	Fonds Monétaire International et Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (2)
	Intérieure	Extérieure	Totale	Intérieure	Extérieure	Totale				
Fin 1945	52,3	5,5	57,8	147,1	0,7	147,8	199,4	6,2	205,6	—
1946	104,6	11,2	115,8	137,3	0,5	137,8	241,9	11,7	253,6	0,8
1947	98,4	10,8	109,2	139,7	0,2	139,9	238,1	11,0	249,1	9,1
1948	125,5	11,4	136,9	97,8	2,0	99,8	223,3	13,4	236,7	9,1
1949	119,8	14,2	134,0	105,8	2,2	108,0	225,6	16,4	242,0	10,4
1950	113,5	14,0	127,5	107,7	3,2	110,9	221,2	17,2	238,4	10,3
1951	115,4	13,7	129,1	113,2	2,2	115,4	228,6	15,9	244,5	10,2
1952	127,9	14,3	142,2	109,3	4,6	113,9	237,2	18,9	256,1	10,2
1953	139,2	14,6	153,8	113,3	7,1	118,4	252,5	21,7	272,2	10,1
Juin 1954	149,6	14,5	164,1	109,5	6,2	115,7	259,1	20,7	279,8	10,1
Evolution de 1945 à 1954	+ 97,3	+ 9,0	+ 106,3	— 37,6	+ 5,5	— 32,1	+ 59,7	+ 14,5	+ 74,2	+ 10,1

¹ Source : Ministère des Finances, Bulletin de Documentation. La présentation a été quelque peu modifiée.

² Certificats du Trésor remis au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en libération de la souscription à ces organismes.

Tableau XV.

Dette publique aux Pays-Bas ¹
(en milliards de florins)

	Dette consolidée			Dette flottante			Dette intérieure totale	Dette extérieure totale	Total général	Indemnisation des dommages de guerre (2)
	Intérieure	Extérieure	Totale	Intérieure	Extérieure	Totale				
Fin 1945	5,8	0,6	6,4	11,4	0,4	11,8	17,2	1,0	18,2	5,0
1946	7,2	1,0	8,2	9,7	0,3	10,0	16,9	1,3	18,2	4,5
1947	8,6	1,0	9,6	12,8	1,0	13,8	21,4	2,0	23,4	3,8
1948	8,7	1,9	10,6	11,4	0,4	11,8	20,1	2,3	22,4	3,3
1949	9,2	2,9	12,1	10,8	0,5	11,3	20,0	3,4	23,4	4,1
1950	9,9	3,1	13,0	8,7	0,3	9,0	18,6	3,4	22,0	3,5
1951	10,3	3,0	13,3	8,0	0,2	8,2	18,3	3,2	21,5	3,1
1952	9,7	3,0	12,7	8,0	0,2	8,2	17,7	3,2	20,9	2,7
1953	9,5	2,8	12,3	8,2	—	8,2	17,7	2,8	20,5	2,4
Juin 1954	9,6	2,5	12,1	7,6	—	7,6	17,2	2,5	19,7	2,2
Evolution de 1945 à 1954	+ 3,8	+ 1,9	+ 5,7	— 3,8	— 0,4	— 4,2	—	+ 1,5	+ 1,5	— 2,8

¹ Source : Bijlage bij de nota betreffende de toestand van 's Rijks financiën voor 1955. La présentation a été quelque peu modifiée.

² Cette rubrique qui, aux Pays-Bas, figure à la situation officielle de la dette publique, représente les dommages de guerre à indemniser par l'Etat.

la transformation, en 1946, des 60 p.c. bloqués en un Emprunt de l'Assainissement Monétaire et par la consolidation, à concurrence de 35 milliards de francs, en 1948, des créances de la Banque Nationale sur l'Etat. A partir de 1951, le Trésor belge a recommencé à émettre des emprunts à long terme pour financer le budget extraordinaire. Aux Pays-Bas, la dette consolidée intérieure s'est accrue progressivement jusqu'en 1951, après incorporation, en 1947, d'une dette vis-à-vis de la Nederlandsche Bank à la suite de la reprise, par l'Etat, des créances de la banque centrale, libellées en Reichsmarks. Depuis 1952, elle est orientée à la baisse, l'Etat néerlandais ayant pu, contrairement à l'Etat belge, se passer, ces dernières années, d'un recours important au marché des capitaux.

En Belgique, la dette consolidée extérieure a progressé considérablement au cours des premières années d'après-guerre, mais, de 1949 à juin 1954, elle

est restée à peu près inchangée. Aux Pays-Bas, elle s'est accrue également dans des proportions importantes. Alors que, en 1946, elle se situait, dans ce pays, environ au même niveau qu'en Belgique, elle y est actuellement plus élevée, bien qu'elle y ait diminué au cours des dernières années.

Si, en Belgique et aux Pays-Bas, il y a eu augmentation de la dette consolidée, il y a eu, en revanche, diminution de la dette flottante. Les autorités se sont efforcées de réduire cette dernière qui avait atteint un niveau très élevé après la Libération. La dette flottante extérieure, qui ne représente qu'une faible fraction du total dans les deux pays, a complètement disparu en 1953 aux Pays-Bas. En Belgique, au contraire, elle s'est accrue pendant les années récentes.

Si l'on examine séparément la dette intérieure totale et la dette extérieure totale, on constate que le niveau de la première aux Pays-Bas, y compris la

reprise des avoirs en Reichsmarks de la Nederlandsche Bank, est actuellement le même qu'en 1945, si bien que l'augmentation de la dette a porté uniquement sur la dette extérieure consolidée. La dette extérieure néerlandaise a, cependant, diminué au cours des dernières années, le renforcement des réserves en or et en devises ayant incité l'Etat à effectuer des remboursements et à alléger ainsi les charges que la balance des paiements devra supporter à l'avenir.

En Belgique, l'augmentation porte à la fois sur la dette intérieure et sur la dette extérieure.

Tableau XVI.

**Dette publique par tête d'habitant
et en pour-cent du revenu national**

	Belgique		Pays-Bas	
	Par tête d'habitant (en francs)	En pour-cent du revenu national	Par tête d'habitant (en florins)	En pour-cent du revenu national
1946	29.835	—	1.915	184
1949	28.140	89	2.350	146
1952	29.335	75	2.010	104
1954	31.720	77	1.860	83

La diminution du rapport entre la dette et le revenu national résulte des progrès considérables de ce dernier. Elle a été plus prononcée aux Pays-Bas, où la dette s'est moins accrue et où le revenu national s'est développé davantage, relativement à la période très anormale qui suivit immédiatement la Libération, et elle s'y est poursuivie pendant les années de réarmement. En Belgique, au cours de ces mêmes années, on a constaté une légère hausse indiquant que l'augmentation de la dette était relativement plus forte que celle du revenu national.

CHAPITRE V

RESUME ET CONCLUSIONS

Les principales constatations faites ci-dessus nous amènent aux conclusions suivantes.

1. Dépenses.

Le niveau absolu des dépenses budgétaires totales, converti en une même monnaie au cours de change officiel, est, sauf pour les années d'immédiat après-guerre, légèrement plus élevé en Belgique qu'aux Pays-Bas. Le rapport des dépenses au revenu national n'a pas suivi une évolution très différente, dans les deux pays, au cours des dernières années. Pendant la même période, les dépenses par tête d'habitant ont été nettement plus élevées en Belgique qu'aux Pays-Bas, mais ce fait n'a qu'une signification limitée parce que les prix, et sans doute aussi le revenu disponible moyen, ne sont pas identiques dans les deux cas.

2. Recettes.

Lorsqu'on compare le niveau absolu des recettes budgétaires sur base du cours de change officiel, on constate qu'il est du même ordre de grandeur dans les deux pays. Exprimées en pour-cent du revenu national, les recettes budgétaires, et plus particulièrement les recettes fiscales, sont plus considérables aux Pays-Bas qu'en Belgique. Par contre, les recettes par tête d'habitant sont plus importantes en Belgique qu'aux Pays-Bas, mais ici aussi il faudrait tenir compte des différences de prix et de revenu disponible moyen.

3. Soldes budgétaires.

Aux Pays-Bas, les déficits budgétaires globaux sont plus faibles qu'en Belgique. Une part plus grande des dépenses budgétaires y est financée par les recettes budgétaires proprement dites et notamment par l'impôt.

4. Dette publique.

Dans ces conditions, on comprend que la dette publique ait augmenté plus rapidement en Belgique qu'aux Pays-Bas. Dans le premier de ces pays, la charge de la dette, sous forme d'intérêts et d'amortissements contractuels, progresse de façon continue et a plus que doublé entre 1946 et 1955. En Hollande, par contre, la charge des intérêts s'est contractée. La charge des amortissements y est devenue plus lourde, mais les chiffres particulièrement élevés des dernières années résultent du remboursement anticipé de certains emprunts. Aux Pays-Bas, la dette publique a diminué régulièrement depuis 1950; en Belgique, au contraire, elle n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années.

Deuxième partie

**Les projets de budget
belge et néerlandais
pour l'exercice 1955**

Le projet de budget pour l'exercice 1955 a été déposé dans les deux pays à un moment où la situation économique se présente de façon satisfaisante. La « Millioennota » aussi bien que l'Exposé général du Budget se montrent optimistes à cet égard. Les deux documents soulignent la reprise économique qui s'est manifestée après la dernière récession. Commentant cette évolution favorable, la Millioennota va jusqu'à parler d'un indiscutable climat de haute conjoncture.

Aux Pays-Bas, l'activité économique s'est vigoureusement développée depuis le milieu de 1953, au point qu'à l'heure actuelle, des symptômes très nets de pénurie de main-d'œuvre apparaissent dans certains secteurs.

En Belgique, les premiers indices de reprise ont été observés au second trimestre de 1954 et la situation est à présent telle que l'optimisme dont témoigne l'Exposé général est pleinement justifié. La production s'établit à un niveau très élevé, l'emploi évolue favorablement et le commerce extérieur est très satisfaisant.

D'autre part, cette expansion des économies nationales belge et hollandaise s'appuie sur une conjoncture mondiale favorable. La récession américaine n'a pas eu, cette fois, de répercussions sur les autres pays, comme on l'avait craint tout d'abord, et elle semble d'ailleurs, depuis quelques mois, avoir fait place à une reprise.

CHAPITRE I

APERÇU GENERAL DES NOUVEAUX BUDGETS

Ramenés à leurs éléments essentiels, les budgets globaux des deux pays peuvent être présentés suivant le schéma du tableau XVII. Le service ordinaire, le service extraordinaire I et le solde du Fonds d'Egalisation Agricole, aux Pays-Bas, peuvent être comparés au budget ordinaire de la Belgique; le service extraordinaire II correspond au budget extraordinaire belge.

Tableau XVII.

Aperçu général des projets de budget 1955 (en millions d'unités monétaires)

	Belgique	Pays-Bas (1)
<i>Service ordinaire :</i>		
dépenses		4.678
recettes		5.376
solde		+ 698
<i>Service extraordinaire I :</i>		
dépenses		847
recettes		205
solde		— 642
<i>Solde du Fonds d'Egalisation Agricole</i>		— 64
A. Total du budget ordinaire		
dépenses	80.590	5.589
recettes	80.618	5.581
solde	+ 28	— 8
B. Budget extraordinaire		
dépenses	18.399	994
recettes	1.112	434
solde	— 17.287	— 560
C. Budget global		
dépenses	98.989	6.583
recettes	81.730	6.015
solde	— 17.259	— 568

1 Y compris les amortissements du patrimoine, soit 113 millions de florins, qui apparaissent, en dépense, au budget ordinaire et, en recette, au budget extraordinaire. Plus loin, dans une analyse plus poussée, ils seront éliminés, comme le seront aussi, pour 1954, les fonds de contrepartie libérés.

Les dépenses totales atteignent donc 99 milliards de francs en Belgique et 6,6 milliards de florins ou

86,6 milliards de francs aux Pays-Bas. Dans ces montants, les dépenses ordinaires interviennent respectivement pour 80,6 milliards de francs et 5,6 milliards de florins ou 73,5 milliards de francs, et les dépenses extraordinaires, pour 18,4 milliards de francs et 994 millions de florins ou 13,1 milliards de francs.

En Belgique, la part des dépenses ordinaires dans les dépenses budgétaires totales est moindre qu'aux Pays-Bas : 81,4 p.c. contre 84,9 p.c.

Le déficit budgétaire global est sensiblement plus élevé en Belgique qu'aux Pays-Bas. Dans le premier de ces pays, il atteint 17,3 milliards de francs; de ce fait, 17,4 p.c. des dépenses budgétaires totales, c'est-à-dire la plus grande partie du budget extraordinaire, doivent être couverts par des emprunts. Aux Pays-Bas, les recettes extraordinaires sont relativement importantes. Si l'on y ajoute que les dépenses extraordinaires constituent une fraction plus faible des dépenses totales et que le budget ordinaire est pratiquement équilibré, on comprendra que, dans ce pays, 8,6 p.c. seulement des dépenses budgétaires totales doivent être financés par l'emprunt.

Les recettes budgétaires, d'après les évaluations du projet de budget, couvrent donc, en Belgique, 82,7 p.c. des dépenses publiques totales, pour 91,4 p.c. aux Pays-Bas.

Tableau XVIII.

Prévisions de recettes budgétaires pour l'exercice 1955

	Belgique	Pays-Bas	
	(en milliards de francs)	(en milliards de francs)	(en millions de florins)
Impôts	74,3	66,9	5.090
Autres recettes	7,4	12,2	925
Total ..	81,7	79,1	6.015
dont pour :			
budget ordinaire	80,6	73,4	5.581
budget extraordinaire ..	1,1	5,7	434

Alors qu'en dépense, les chiffres belges sont, en termes absolus, plus élevés que les chiffres hollandais, il n'en va guère de même pour les recettes. Celles-ci se situent, en 1955, à peu près au même niveau dans les deux pays. Il s'ensuit que les appels de l'Etat au marché des capitaux revêtent plus d'ampleur en Belgique qu'aux Pays-Bas. Cette différence essentielle entre les deux budgets, qui a déjà été soulignée dans la première partie, persistera donc en 1955.

CHAPITRE II

QUELQUES DIFFERENCES DANS LA PRESENTATION DES BUDGETS, ENTRE L'EXERCICE 1954 ET L'EXERCICE 1955

Dans les deux pays, la présentation des nouveaux budgets a subi quelques modifications.

Aux Pays-Bas, il s'agit surtout d'une application plus rigoureuse des critères selon lesquels les dépenses et les recettes sont réparties entre le Service ordinaire et le Service extraordinaire I. Le budget ordinaire comprend, rappelons-le, le Service ordinaire, le Service extraordinaire I et le solde du Fonds d'Égalisation Agricole, tandis que le Service extraordinaire II correspond au budget extraordinaire belge. En principe, sont seules inscrites au Service extraordinaire I, les opérations ordinaires qui proviennent de la seconde guerre mondiale et de l'occupation et qui sont donc appelées à diminuer progressivement et finalement à disparaître. On en est ainsi venu à considérer que la marque distinctive des opérations figurant à ce Service, était leur caractère transitoire. Dans la pratique, ce principe n'a cependant pas toujours été observé aussi strictement qu'il l'aurait fallu. Des recettes et des dépenses temporaires, mais sans aucun lien avec la guerre mondiale et ses suites, furent portées au Service extraordinaire I. Pour cette raison, on n'a pas atteint le but que l'on s'était proposé en créant le Service en question, à savoir, isoler de l'activité normale de l'Etat, les opérations exceptionnelles résultant de la guerre. Lors de l'élaboration du nouveau budget, le Service extraordinaire I a été débarrassé de toutes les opérations qui ne le concernaient pas. Seules les dépenses provenant des dégâts causés par les inondations y ont été maintenues. Toutes les autres dépenses et recettes qui y étaient jusqu'ici portées indûment, seront transférées, à partir de 1955, soit au Service ordinaire, soit au Service extraordinaire II ou budget d'investissement. Afin de permettre une meilleure comparaison avec 1954, les résultats probables de ce dernier exercice ont également été regroupés de la manière qui vient d'être décrite.

En Belgique, on note certains glissements du budget ordinaire vers le budget extraordinaire, et vice versa. C'est ainsi que les primes à la construction et les crédits destinés à financer les dépenses d'un programme d'entretien et d'amélioration extraordinaire du domaine public ont été transférés du budget ordinaire au budget extraordinaire. D'un autre côté, le produit du droit d'accise sur les huiles minérales légères qui figurait précédemment, à concurrence d'un franc par litre, parmi les recettes extraordinaires, sera désormais comptabilisé intégralement au budget des Voies et Moyens. Le budget de 1955 se présente aussi de façon différente en matière de chômage. Pour combattre ce dernier, le gouvernement a intensifié la politique de mise au travail des chômeurs par les provinces et les communes. Les subsides que l'Etat accorde, dans ce but, aux pouvoirs publics subordonnés et qui ont été portés à 110 p.c. du salaire des personnes ainsi mises au travail, ont été inscrits au budget extraordinaire pour la raison que ces dépenses contribuent à l'enrichissement du patrimoine du pays.

Ces diverses modifications ont cependant pour conséquence que le budget de 1955 ne peut être comparé comme tel à celui de 1954.

Afin de faire mieux apparaître la situation des finances publiques, le budget pour ordre a été fondamentalement revu. A partir de 1955, il a été présenté sous la nouvelle forme préconisée par une commission spécialement constituée à cet effet. Le but de cette réforme était de mettre davantage en lumière l'influence réelle qu'exercent les pouvoirs publics au cours d'une période donnée.

En vertu de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, les fonds comptabilisés au budget pour ordre sont ceux pour lesquels l'Etat agit en tant que dépositaire, banquier ou caissier, comme c'est notamment le cas pour les fonds de cautionnement et de consignation, les recettes provinciales et communales, etc. Ceci n'a pas empêché que, dès l'origine, des fonds spéciaux destinés à recevoir des recettes spécifiques de l'Etat en vue du financement des dépenses de services déterminés, ont été portés au budget pour ordre. Cette manière de procéder trouve son explication dans le fait que ces fonds n'exerçaient, par solde, aucune influence sur les recettes et dépenses générales de l'Etat et pouvaient, à cet égard, être assimilés aux fonds propres de tiers dont il est question dans la loi sur la comptabilité de l'Etat du 15 mai 1846.

Beaucoup plus tard et au fur et à mesure que se développait l'importance de l'Etat comme agent économique, on en vint à comptabiliser également au budget pour ordre des fonds qui n'étaient plus alimentés par des recettes spécifiques, mais par des ressources provenant des recettes générales de l'Etat. Cette manière de faire fut rendue nécessaire par l'évolution progressive du milieu économique; elle permit à l'Etat d'échapper à des prescriptions légales rigides, notamment en matière d'annuité et de visa préalable de la Cour des Comptes, et, en conséquence, d'agir avec plus de souplesse. C'est ainsi que, chaque année, des crédits importants furent transférés des budgets ordinaire et extraordinaire au budget pour ordre. Il s'ensuit que le montant des dépenses ordinaires et extraordinaires comptabilisées ne reflète plus fidèlement l'exécution réelle des budgets. Pour se faire une idée exacte de cette dernière, il faut également tenir compte de l'état et de l'évolution des fonds pour ordre dont il vient d'être question.

Les pouvoirs publics jouant un rôle toujours plus considérable dans l'économie nationale, il convient de connaître avec précision l'action véritable qu'ils exercent durant une période déterminée. C'est là une autre raison pour laquelle la réforme actuelle était devenue absolument nécessaire. La nouvelle présentation permettra de prévoir, avec plus d'exactitude, les dépenses effectives. Le pouvoir législatif ainsi que l'exécutif et l'opinion publique bénéficieront de cette réforme.

Dans ce but, le budget pour ordre sera subdivisé, à partir de l'exercice 1955, en trois titres :

Titre I : Fonds alimentés principalement par des crédits budgétaires;

Titre II : Fonds alimentés par des ressources destinées à être incorporées au budget;
Titre III : Fonds alimentés principalement par des ressources étrangères au budget de l'Etat.

De plus, au sein de chaque titre, tous les fonds seront regroupés en fonction des modalités suivant lesquelles il en est disposé. Chaque titre comprendra ainsi trois chapitres :

- Chapitre I. — Fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des Comptes;
Chapitre II. — Fonds dont il est disposé à l'intervention du Ministre des Finances;
Chapitre III. — Fonds dont il est disposé directement par les comptables qui en ont opéré la recette.

Une autre amélioration consiste dans l'introduction de quatre estimations chiffrées donnant respectivement, pour chaque article :

1. le solde au 1^{er} janvier 1955;
2. les recettes durant l'année;
3. les dépenses durant l'année;
4. le solde au 31 décembre 1955.

Au surplus, plusieurs fonds semblent pouvoir être liquidés et seront donc supprimés. Par contre, la nouvelle présentation a nécessité une ventilation de certains autres fonds.

CHAPITRE III

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET POUR 1955

1. Dépenses ordinaires.

Le numéro de novembre 1954 de ce Bulletin a consacré une étude au budget belge pour 1955. On n'en reprendra ici que l'essentiel. Selon la présentation officielle, les dépenses ordinaires sont en diminution de 705 millions de francs par rapport au budget rectifié de 1954 (tableau XIX). Cette diminution est enregistrée en dépit d'augmentations de 1,6 milliard de francs pour les intérêts et l'amortissement de la dette publique et de 719 millions de francs pour la défense nationale. Elle s'explique notamment par le fait, déjà mentionné, que les crédits destinés au financement des primes à la construction et du programme d'entretien et d'amélioration extraordinaire du domaine public ont été transférés au budget extraordinaire.

Le crédit pour allocations de chômage a été réduit de 1,6 milliard de francs. Cette réduction ne donne cependant pas une idée exacte de l'économie réalisée à ce titre. La moyenne journalière des chômeurs a pu être estimée pour 1955 à un niveau plus faible, soit à 180.000. Mais s'il en a été ainsi, c'est en partie grâce à l'intensification de la politique de mise au travail par les provinces et les communes. Ces dernières bénéficieront, à cet effet, de subventions pour lesquelles un crédit de 1,1 milliard de francs a été inscrit au budget extraordinaire.

Tableau XIX.

Dépenses budgétaires ordinaires - Belgique ¹

(en millions de francs)

	1954 Crédits initiaux plus amendements (a)	1954 Budget rectifié (2) (b)	Différence (c) = (b) - (a)	1955 Projet de budget (d)	Différence (e) = (d) - (b)
1. Dette publique	11.886	11.882	— 4	13.504,5	+ 1.622,5
2. Pensions	10.736,8	10.845,4	+ 108,6	10.981,7	+ 136,3
3. Dotations	257,1	257,1	—	269,5	+ 12,4
4. Instruction publique	8.502,4	8.930,9	+ 428,5	8.481,5	— 449,4
5. Défense nationale	11.606,7	11.428,3	— 178,4	12.147,6	+ 719,3
6. Gendarmerie	1.179	1.173,2	— 5,8	1.194,7	+ 21,5
7. Justice	1.589,7	1.597,1	+ 7,4	1.611,4	+ 14,3
8. Intérieur	7.388,4	7.381,8	— 6,6	7.621,5	+ 239,7
9. Affaires étrangères et Commerce exté- rieur	643,6	691,4	+ 47,8	633,1	— 58,3
10. Colonies	70,3	66,8	— 3,5	69,8	+ 3
11. Affaires économiques	} 1.528,4	1.597,7	+ 69,3	} 1.429,7	} — 92,6
11bis. Classes moyennes					
12. Agriculture	704,6	697,8	— 6,8	702,5	+ 4,7
13. Travaux publics et Reconstruction ...	2.141,1	2.149,1	+ 8	1.834,7	— 314,4
14. Communications	4.752,9	4.863	+ 110,1	4.866,4	+ 3,4
15. Travail et Prévoyance sociale	7.894,9	7.949,7	+ 54,8	6.279,0	— 1.670,7
16. Santé publique	3.066,5	3.061,3	— 5,2	2.465,9	— 595,4
17. Finances	5.261,9	5.463,8	+ 201,9	5.239,0	— 224,8
18. Non-valeurs et Remboursements	834	1.216,9	+ 382,9	1.139,8	— 77,1
19. Premier Ministre	42,1	41,7	— 0,4	42,4	+ 0,7
Total ...	80.086,4	81.295	+ 1.208,6	80.590,1	— 704,9
Amendements :					
Gouvernement précédent	— 212,7				
Gouvernement actuel	— 731,3				
Crédits initiaux	79.142,3				

¹ Données extraites de l'Exposé général du Budget pour 1955 et du feuillet unique d'ajustements budgétaires de l'exercice 1954.

² Crédits initiaux, amendements et feuillet d'ajustements budgétaires, non compris les amendements à ce feuillet, mais y compris les crédits pour exercices antérieurs.

Il a également été possible d'alléger la charge budgétaire des pensions de guerre en en faisant glisser une partie vers les années ultérieures. Grâce à une extension du système des annuités constantes, elle a pu être réduite de 591 millions de francs en 1955 par rapport à 1954. Comme, cependant, la charge des autres pensions s'est encore accrue, par suite surtout de la péréquation de celles du personnel de l'Etat, cet allègement n'apparaît pas dans la charge totale des pensions qui augmente de 136 millions de francs.

En Hollande, les dépenses ordinaires de 1955 sont inférieures de 131 millions de florins aux résultats probables de 1954.

A partir de l'exercice 1955, le programme annuel de défense sera ramené de 1.500 à 1.350 millions de florins, pour l'ensemble des budgets ordinaire et extraordinaire. La diminution qui apparaît au tableau XX est quelque peu plus importante que celle de ce programme, du fait que les résultats probables de 1954 sont gonflés par des dépenses se rapportant à d'autres exercices. Le niveau absolu des dépenses militaires ordinaires est notablement plus élevé aux Pays-Bas qu'en Belgique. Aux Pays-Bas, la part des dépenses militaires qui figure au budget ordinaire est plus considérable qu'en Belgique, bien que dans ce dernier pays on assiste, en 1955, à un certain glissement du budget extraordinaire vers le budget ordinaire.

	Belgique (en millions d'unités monétaires)	Pays-Bas (en millions d'unités monétaires)
Dépenses militaires ordinaires	12.148	1.190
Dépenses militaires extraordinaires	5.811	166
	<u>17.959</u>	<u>1.356</u>

Les dépenses militaires totales de l'exercice 1955, en chiffres absolus et au cours de change officiel, se situent donc sensiblement au même niveau dans les deux pays.

Le fort accroissement des dépenses pour la restauration des dommages de guerre s'explique, à concurrence de 300 millions de florins, par l'indemnisation des Chemins de fer néerlandais. Comme ce montant a été avancé progressivement par la Trésorerie au cours des années antérieures, il s'agit là surtout d'une régularisation.

La réparation des dégâts causés par les inondations s'amenuise et sera pratiquement terminée en 1955; les crédits prévus à cet effet ont pu être réduits de 220 millions de florins.

Les dépenses de prévoyance sociale, émigration et santé publique enregistrent une diminution, mais celle-ci n'est qu'apparente. Les résultats probables de 1954 comprennent, en effet, une somme importante mais unique de 70 millions de florins destinée à la constitution d'un fonds de pensions pour la flotte marchande, de telle manière qu'il n'y a pas, par solde, de diminution véritable des dépenses de prévoyance sociale. Celles résultant des nouvelles relations avec l'Indonésie sont cependant en recul marqué; les résultats probables de 1954 sont déjà inférieurs de 129 millions de florins aux évaluations initiales, et on escompte une nouvelle réduction de 44 millions de florins en 1955. Par contre, les mesures visant à favoriser l'emploi absorberont 30 millions de florins de plus qu'en 1954, et les dépenses de prévoyance pour la vieillesse progresseront encore de 20 millions de florins.

Tableau XX.

Dépenses budgétaires ordinaires ¹ - Pays-Bas ²

(en millions de florins)

	1954 Crédits initiaux (a)	1954 Résultats probables (b)	Différence (c) = (b) - (a)	1955 Projet de budget (d)	Différence (e) = (d) - (b)
1. Défense	1.309,2	1.414,4	+ 105,2	1.189,8	- 224,6
2. Relations extérieures	66,5	70,9	+ 4,4	70,8	- 0,1
3. Territoires d'outre-mer	37,7	62,3	+ 24,6	61,8	- 0,5
4. Police et Justice	215,7	238	+ 22,3	246,8	+ 8,8
5. Enseignement et Culture	547,3	603,2	+ 55,9	653,9	+ 50,7
6. Administration des waterings	142,2	135,5	- 6,7	154,1	+ 18,6
7. Communications	62,2	67,8	+ 5,6	69,5	+ 1,7
8. Commerce et Industrie	67	93,9	+ 26,9	62	- 31,9
9. Agriculture, Horticulture, Elevage et Pêche	206,2	239,1	+ 32,9	200,8	- 38,3
10. Prévoyance sociale, Emigration et Santé publique	952,3	908,2	- 44,1	860,9	- 47,3
11. Logement	219,1	220,3	+ 1,2	236	+ 15,7
12. Restauration des dommages de guerre	494,3	341,2	- 153,1	701,5	+ 360,3
13. Services généraux	196,3	215,1	+ 18,8	215,8	+ 0,7
14. Dette publique (non compris les amortissements)	488,1	491	+ 2,9	476,1	- 14,9
15. Inondations	400	363	- 37	142,7	- 220,3
16. Divers	136,4	143,3	+ 6,9	133,4	- 9,9
Total ...	5.540,5	5.607,2	+ 66,7	5.475,9	- 131,3

¹ Non compris les amortissements du patrimoine : 113 millions de florins.

² Données extraites de la « Miljoenennota » 1955.

Dans le secteur de l'enseignement, l'augmentation est importante : 51 millions de florins. Elle porte sur toutes les catégories d'enseignement et est surtout attribuable au relèvement des traitements et à l'accroissement de la population en âge d'école.

Les dépenses pour l'agriculture, l'horticulture, l'élevage et la pêche diminuent du fait que l'on s'attend à une contraction du solde déficitaire du Fonds d'Egalisation Agricole.

Au total, les évaluations de dépenses ordinaires pour 1955 sont inférieures de 131 millions de florins aux résultats probables de 1954 et de 65 millions de florins aux évaluations initiales pour 1954. Une diminution des dépenses militaires, de la réparation des dégâts causés par les inondations et du solde déficitaire du Fonds d'Egalisation Agricole a plus que compensé une dépense exceptionnelle pour indemnisation des dommages de guerre aux Chemins de fer néerlandais et une majoration de 61 millions de florins pour traitements et salaires.

En conclusion, les charges exceptionnelles et temporaires se réduisent, tandis que, au contraire, les autres dépenses s'accroissent. Par solde, il subsiste cependant une certaine diminution.

2. Dépenses extraordinaires.

En Belgique, les crédits de paiement prévus pour l'exercice 1955 sont inférieurs de 936 millions de francs au niveau du budget rectifié de 1954. Aux Pays-Bas, la diminution des dépenses extraordinaires atteint 447 millions de florins.

Le budget extraordinaire belge de 1954 comportait un crédit de 1,1 milliard de francs destiné au remboursement de bons de caisse émis, en 1949, par la Société Nationale des Chemins de fer belges. Abstraction faite de ce crédit, les dépenses extraordinaires se situent, pour la Belgique, au même montant en 1955 qu'en 1954 (tableau XXI). Quand on compare ces deux exercices, on doit toutefois tenir compte des transferts, du budget ordinaire au budget extraordinaire, dont il a été question plus haut et qui ont porté sur l'aide à la construction d'habitations et sur le programme d'entretien et d'amélioration extraordinaire.

Par ailleurs, le crédit en faveur de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché et de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne a été évalué, en 1955, à 450 millions de francs pour 1,3 milliard de francs en 1954. L'Etat souscrit aux émissions que ces sociétés ne peuvent placer sur le marché et qui sont nécessaires pour leur procurer des moyens de trésorerie globaux de 2.450 millions de francs, dont 2 milliards de francs pour la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché et 450 millions de francs pour la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne. Le crédit prévu pour ces souscriptions a pu être réduit parce que le Gouvernement envisage de promouvoir l'émission d'un emprunt public.

Le subside destiné à encourager la mise au travail par les provinces et les communes est en hausse marquée : il atteint 1,1 milliard de francs pour 260 millions de francs en 1954.

Les crédits pour la défense nationale ont pu être diminués de 859 millions de francs. Mais il faut signaler, à ce propos, que les dépenses militaires ordinaires augmentent d'un montant quasi identique.

Un accroissement de 786 millions de francs est prévu pour les travaux publics et la reconstruction, en liaison avec la politique gouvernementale de lutte contre le chômage.

Indépendamment des modifications précitées dans la nature et la composition des dépenses extraordinaires, la part du secteur civil reste inchangée à 12,6 milliards de francs, tandis que les dépenses militaires reviennent de 6,7 à 5,8 milliards de francs, entre 1954 et 1955.

Aux Pays-Bas, où les dépenses extraordinaires escomptées sont inférieures de 447 millions de florins aux résultats probables de 1954, le fléchissement provient presque exclusivement des dépenses militaires, qui diminuent de 172 millions de florins, et des amortissements de la dette publique, qui diminuent de 388 millions de florins (tableau XXII).

Le recul des dépenses militaires est attribuable, d'une part, à la réduction du programme de défense à partir de 1955 et, d'autre part, au fait que le chiffre de 1954 a été gonflé par des paiements se rapportant à des exercices antérieurs. La forte contraction des amortissements de la dette publique s'explique par l'ampleur des amortissements anticipés de la dette extérieure en 1954. D'après les prévisions budgétaires, les amortissements de la dette extérieure diminueront de 435 millions de florins en 1955; ceux de la dette intérieure augmenteront, au contraire, de 48 millions de florins.

L'évaluation plus élevée pour la rubrique « Commerce et Industrie » doit être mise en rapport avec les investissements dans les secteurs charbonnages et énergie. L'accroissement de la rubrique « Services généraux » est nécessité, à concurrence de 40 millions de florins, par la frappe de nouveaux florins en argent et, à concurrence de 12 millions de florins, par la construction, l'agrandissement et la transformation de bâtiments pour divers ministères.

Aux Pays-Bas, le budget extraordinaire comporte donc surtout des crédits pour les départements civils. Les dépenses extraordinaires y sont plus faibles qu'en Belgique. Abstraction faite des amortissements de la dette qui faussent la comparaison avec les chiffres belges, les dépenses extraordinaires s'élèvent à 753 millions de florins, dont 166 millions pour le secteur militaire et 587 millions pour le secteur civil.

3. Recettes.

En Belgique, les évaluations de recettes ordinaires pour l'exercice 1955 sont supérieures de 3,6 milliards

Tableau XXI.

Dépenses budgétaires extraordinaires - Belgique ¹*(en millions de francs)*

	1954 Crédits initiaux plus amendements (a)	1954 Budget rectifié (2) (b)	Différence (c) = (b) - (a)	1955 Projet de budget (d)	Différence (e) = (d) - (b)
1. Dette publique	1.090	1.090	—	—	— 1.090
2. Intérieur	42,5	42,5	—	6,7	— 35,8
3. Affaires étrangères et Commerce exté- rieur	80,3	80,4	+ 0,1	62,5	— 17,9
4. Défense nationale	6.670	6.670,8	+ 0,8	5.811,4	— 859,4
5. Colonies	400	400	—	400	—
6. Agriculture	322,5	322,6	+ 0,1	111,7	— 210,9
7. Affaires économiques et Classes moy- ennes	54	61	+ 7	123,4	+ 62,4
8. Communications	1.459,6	1.436,5	— 23,1	1.600,5	+ 164
9. Travaux publics et Reconstruction ...	5.980,2	6.102,9	+ 122,7	6.888,6	+ 785,7
10. Travail et Prévoyance sociale	—	560,1	+ 560,1	1.077	+ 516,9
11. Instruction publique	20	20	—	20	—
12. Santé publique	2.349	2.349	—	2.254,1	— 94,9
13. Finances	37,3	199,6	+ 162,3	43,1	— 156,5
Total ...	18.505,4	19.335,4	+ 830	18.399	— 936,4

¹ Voir note 1 du tableau XIX.² Voir note 2 du tableau XIX.

Tableau XXII.

Dépenses budgétaires extraordinaires ¹ - Pays-Bas ²*(en millions de florins)*

	1954 Crédits initiaux (a)	1954 Résultats probables (b)	Différence (c) = (b) - (a)	1955 Projet de budget (d)	Différence (e) = (d) - (b)
1. Défense	199,6	338,6	+ 142	166,2	— 172,4
2. Relations extérieures	26	26	—	27	+ 1
3. Territoires d'outre-mer	—	—	—	0,3	+ 0,3
4. Police et Justice	—	0,1	+ 0,1	0,1	—
5. Enseignement et Culture	8,3	10,7	+ 2,4	13,6	+ 2,9
6. Administration des waterings	141,5	133,6	— 7,9	148,1	+ 14,5
7. Communications	108,8	109,1	+ 0,3	120,7	+ 11,6
8. Commerce et Industrie	114	90	— 24	124,7	+ 34,7
9. Agriculture, Horticulture, Elevage et Pêche	13,6	18,8	+ 5,2	16,4	— 2,4
10. Prévoyance sociale, Emigration et Santé publique	5,8	8,7	+ 2,9	5,6	— 3,1
11. Logement	17,1	10,1	— 7	10	— 0,1
12. Restauration des dommages de guerre	7,6	5,6	— 2	5,6	—
13. Services généraux	105,3	60,8	— 44,5	114,2	+ 53,4
14. Dette publique (amortissements) ...	317,4	629,2	+ 311,8	241,5	— 387,7
Total ...	1.062,0	1.441,3	+ 379,3	994,0	— 447,3

¹ Les chiffres de ce tableau diffèrent de ceux de la première partie qui ne comprenaient pas la participation à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, soit 25 millions de florins pour chacune des années 1954 et 1955.² Voir note 2 du tableau XX.

de francs aux résultats probables de 1954 (tableau XXIII). Au titre des recettes non fiscales, on prévoit une diminution de 651 millions de francs, due, principalement, à la liquidation des recettes résultant de la guerre. Par contre, on escompte que les recettes fiscales progresseront de 4,3 milliards de francs, du fait, surtout, que le rendement des contributions directes a été faible pendant l'exercice 1954, à la suite d'une modification apportée à la date de clôture de l'exercice 1953.

L'augmentation des évaluations fiscales pour 1955 porte en majeure partie, soit à concurrence de 2,4 milliards de francs, sur les contributions directes. En matière de douanes et accises et de droits d'enre-

gistrement, on s'attend respectivement à des hausses de 1,4 milliard et 474 millions de francs.

En ce qui concerne les contributions directes, l'évaluation de la taxe professionnelle a été relevée de 2,5 milliards de francs et celle de l'impôt complémentaire personnel de 625 millions de francs; pour la taxe sur les véhicules automobiles et la taxe mobilière, la majoration est respectivement de 150 et 100 millions de francs, tandis que les produits d'exercices clos doivent, d'après les prévisions, se contracter de 800 millions de francs.

Les douanes et accises seront favorablement influencées par le transfert, au budget ordinaire, du droit supplémentaire d'un franc par litre d'essence

dont le produit figurait, jusqu'en 1954, parmi les recettes extraordinaires, ainsi que par l'emploi généralisé, que fera la force aérienne, d'un carburant soumis à un droit d'accise plus élevé que celui dont elle faisait usage antérieurement.

A la rubrique des taxes perçues par la Direction de l'Enregistrement, on attend, grâce à l'expansion économique, un rendement plus élevé des taxes assimilées au timbre.

Tableau XXIII.

Recettes budgétaires
(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1954 Résultats probables	1955 Projet de budget	Différence	1954 Résultats probables	1955 Projet de budget	Différence
<i>Budget ordinaire :</i>						
Impôts majorant les prix de revient ...	39.610	41.638	+ 2.028	2.411	2.439	+ 28
Impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital	30.390	32.631	+ 2.241	2.663	2.651	— 12
Total des impôts ...	70.000	74.269	+ 4.269	5.074	5.090	+ 16
Recettes non fiscales	7.000	6.349	— 651	(1) 466	491	+ 25
Total ...	77.000	80.618	+ 3.618	5.540	5.581	+ 41
<i>Budget extraordinaire</i>	1.735	1.112	— 623	(2) 368	(2) 321	— 47
Total général ...	78.735	81.730	+ 2.995	5.908	5.902	— 6

1 Non compris les fonds de contrepartie libérés : 300 millions de florins. Le projet de budget pour 1955 ne comprend aucune prévision pour cette recette.
2 Non compris les amortissements du patrimoine : 118 millions de florins.

Aux Pays-Bas, le rendement des impôts pour 1955 a été évalué au même niveau que les résultats probables de 1954. Ceci est vrai non seulement des deux grandes catégories d'impôts, ceux majorant les prix de revient et ceux sur les bénéfices, les revenus et le capital, mais aussi des différents impôts dans chaque catégorie. L'expansion économique ayant débuté plus tôt aux Pays-Bas qu'en Belgique, elle a déjà influencé les résultats probables de 1954; on en tient donc compte en prévoyant que les recettes de 1955 se situeront au même niveau que celles de 1954. D'autre part, les évaluations pour 1955 sont supérieures d'environ 600 millions de florins à celles qui avaient été présentées initialement pour 1954. La mise en vigueur, le 1^{er} janvier 1955, de la nouvelle loi concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires, a également dû être prise en considération, mais le manque à gagner qui en résultera n'atteindra que 20 millions de florins. Nous avons fait abstraction des deux impôts exceptionnels perçus dans le cadre de l'assainissement monétaire et qui sont affectés à l'amortissement extraordinaire de la dette publique.

Alors que, d'après les prévisions, les recettes non fiscales diminueront de 651 millions de francs en Belgique, elles augmenteront de 26 millions de florins aux Pays-Bas. On escompte des accroissements de 9 millions de florins au titre des bénéfices et autres revenus d'exploitation, et de 68 millions de florins au titre de la liquidation de biens ennemis et du produit de récupérations. Les autres recettes, dont le caractère est fort hétérogène, enregistrent, par solde, une réduction nette.

Les recettes extraordinaires accusent en Belgique un fléchissement de 623 millions de francs. Mainte-

nant que le produit du droit supplémentaire sur les huiles minérales légères a disparu du budget extraordinaire, la seule recette importante qui figure à ce dernier est la participation que la Belgique doit recevoir de ses partenaires dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, pour les travaux d'infrastructure exécutés sur son territoire.

D'après les prévisions, les recettes extraordinaires néerlandaises, abstraction faite des amortissements du patrimoine, se contracteront de 47 millions de florins en 1955. Elles n'en resteront pas moins très supérieures à celles de la Belgique. Elles sont, en effet, gonflées par les gros remboursements qu'effectuent des organismes publics, des fonds, des pouvoirs publics subordonnés, et des pays étrangers, sur des crédits qui leur avaient été consentis antérieurement. Bien que ces remboursements doivent diminuer de 27 millions de florins en 1955, ils atteindront encore un montant de 227 millions de florins. Les autres recettes extraordinaires ont été évaluées à 94 millions de florins, ce qui représente une baisse de 20 millions de florins par rapport aux résultats probables de 1954.

CHAPITRE IV

RESUME ET CONCLUSIONS

En Belgique, les dépenses totales se situent sensiblement au même niveau en 1955 qu'en 1954, mais certaines rubriques subissent des modifications importantes. Au budget ordinaire, des crédits plus considérables sont sollicités pour le service de la dette publique et pour la défense nationale; la charge

des pensions s'accroît, bien qu'on en ait fait glisser une partie vers les années ultérieures; d'un autre côté, les crédits pour le logement et le chômage ont pu être réduits. Au budget extraordinaire, on constate une diminution des dépenses militaires.

Aux Pays-Bas, les dépenses de personnel sont en augmentation, par suite, surtout, du relèvement des rémunérations. D'autre part, le solde déficitaire du Fonds d'Egalisation Agricole se contracte, de même que les dépenses militaires et les paiements pour dégâts causés par les inondations. Au total, les dépenses ordinaires sont en recul. Au budget extraordinaire, on remarque surtout le fléchissement des dépenses militaires et celui, particulièrement marqué, des amortissements de la dette extérieure; les amortissements de la dette intérieure augmentent. Par solde, les dépenses extraordinaires sont également en baisse.

Les recettes fiscales ont pu être évaluées, en Belgique, à un niveau supérieur à celui de l'exercice précédent. Aux Pays-Bas, leur montant est le même que celui des résultats probables de 1954.

Comme pendant les années antérieures, le recours de l'Etat au marché des capitaux sera important en Belgique; il a été estimé à 16 milliards de francs pour 1955. Aux Pays-Bas, il sera assez faible, du fait que le déficit budgétaire global est plus limité et que la libération des fonds de contrepartie, qui a atteint 300 millions de florins en 1954, se poursuivra en 1955.

Les budgets belge et hollandais pour 1955 ont été conçus pour une période d'expansion économique. Cela n'apparaît cependant pas clairement dans les évaluations. En Belgique, les prévisions de dépenses pour 1955 se situent pratiquement au même niveau que le budget rectifié de 1954.

La réduction dans les dépenses totales, à laquelle on s'attend aux Pays-Bas, n'est pas non plus particulièrement remarquable. Elle s'élève, il est vrai, à 578 millions de florins; mais elle est favorisée par des facteurs exceptionnels, et notamment par la forte diminution des amortissements de la dette extérieure.

Tableau XXIV.

Budgets ordinaire et extraordinaire

(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas (1)		
	1954 Budget rectifié et recettes probables	1955 Projet de budget	Différence	1954 Résultats probables	1955 Projet de budget	Différence
Dépenses ordinaires	81.295	80.590	— 705	5.607	5.476	— 131
Recettes ordinaires	77.000	80.618	+ 3.618	5.540 (2)	5.581	+ 41
Solde ...	— 4.295	+ 28		— 67	+ 105	
Dépenses extraordinaires	19.335	18.399	— 936	1.441	994	— 447
Recettes extraordinaires	1.735	1.112	— 623	368	321	— 47
Solde ...	— 17.600	— 17.287		— 1.073	— 673	
Dépenses totales	100.630	98.989	— 1.641	7.048	6.470	— 578
Recettes totales	78.735	81.730	+ 2.995	5.908	5.902	— 6
Solde ...	— 21.895	— 17.259		— 1.140	— 568	

1 Non compris les amortissements du patrimoine et les fonds de contrepartie libérés.

Compte non tenu des amortissements du patrimoine, le budget ordinaire néerlandais de 1955 doit laisser un boni de 105 millions de florins (tableau XXIV). S'il est conforme aux prévisions, il exercera donc, par solde, une légère pression déflationnaire. C'est d'ailleurs pratiquement le seul point sur lequel il s'harmonise avec la période de haute conjoncture. Son trait le plus saillant, cependant, est l'annonce, dans les considérations finales de la « Miljoenennota », d'un dégrèvement d'impôts. Celui-ci, qui atteindra 500 ou 550 millions de florins, ne sortira toutefois ses effets qu'à partir de 1956. Que déjà, pour 1955, une diminution des dépenses ait pu être escomptée par les prévisions budgétaires, doit être considéré comme très favorable au point de vue du dégrèvement envisagé.

En Belgique, le budget ordinaire a pu être présenté en équilibre. C'est là un résultat encourageant après le déficit assez important attendu pour 1954. Mais il n'a pu être obtenu, rappelons-le, que par le transfert de certaines dépenses, du budget ordinaire au budget extraordinaire, et vice versa pour les recettes, ainsi qu'en faisant glisser une partie de la charge des pensions vers les années ultérieures. On ne dispose, évidemment, encore d'aucune information quant à d'éventuels crédits supplémentaires. Par ailleurs, certains crédits actuellement prévus tomberont sans doute en annulation. De plus, on peut espérer que les mesures prises pour encourager l'activité économique, favorisées par le climat conjoncturel, auront, en fin de compte, une heureuse influence sur le nouveau budget. La conjoncture satisfaisante dans

laquelle ce dernier paraît devoir être exécuté, ressort nettement du fléchissement de l'intervention de l'Etat en faveur de l'aide aux chômeurs. D'un point de vue économique, on doit se réjouir qu'une solution au problème du chômage soit recherchée de plus en plus dans une politique consciente de mise au tra-

vail, plutôt que dans le soulagement de la misère par des allocations de subsistance. La même politique est vigoureusement poursuivie aux Pays-Bas. Mais dans les autres domaines, il n'a pas semblé possible de réduire les dépenses de façon substantielle.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de février 1955. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

De Belgische geld- en kapitaalmarkt in December 1954. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 1963, 26 janvier 1955, pp. 78-79.*)

Financement des investissements pour les petites et moyennes entreprises. (*Fabrimétal, Bruxelles, n° 451, 14 février 1955, pp. 115-117.*)

LEEMANS V., Leven wij op afbetaling? (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Bruxelles, n° 4, octobre 1954, pp. 201-214.*)

VANDEPUTTE R., De industriefinanciering in België. (*Economisch-Statistische Berichten, n° 1963, 26 janvier 1955, pp. 67-69.*)

2. BOURSE — EPARGNE

De Belgische geld- en kapitaalmarkt in December 1954. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 1963, 26 janvier 1955, pp. 78-79.*)

Financement des investissements pour les petites et moyennes entreprises. (*Fabrimétal, Bruxelles, n° 451, 14 février 1955, pp. 115-117.*)

3. PRIX — SALAIRES

BECKERS J. & DUPREZ-REICHERT C., Les loyers. (*Revue de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, n° 3, 1954, pp. 669-685.*)

Le problème des prix et la péréquation dans les charbonnages belges. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, X, n° 8, 20 février 1955, pp. 57-58, 64.*)

NEIRYNCK M., Problemen rond het Belgische indexcijfer van kleinhandelsprijzen. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 1964, 2 février 1955, pp. 91-94.*)

Recherches sur la tendance de longue durée et les variations cycliques des prix de quelques matières premières congolaises. (*Bulletin de la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, IV, n° 1, janvier 1955, pp. 1-14.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

VANDEPUTTE R., De industriefinanciering in België. (*Economisch-Statistische Berichten, n° 1963, 26 janvier 1955, pp. 67-69.*)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Aide à la création et à l'extension d'entreprises. (*Fabrimétal, Bruxelles, n° 451, 14 février 1955, pp. 111-115.*)

Le rôle des communes dans l'expansion économique. (*Bulletin mensuel de la Direction générale des études et de la documentation générale, Bruxelles, n° 1, janvier 1955, pp. 38-45.*)

PIERRE M., Réflexions sur le problème du chômage. (*Revue belge de sécurité sociale, Bruxelles, n° 11-12, novembre-décembre 1954, pp. 369-381.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

International gold and dollar movements in 1954. (*Monthly review of credit and business conditions, New York, n° 2, février 1955, pp. 12-17.*)

TRIFFIN R., Die Konvertibilität und die inter-europäische wirtschaftliche und finanzielle Zusammenarbeit. (*Aussenwirtschaft, Zurich, n° IV, décembre 1954, pp. 215-223.*)

VITO Fr., Considérations sur le retour à la convertibilité. (*Bancaria, Rome, n° 12, décembre 1954, pp. 1259-1264.*)

Zur Konvertibilität. (*Monatsberichte des österreichischen Institutes für Wirtschaftsforschung, Vienne, n° 1, janvier 1955, pp. 25-32.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

La comptabilité nationale au Grand-Duché de Luxembourg. Années 1952 et 1953. (*Ministère des Affaires Economiques, Luxembourg, 1955, 163 p.*)

9. PLAN SCHUMAN

de ROQUEFEUIL J., La communauté européenne du charbon et de l'acier. Les résultats après deux années de fonctionnement. Les perspectives d'avenir. (*Perspectives, Paris, n° 5, 5 février 1955, pp. 1-23.*)

HOFFMANN P., L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine des investissements. Etude comparée sur le financement des investissements de caractère économique dans les pays de la C.E.C.A. (*S.I., s.d., 178 p.*)

JUERGENSEN H., Die westeuropäische Montanindustrie und ihr gemeinsamer Markt. (*Vanderhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1955, div. pp.*)

La communauté européenne du charbon et de l'acier. Activité de 1952 à fin 1954. (*Archives politiques, économiques et sociales, Paris, n° 367, 8 février 1955, Doc. 1198, pp. 1-4.*)

L'action de la communauté européenne du charbon et de l'acier. (*L'économie, Paris, n° 479, 10 février 1955, pp. 19-20.*)

La publicité des barèmes et des écarts de prix dans le marché commun du charbon et de l'acier. (*Droit social, Paris, n° 1, janvier 1955, pp. 1-15.*)

LIEKENS F., La C.E.C.A. et le logement des travailleurs. (*L'Habitation, Bruxelles, VIII, n° 1, janvier 1955, pp. 14-32.*)

FLOUVIER W., Afspraken en concentraties in de Schuman-landen. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, n° 3, 15 février 1955, pp. 263-277.*)

10. GENERALITES

PIERREFILS C., La politique économique du gouvernement. (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XXI, n° 2, 15 février 1955, pp. 162-170.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 21 janvier 1955

établissant la liste des fonds publics, autres que les valeurs émises ou garanties par l'Etat, que peuvent acquérir les organismes visés à l'article 1^{er} de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public (Moniteur du 10 février 1955, p. 628).

Arrêté royal du 24 janvier 1955

prorogeant la Commission des Prix (Moniteur des 31 janvier - 1^{er} février 1955, p. 473).

Arrêté royal du 7 février 1955

instituant une commission de la réforme de la comptabilité publique (Moniteur du 10 février 1955, p. 630).

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 5 janvier 1955

modifiant l'arrêté du Régent du 14 novembre 1947, relatif à l'agrément et au contrôle des entreprises et établissements d'assurances couvrant les responsabilités civiles soumises au contrôle de l'Etat (Moniteur du 27 février 1955, p. 1.011).

Loi du 7 février 1955

contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1955 (Moniteur du 13 février 1955, p. 686).

Arrêté royal du 31 janvier 1955

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 31 janvier - 1^{er} février 1955, p. 470).

Loi du 7 février 1955

contenant le budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1954 (Moniteur du 23 février 1955, p. 894).

Loi du 7 février 1955

modifiant la loi du 17 mars 1954 attachant la garantie de l'Etat au remboursement d'avances de trésorerie à faire en 1954 par la Société anonyme du Crédit communal de Belgique aux communes à situation obérée (Moniteur du 24 février 1955, p. 926).

Loi du 10 février 1955

contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1954 (Moniteur du 17 février 1955, p. 763).

Arrêté royal du 11 février 1955

relatif à l'émission par la Société nationale des Chemins de fer belges, d'un emprunt au capital nominal de 150 millions de francs, dont l'Etat supporte la charge d'intérêts et d'amortissement (Moniteur des 14-15 février 1955, p. 716).

Arrêté royal du 18 février 1955

relatif à certains emprunts émis par la commune de Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Moniteur du 26 février 1955, p. 973).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 1^{er} février 1955

relatif à la protection de la culture houblonnière (Moniteur du 24 février 1955, p. 928).

Arrêté royal du 15 février 1955

relatif à la vaccination obligatoire des bovidés contre la fièvre aphteuse (Moniteur du 25 février 1955, p. 946).

Arrêté royal du 21 février 1955

relatif à la lutte obligatoire contre l'hypodermose bovine (Moniteur des 28 février - 1^{er} mars 1955, p. 1.039).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Loi du 13 janvier 1955

portant approbation des actes internationaux suivants :

- I. Convention internationale (n° 82) concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains, adoptée à Genève, le 11 juillet 1947, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trentième session;*
- II. Convention internationale (n° 84) concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains, adoptée à Genève, le 11 juillet 1947, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trentième session;*

- III. Convention internationale (n° 85) concernant l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains, adoptée à Genève, le 11 juillet 1947, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trentième session. (Moniteur du 5 février 1955, p. 542).*

Arrêté royal du 9 février 1955

rendant obligatoire la décision du 30 décembre 1953 de la Commission paritaire nationale de l'industrie sidérurgique, établissant le règlement d'ordre intérieur-type pour les conseils d'entreprise, applicable à l'ensemble des entreprises de l'industrie sidérurgique (Moniteur du 19 février 1955, p. 825).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 31 janvier 1955

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 31 janvier - 1^{er} février 1955, p. 470).

Arrêté royal du 12 février 1955

relatif à l'importation de produits visés par le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Moniteur des 14-15 février 1955, p. 709).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 15 janvier 1955

rendant obligatoires les décisions du 19 mars 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des tabacs modifiant et complétant les décisions des 24 septembre et 8 octobre 1952, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 3 février 1953 (Moniteur du 12 février 1955, p. 664).

Arrêté royal du 22 janvier 1955

rendant obligatoires les décisions en date du 27 octobre 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie transformatrice du bois, concernant la fixation des salaires horaires minimums de base, le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail, la fixation des zones de salaire et la classification des ouvriers dans l'industrie du liège (Moniteur du 19 février 1955, p. 818).

X — LEGISLATION SOCIALE

(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 8 février 1955

fixant, pour une partie de l'année 1954, le montant des allocations de chômage (Moniteur du 19 février 1955, p. 822).

Arrêté royal du 11 février 1955

concernant l'octroi d'allocations de déménagement lors de l'évacuation d'habitations insalubres (Moniteur du 16 février 1955, p. 739).

Arrêté royal du 8 février 1955

fixant, pour une partie de l'année 1954, le montant des allocations de chômage pour les travailleurs des ports d'Anvers, de Gand, de Bruxelles et Vilvorde, du Commerce de charbon d'Anvers et environs et pour les travailleurs de l'industrie de la réparation de navires du port d'Anvers (Moniteur du 19 février 1955, p. 824).

Arrêté royal du 11 février 1955

fixant, pour les personnes visées à l'article 3, § 3, de la loi du 11 mars 1954 modifiant les lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré, coordonnées le 12 septembre 1946, la date à laquelle les demandes de majoration de rente de vieillesse après enquête sur les ressources introduites à partir du 1^{er} décembre 1954 mais avant le 1^{er} mars 1955 pourront sortir leurs effets (Moniteur du 17 février 1955, p. 776).

Arrêté royal du 10 février 1955

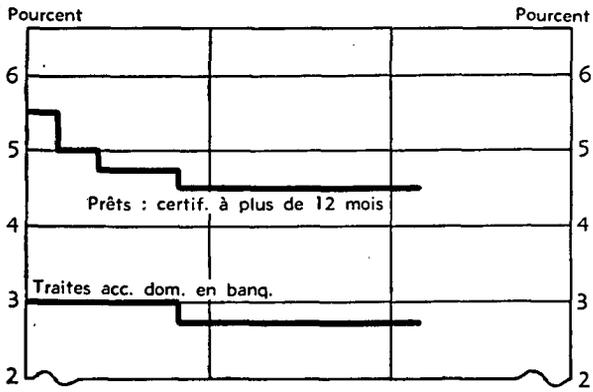
concernant l'octroi d'allocations pour la démolition d'habitations insalubres (Moniteur du 16 février 1955, p. 737).

Arrêté royal du 24 février 1955

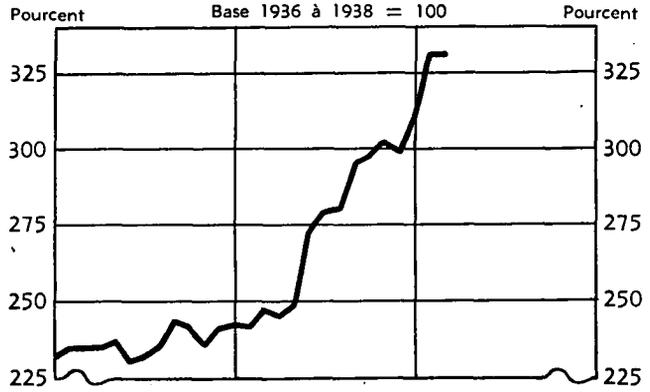
modifiant l'arrêté du Régent du 31 décembre 1946, relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et aux travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur des 28 février - 1^{er} mars 1955, p. 1.038).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

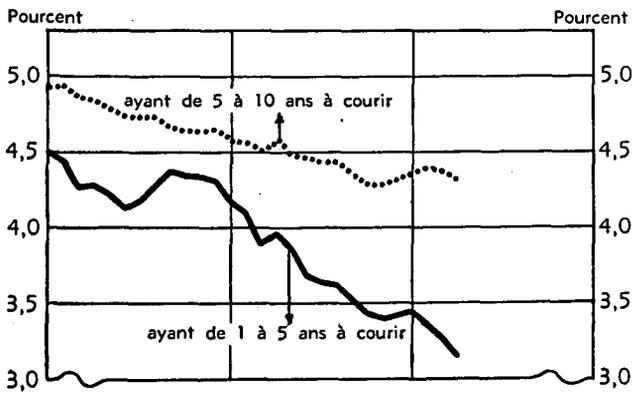
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



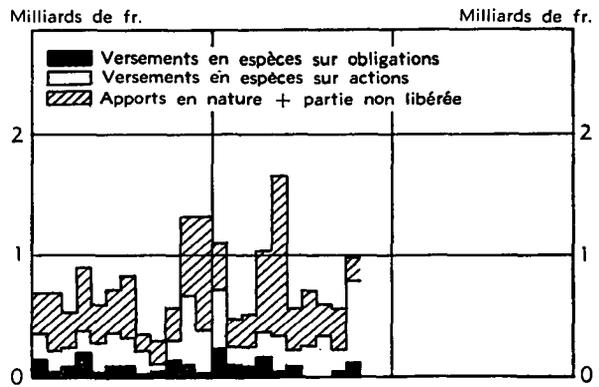
INDICE GENERAL DES ACTIONS



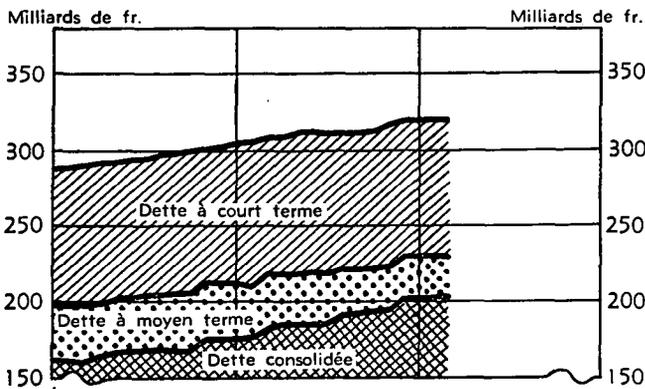
RENDEMENTS D'OBLIGATIONS (1)



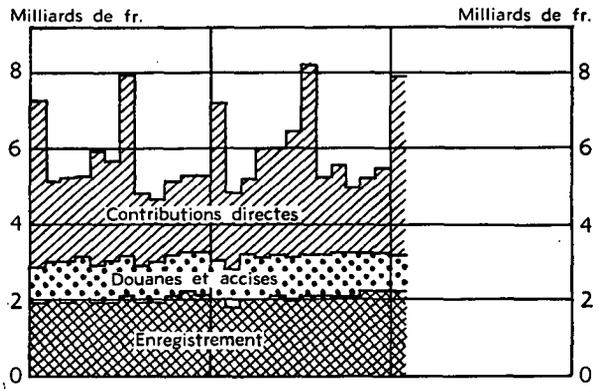
EMISSIONS DE CAPITAUX



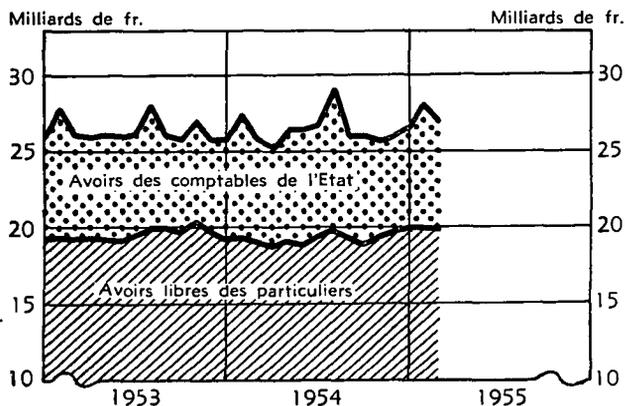
DETTE PUBLIQUE



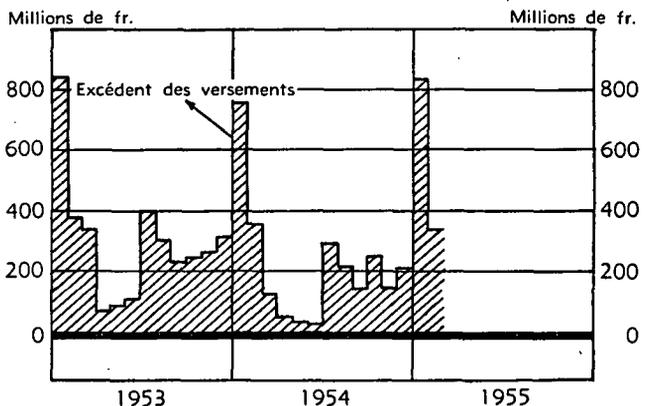
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX

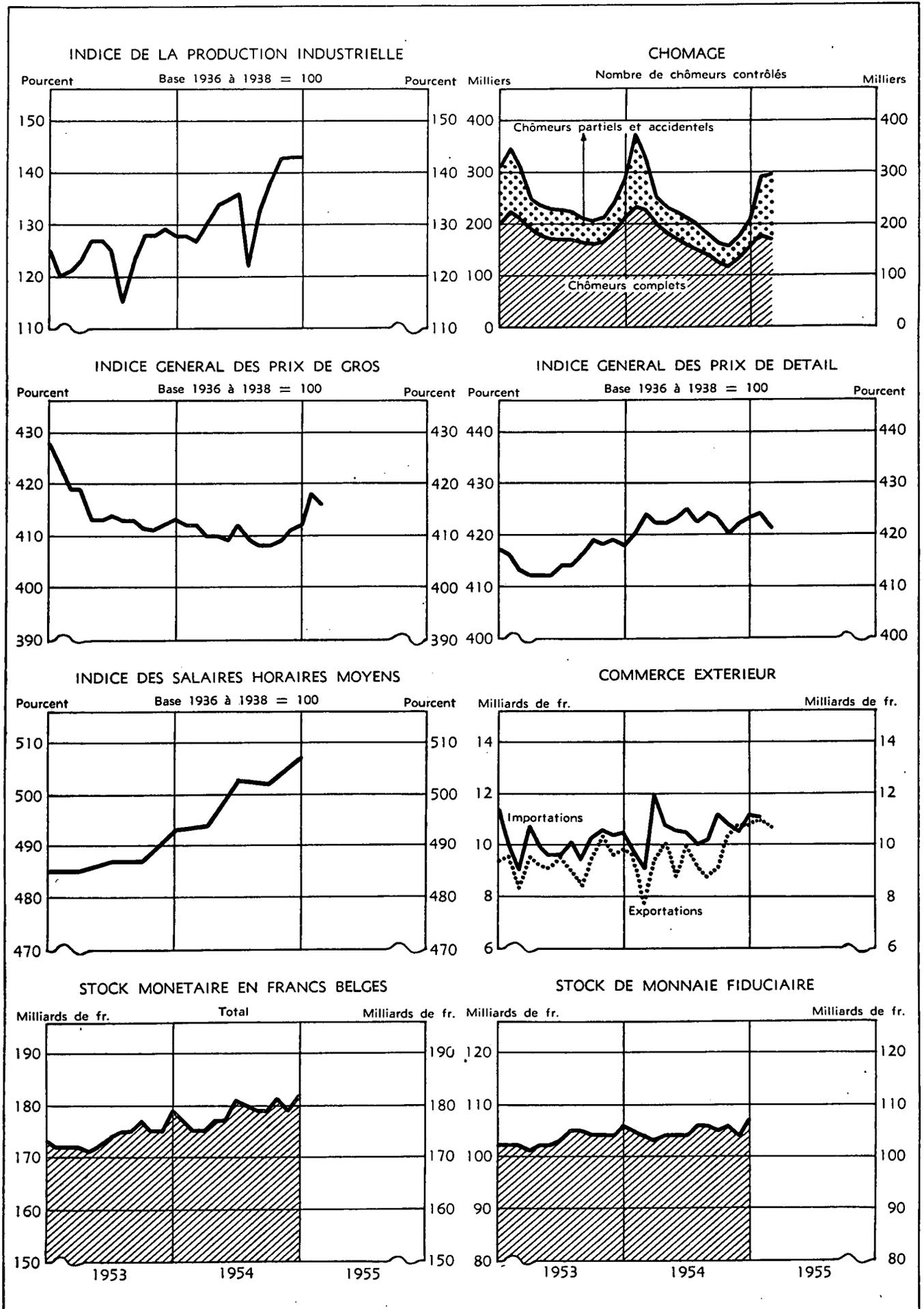


CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



(1) Bons de caisse 4 1/2 % (parastataux) dont l'Etat garantit l'intérêt et l'amortissement

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique										Call-Money		
	Escompte				Prêts et avances sur 1 *						Mobilisation U.E.P. de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visés par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics				
1953 Moyenne	2,96	3,46	4,46	4,89	2,—	2,1875	2,375	4,89	4,89	3,34	1,25	1,25	
1954 Moyenne	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75 ²	1,25	1,25	
1953 Décembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
1954 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Mars	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Avril	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Mai	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Juin	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Juillet	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Août	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Septembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Octobre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Novembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Décembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
1955 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	

¹ Depuis le 15 avril 1954 la Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élèvent respectivement à 2,50 %, 2,80 %, 3,20 % et 3,50 % pour les certificats émis à 6, 12, 18 et 24 mois.

² Moyenne des neuf premiers mois.

* Quotité de l'avance au 28 février 1955 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	max. 95 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	max. 90 %
Certificats de trésorerie émis à 2 ou 3 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 %, à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1951 à 10 ou 15 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 3,75 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952 à 10 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans	» 90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	» 90 %
Certificats de trésorerie 3 ½ % à 15 ans au plus 1942	» 90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assain. Monét. 2e série imp.	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 20 ans, 1943	» 90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assain. Monét. 3e série p. et imp.	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947	» 90 %	Autres effets publics	» 80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948	» 90 %	Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.	» 50 %

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caisse générale d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	8 mois	6 mois	jusqu'à 75.000 fr.	75.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1953 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953 Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

* Moyenne de quatre banques.

¹ Depuis le 1er janvier 1955 le taux d'intérêt a été modifié comme suit : 3 % jusqu'à 100.000 fr.; 1,50 % de 100.001 à 150.000; 0,50 % au delà de 150.000 fr.

III. — L'argent au jour le jour
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs	en compensation	hors compensation
	Banques de dépôts	Autres organismes				
1953	2.378	694	3.072	2.319	2.996	2.395
1954	2.330	422	2.752	2.584	2.731	2.605
1954 Juin	2.380	118	2.498	2.114	2.498	2.114
Juillet	2.138	127	2.265	1.665	2.265	1.665
Août	2.003	318	2.321	2.522	2.321	2.522
Septembre	2.121	277	2.398	2.747	2.398	2.747
Octobre	2.364	280	2.644	2.890	2.553	2.981
Novembre	2.548	187	2.735	3.633	2.631	3.737
Décembre	2.220	211	2.431	2.997	2.431	2.997
1955 Janvier	2.167	479	2.646	2.642	2.646	2.642
Février	2.116	384	2.500	3.185	2.500	3.185
4 au 10	1.813	512	2.325	3.559	2.325	3.559
11 au 17	2.305	357	2.662	3.148	2.662	3.148
18 au 24	2.397	319	2.716	2.804	2.716	2.804
25 au 3/3	2.061	271	2.332	3.112	2.332	3.112
Mars :						
4 au 10	2.034	231	2.265	2.888	2.265	2.888

¹ Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

² Notamment la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.

³ Notamment l'Institut de Réescote et de Garantie et l'Office National du Dueroire.

⁴ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux ¹

Moyennes journalières	Londres ¹	Bombay ²	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1953		345/9	75
1954	249/9½ ⁴	350/11	76
1953 Décembre		326/6	73
1954 Janvier		333/9	75
Février		347/5	78
Mars	248/4½ ²	356/0	79
Avril	248/8½	371/9	82
Mai	248/10½	365/6	79
Juin	248/10½	341/0	75
Juillet	248/11½	340/0	74
Août	249/2	351/6	74
Septembre	250/5½	349/11	75
Octobre	250/9½	350/9	76
Novembre	250/10½	353/0	76
Décembre	251/4½	350/7	74
1955 Janvier	251/7	361/3	76
Février	251/9½	371/6	79

¹ Prix de l'oz d'or fin : 10) à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1954; 20) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.

² Moyenne du 22 au 31 mars 1954.

³ Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.

⁴ Moyenne des 9 derniers mois.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels, au 28 février 1955, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil ¹⁰¹
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,50	696,50

II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ¹⁰²
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.
1953	11,47	49,96	14,27	50,81	140,14	174,04	13,19 ¹	9,67 ²	7,24 ³	11,97 ⁴	6,99 ⁵
1954	11,46	50,05	14,27	51,44	140,05	174,04	13,18	9,64	7,21	11,94	7,00
1953 Décembre	11,45	49,87	14,28	51,26	140,00	174,05	13,17	9,66	7,22	11,97	6,99 ⁵
1954 Janvier	11,46	49,95	14,29	51,34	139,92	174,08	13,18	9,65	7,23	11,97	6,99
Février	11,45	49,91	14,25	51,62	139,76	174,07	13,16	9,63	7,21	11,94	6,99
Mars	11,47	50,18	14,24	51,71	139,99	174,05	13,16	9,63	7,21	11,95	7,00
Avril	11,50	50,32	14,27	51,23	140,62	174,04	13,20	9,66	7,23	11,97	7,03
Mai	11,49	50,22	14,27	51,03	140,65	174,04	13,22	9,67	7,23	11,96	7,03
Juin	11,49	49,90	14,29	50,85	140,46	174,04	13,21	9,69	7,22	11,96	7,02
Juillet	11,49	49,97	14,28	51,27	140,26	174,04	13,20	9,66	7,22	11,96	7,01
Août	11,47	50,01	14,25	51,55	139,93	174,04	13,17	9,64	7,21	11,94	6,99
Septembre	11,46	49,99	14,31	51,56	139,91	174,03	13,18	9,65	7,20	11,92	6,99
Octobre	11,44	50,05	14,28	51,62	139,93	174,03	13,17	9,63	7,20	11,90	6,99
Novembre	11,41	50,04	14,24	51,64	139,74	174,03	13,16	9,60	7,19	11,87	6,98
Décembre	11,39	50,10	14,24	51,77	139,49	174,02	13,17	9,60	7,19	11,86	6,97
1955 Janvier	11,38	50,10	14,28	51,87	139,35	174,03	13,17	9,60	7,19	11,86	6,96
Février	11,37	50,16	14,28	51,37	139,30	174,04	13,15	9,60	7,19	11,84	6,96

¹ Moyenne du 26 janvier au 31 décembre 1953. — ² Moyenne du 28 février au 31 décembre 1953. — ³ Moyenne du 18 mai au 31 décembre 1953. — ⁴ Moyenne du 4 mai au 31 décembre 1953. — ⁵ Moyenne du 14 au 31 décembre 1953.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		2 nov. 1954	1er déc. 1954	4 janvier 1955	1 février 1955	1 mars 1955
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	84,05	84,20	84,50	84,80	85,25
Dette 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	84,85	85,05	85,50	86,20	86,80
Dette unifiée 4 % ^{1 2}	100,—	94,95	95,05	95,25	95,95	96,50
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	91,70	91,80	92,10	93,05	93,45
Emprunt 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	100,90	100,55	100,60	100,85	101,10
Emprunt 4 1/2 %, 1952, à 10 ans ²	100,—	101,20	101,—	101,25	101,25	101,55
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	100,25	100,60	100,75	100,90	100,85
Emprunt 4 1/2 %, 1953, à 20 ans ²	100,—	99,50	99,35	99,60	100,25	100,35
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	99,30	99,25	99,55	100,10	100,40
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	99,—	98,95	99,45	99,95	100,15
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, 1 ^{re} série ²	100,—	97,—	97,—	97,—	97,30	97,45
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, 2 ^e série ²	100,—	—	—	—	—	97,20
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série ^{1 2}	100,—	113,70	113,50	113,20	113,65	113,70
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 1/2 %, 1943, 1 ^{2 3}	100,—	108,55	108,05	108,10	108,50	108,65
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 ²	100,—	105,20	104,90	105,—	105,30	105,40
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	107,70	107,35	107,40	107,60	108,10
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	101,65	101,35	101,45	102,35	104,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 % 1954 ²	100,—	100,70	100,40	100,40	100,50	100,75
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 % 1954 ²	100,—	99,90	99,55	99,65	100,—	100,10
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	510,—	508,—	509,—	512,—	511,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	997,—	997,—	997,—	1.003,—	1.007,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.006,—	1.008,—	1.013,—	1.021,—	1.027,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bon.)						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	526,—	527,—	532,—	535,—	537,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) ²	1.000,—	1.005,—	1.008,—	1.021,—	1.033,—	1.037,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1958) ²	1.000,—	1.015,—	1.015,—	1.017,—	1.036,—	1.057,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.041,—	1.039,—	1.048,—	1.062,—	1.069,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	490,—	491,—	495,—	500,—	499,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	101,10	101,15	101,35	102,05	102,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	100,25	100,15	100,20	100,50	100,90
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	100,20	99,85	99,85	100,05	100,45
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	97,—	97,—	97,05	97,25	97,75
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1953-1965 ²	100,—	100,65	100,40	100,60	101,—	101,25
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	—	—	—	97,10	97,80
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1954-1972 ²	100,—	99,—	98,85	99,20	100,—	100,10
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	101,55	101,05	101,20	101,60	101,85
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 2 ^e s. ²	100,—	101,75	101,05	101,30	101,75	102,—
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	264,—	261,—	260,—	261,—	263,—
Intérêts à bonifier :						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	93,75	93,75	93,75	93,75	94,—
Dette coloniale 1950-60, 4 % ²	100,—	99,55	99,20	99,15	100,05	100,15
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	102,90	102,60	102,65	102,90	104,10

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944. — * Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

II. — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15¹

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Assur., banq., soc. à portef.	Entr. immob., hypoth. et hôtel	Chemin de fer et transport par eau	Tramw., Chem. de fer vicinaux et transports	Truets d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Distribution d'eau	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Ind. textiles et soieries	Entreprises coloniales	Plantations	Alimentation	Industries diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1955 1 ^{er} février	100	97	101	102	102	101	97	104	98	98	100	99	102	103	99	99	93	100	102	
1 ^{er} mars	101	102	99	101	103	102	99	102	100	107	104	102	96	94	100	98	100	89	98	104
Indices par rapport à la période 1936 à 1938																				
1954 1 ^{er} mars	245	269	132	328	78	131	221	47	184	272	187	201	75	102	239	157	474	53	152	276
1 ^{er} avril	255	279	137	331	75	130	220	46	181	298	188	197	77	98	244	151	512	56	154	304
3 mai	272	291	139	345	77	133	230	53	198	307	203	206	87	104	255	154	558	63	156	313
1 ^{er} juin	280	302	144	351	78	143	236	56	207	322	204	200	89	106	258	153	579	57	161	305
1 ^{er} juill.	281	298	145	340	77	145	243	61	208	317	204	208	100	133	254	149	582	57	165	309
2 août	296	317	148	344	79	162	256	62	220	333	214	229	104	133	271	150	610	58	173	304
1 ^{er} sept.	297	312	151	362	85	161	261	62	221	337	212	222	110	142	274	154	608	55	175	312
1 ^{er} oct.	302	325	155	346	82	160	247	69	217	378	214	216	115	146	279	155	629	55	175	330
2 nov.	298	322	151	352	83	155	232	65	216	388	209	208	122	140	275	152	620	57	178	334
1 ^{er} déc.	310	326	151	373	80	152	222	63	228	396	213	219	140	156	277	156	669	61	192	343
1955 4 janv.	331	356	153	387	89	158	245	67	241	437	228	244	153	173	285	172	709	81	195	355
1 ^{er} février	331	347	154	396	91	158	247	65	251	429	223	244	152	176	294	170	700	75	195	362
1 ^{er} mars	333	354	153	398	94	161	245	66	250	459	231	248	146	166	293	166	702	67	191	375

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1953	248	135	130	12.484	16.443	12.619	16.573
1954	249	129	127	20.654	27.191	20.783	27.318
1954 Février	20	11	10	1.401	1.609	1.412	1.619
Mars	23	12	11	1.766	2.550	1.778	2.561
Avril	20	9	9	1.615	2.114	1.624	2.123
Mai	19	12	12	1.677	2.485	1.689	2.497
Juin	21	12	11	1.692	2.218	1.704	2.229
Juillet	20	10	10	1.992	2.705	2.002	2.715
Août	21	10	10	1.982	2.102	1.992	2.112
Septembre ...	22	11	11	1.835	2.622	1.846	2.633
Octobre	21	10	10	1.455	2.118	1.465	2.128
Novembre ...	19	12	12	1.784	2.397	1.796	2.409
Décembre ...	23	11	11	2.312	3.046	2.323	3.057
1955 Janvier	20	10	10	2.607	3.239	2.617	3.249
Février	20	11	11	1.963	2.779	1.974	2.790

IV. — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

16

1. — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe													
		Echéance de 1 à 5 ans								Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans	
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat		Paraétatiques		Villes	Sociétés
		3 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 et 4 ½ %	
1954 Janvier	4,33	3,84	3,74	3,29	4,10	4,08	4,32	4,97	4,49	4,46	4,55	4,67	5,10		
Février	4,32	3,65	3,34	3,78	3,88	3,96	4,01	5,16	4,38	4,32	4,50	4,54	4,99		
Mars	4,34	3,60	3,52	3,94	3,94	3,96	4,15	5,26	4,47	4,41	4,57	4,59	5,06		
Avril	4,32	3,58	3,40	3,62	3,84	3,94	4,07	4,69	4,43	4,36	4,49	4,58	5,14		
Mai	4,32	3,56	3,79	3,58	3,68	3,95	4,06	5,04	4,44	4,36	4,44	4,58	5,13		
Juin	4,30	3,57	3,68	3,21	3,65	3,96	4,03	5,19	4,40	4,22	4,42	4,54	4,97		
Juillet	4,25	3,44	3,56	3,25	3,63	3,96	3,96	5,21	4,33	4,24	4,41	4,49	4,91		
Août	4,26	3,34	3,56	3,98	3,52	3,96	3,86	4,71	4,29	4,29	4,34	4,45	4,77		
Septembre ...	4,22	3,28	3,46	3,93	3,41	3,84	3,73	4,36	4,10	4,15	4,28	4,40	4,72		
Octobre	4,22	3,38	3,47	3,92	3,40	3,77	3,61	4,77	4,17	4,22	4,29	4,31	4,72		
Novembre ...	4,21	3,38	3,52	4,01	3,41	3,89	3,58	4,67	4,27	4,33	4,32	4,30	4,78		
Décembre ...	4,21	3,44	3,68	4,08	3,42	3,96	3,72	4,77	4,35	4,36	4,36	4,36	4,66		
1955 Janvier	4,20	3,62	3,64	4,07	3,36	3,91	3,71	5,11	4,36	4,42	4,38	4,50	4,98		
Février	4,17	3,48	3,58	3,90	3,28	3,84	3,60	4,73	4,24	4,14	4,37	4,49	4,73		
Mars	4,15	3,41	3,49	3,93	3,15	3,72	3,48	4,79	4,05	3,94	4,33	4,46	4,69		

2. — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités constantes						Emprunts à lots		
	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 10 à 20 ans			Echéance à plus de 20 ans	Echéance à plus de 20 ans	
	Sociétés	Villes	Sociétés	Colonie	Villes	Sociétés	Villes	Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
	4 ½ et 5 %	4 %	4 à 5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
1954 Janvier	4,56	4,97	5,15	4,51	4,90	5,39	4,88	4,58	5,12
Février	4,54	4,96	5,—	4,53	4,89	5,32	4,87	4,54	5,14
Mars	4,88	4,96	5,04	4,54	4,89	5,48	4,86	4,54	5,21
Avril	4,30	4,94	5,01	4,54	4,90	5,51	4,86	4,55	5,23
Mai	4,72	4,90	5,15	4,53	4,89	5,50	4,86	4,53	5,20
Juin	4,71	4,88	5,17	4,54	4,90	5,63	4,86	4,49	5,16
Juillet	4,78	4,81	5,13	4,56	4,90	5,58	4,86	4,48	5,10
Août	4,34	4,72	5,04	4,57	4,89	5,40	4,85	4,41	5,03
Septembre ...	4,25	4,38	4,87	4,57	4,83	5,30	4,83	4,88	4,96
Octobre	4,33	4,30	4,86	4,57	4,79	5,08	4,78	4,38	4,90
Novembre ...	4,37	4,30	4,91	4,56	4,73	5,10	4,55	4,38	4,91
Décembre ...	4,48	4,30	4,88	4,56	4,69	5,19	4,50	4,42	4,91
1955 Janvier	4,26	4,32	4,81	4,56	4,69	5,01	4,50	4,43	4,88
Février	4,18	4,29	4,59	4,56	4,67	4,78	4,43	4,38	4,79
Mars	3,84	4,30	4,48	4,53	4,61	4,62	4,38	4,36	4,79

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation d'avril 1953, p. 281.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1952	2.165	1.640	1.401	1.235	14.251	16.407	15.698	72	3.476	21.523	41,4	1.386	13.666	5.541
1953	2.209	1.736	1.546	647	6.040	2.924	2.593	73	1.496	6.156	19,5	1.713	1.288	2.627
1953 11 prem. mois	1.953	1.499	1.340	521	3.355	2.099	1.792	25	854	4.452	1,4	1.456	726	1.805
1954 11 prem. mois	1.942	1.617	1.440	609	9.257	4.336	3.831	25	965	6.918	113,5	1.359	1.845	3.146
1953 Novembre	138	69	55	61	631	336	226	3	90	495	1,2	51	112	209
Décembre ...	256	237	206	126	3.010	825	801	2	22	1.084	18,1	257	562	228
1954 Janvier	213	179	156	38	184	272	262	5	236	687	—	121	62	471
Février	198	149	128	42	194	165	106	2	100	414	—	127	14	193
Mars	238	220	185	54	244	162	152	2	80	462	—	171	43	203
Avril	194	133	120	71	1.401	561	520	4	158	852	—	149	347	302
Mai	183	274	262	67	819	1.120	943	2	23	1.417	1,5	194	814	221
Juin	186	106	100	62	163	151	132	3	100	357	—	80	79	173
Juillet	156	103	92	58	511	447	439	—	—	550	—	140	198	193
Août	114	99	86	28	153	147	144	—	—	246	3,0	77	66	90
Septembre ...	156	159	142	55	2.493	246	172	2	31	436	0,9	148	54	144
Octobre	158	129	106	61	1.491	554	543	3	130	813	—	80	38	661
Novembre ...	146	66	62	73	1.604	512	418	2	106	684	108,0	71	130	493
Décembre ... p		207	183			1.433	1.144		30	1.670	89,6	348	619	480
1955 janvier p		254	166			203	176		1	457	—	157	96	90

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1952	279	1.187	835	110	6.417	6.182	5.093	5	212	7.581	46,6	1.806	2.570	1.811
1953	253	1.047	785	103	3.029	2.185	1.480	4	130	3.362	8,1	332	227	1.844
1953 10 prem. mois .	303	884	632	77	2.235	1.251	918	3	105	2.240	8,1	262	214	1.187
1954 10 prem. mois .	242	1.059	676	68	1.238	890	801	2	25	1.974	9,0	414	93	1.004
1953 Août	17	75	35	8	123	134	124	—	—	209	—	14	—	145
Septembre ...	13	61	43	4	27	30	13	—	—	91	—	12	—	44
Octobre	24	76	64	10	121	55	53	—	—	131	—	54	—	63
Novembre ...	16	25	23	18	698	803	475	—	—	828	—	15	13	470
Décembre ...	28	100	96	6	95	130	85	—	—	230	—	33	—	148
1954 Janvier	25	211	116	11	205	201	180	—	—	412	—	61	6	229
Février	20	61	56	5	19	8	8	—	—	69	—	23	1	40
Mars	20	43	30	4	10	26	26	—	—	69	—	22	2	32
Avril	27	176	79	6	12	5	5	1	5	186	—	20	—	69
Mai	27	130	97	13	214	95	95	1	20	245	9,0	78	15	128
Juin	27	104	46	6	123	100	71	—	—	204	—	54	1	62
Juillet	27	111	83	4	37	20	20	—	—	131	—	33	10	60
Août	26	57	38	8	368	295	266	—	—	352	—	37	15	252
Septembre ...	28	88	78	4	66	43	43	—	—	131	—	58	—	63
Octobre	16	77	52	8	235	99	90	—	—	176	—	26	47	69

¹ Non comprises dans les montants libérés.

² Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

³ Compris dans les augmentations de capital.

⁴ Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

172

(millions de francs)

OCTOBRE 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Soc. par act. et soc. de personnes		
	par actions			de personnes			Sociétés par actions et sociétés de personnes							Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions					
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Constitutions de sociétés		Augmentations de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
															par actions									de personnes

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	1	50,0	25,0	—	—	—	1	120,0	30,0	21,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales	1	0,1	0,1	8	9,6	9,2	3	2,5	2,5	2,5	—	—	—	—	—	3,6	1,0	0,5	1	1,2	—	—	—
Sociétés industrielles	—	—	—	1	3,0	3,0	2	85,0	29,5	29,5	—	—	—	—	—	—	—	29,5	—	—	—	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	2	2,2	2,0	1	20,0	20,0	20,0	—	—	—	—	—	1,3	20,0	—	1	0,5	—	—	—
Sociétés agricoles	—	—	—	3	12,5	12,5	1	7,5	17,5	17,5	—	—	—	—	—	—	—	17,5	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,2	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	2	50,1	25,1	14	27,3	26,7	8	235,0	99,5	90,5	—	—	—	—	—	4,9	21,0	47,5	3	1,9	—	—	—

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	1	0,1	0,1	6	1,9	1,7	2	2,5	1,0	1,0	—	—	—	—	—	—	—	0,5	2	0,7	—	—	—
de 1 à 5 millions	—	—	—	7	13,4	13,0	2	50,0	6,0	6,0	—	—	—	—	—	4,9	1,0	4,5	1	1,2	—	—	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	1	12,0	12,0	2	27,5	37,5	37,5	—	—	—	—	—	—	20,0	17,5	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	1	50,0	25,0	—	—	—	2	155,0	55,0	46,0	—	—	—	—	—	—	—	25,0	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	2	50,1	25,1	14	27,3	26,7	8	235,0	99,5	90,5	—	—	—	—	—	4,9	21,0	47,5	3	1,9	—	—	—

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	2	50,1	25,1	14	27,3	26,7	8	235,0	99,5	90,5	—	—	—	—	—	4,9	21,0	47,5	3	1,9	—	—	—
Totaux...	2	50,1	25,1	14	27,3	26,7	8	235,0	99,5	90,5	—	—	—	—	—	4,9	21,0	47,5	3	1,9	—	—	—

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

173

Détail des émissions

(millions de francs)

NOVEMBRE 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés ¹						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés ¹ (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés			Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Augmentations de capital	Nombre	Montant												
Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. financières et immobilières	3	1,2	0,4	1	0,3	0,3	10	222,3	38,1	36,1	2	106,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce de détail	3	1,6	1,4	22	3,7	3,7	1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm. de gros et comm. extérieur	11	15,5	13,3	26	5,3	4,9	13	66,5	16,0	15,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fabrications métalliques	3	1,7	1,7	5	2,4	2,4	8	18,0	24,3	23,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	1	175,0	75,0	75,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	1	21,3	39,6	39,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries textiles	5	5,5	5,5	—	—	—	4	21,2	42,3	42,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries alimentaires	1	0,7	0,7	5	4,4	4,4	1	1,0	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du bois	—	—	—	1	0,1	0,1	2	43,1	14,9	14,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries chimiques	—	—	—	2	0,4	0,4	7	333,8	26,7	25,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	1	675,0	175,0	87,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	—	—	—	3	1,0	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Papier et imprimerie	1	0,8	0,8	4	1,2	1,2	3	7,9	5,6	5,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	1	2,5	2,5	8	1,7	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tourisme	—	—	—	1	0,7	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intermédiaires	3	0,4	0,4	6	0,4	0,4	4	0,6	2,6	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Déchets et matières de récupérat.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	6	3,4	3,0	3	0,6	0,6	5	2,9	3,1	2,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	1	2,0	2,0	1	2,7	2,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes ...	1	0,6	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	—	—	—	—	—	—	1	0,9	2,1	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	2	4,2	14,5	14,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	1	1,5	0,5	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	1	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Éditions, librairies, presse	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	—	—	—	2	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat	1	0,5	0,5	10	3,3	2,9	3	0,7	0,7	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agric., hortic., élev., pêche	—	—	—	—	—	—	1	6,0	24,0	24,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	2	1,1	1,1	2	0,2	0,2	4	2,0	6,2	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	44	37,8	33,9	102	28,6	27,8	73	1604,0	511,5	417,9	2	106,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

¹ Coopératives : 9 sociétés constituées au capital minimum de 770.000 francs; 1 société dissoute au capital minimum de 700.000 francs.

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réduction de capital Montant	
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale													

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

NOVEMBRE 1954

Belgique	44	37,8	33,9	102	28,6	27,8	73	1604,0	511,5	417,9	2	106,0	—	107,8	71,3	129,6	63,3	12,6	68,8
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux.....	44	37,8	33,9	102	28,6	27,8	73	1604,0	511,5	417,9	2	106,0	—	107,8	71,3	129,6	63,3	12,6	68,8

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	37	18,7	16,4	99	21,1	20,3	39	38,9	20,3	15,9	—	—	—	—	16,1	6,7	20,5	0,1	3,3
de 1 à 5 millions	7	19,1	17,5	3	7,5	7,5	21	389,8	51,4	49,7	—	—	—	—	37,2	13,1	30,9	1,5	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	3	22,5	26,2	26,2	1	6,0	—	—	—	16,2	11,9	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	5	74,5	70,0	70,0	—	—	—	—	18,0	30,0	—	11,0	17,5
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	3	228,3	93,6	93,6	—	—	102,0	—	—	63,6	—	—	48,0
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	175,0	75,0	75,0	1	100,0	—	5,8	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	675,0	175,0	87,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux.....	44	37,8	33,9	102	28,6	27,8	73	1604,0	511,5	417,9	2	106,0	—	107,8	71,3	129,6	63,3	12,6	68,8

VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(Emissions publiques à long et moyen terme)

Périodes	en Belgique	à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1953	20.896 ^r	fr. cong. 265 fr. s. 60
1954	37.721	fr. s. 129 fl. P.-B. 132,5
1954 Février ...	11.514	—
Mars	1.574	—
Avril	2.220	—
Mai	1.400	fr. s. 129
Juin	650	—
Juillet ...	7.535	fl. P.-B. 100
Août	—	—
Septembre .	1.650	fl. P.-B. 12,5
Octobre .	24	—
Novembre .	8.854	fl. P.-B. 20
Décembre .	800	—
1955 Janvier ...	—	\$ 30
Février ...	—	\$ 20

VII. OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Remboursements nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1953 Moyenne ...	415	57	233
1954 Moyenne ...	474	86	209
1954 Janvier ...	370	688	268
Février ...	432	14	269
Mars	509	25	335
Avril	288	18	272
Mai	407	11	148
Juin	417	14	204
Juillet ...	473	19	206
Août	439	24	260
Septembre .	652	14	155
Octobre ...	695	137	126
Novembre .	439	23	87
Décembre .	570	41	183
1955 Janvier ...	520	610	241

20

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES ³

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1953 Moyenne ...	1.466
1954 Moyenne .	1.652
1954 Janvier ...	1.458
Février ...	1.334
Mars	1.566
Avril	1.710
Mai	1.606
Juin	1.751
Juillet ...	1.939
Août	1.541
Septembre .	1.879
Octobre ...	1.769
Novembre .	1.499
Décembre .	1.727
1955 Janvier ...	1.599

^r montant rectifié.
¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ²			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des part. en C.C.P.	Dettes totales ⁵	
	intérieure		extérieure _{1 2}	intérieure	extérieure ₂	totale	intérieure ₅	extérieure ₂	totale			
	directe	indirecte										totale
1953 Décembre ...	130.564	8.624	139.188	14.578	33.098	2.567	35.665	66.732	4.543	71.275	21.223	281.929
1954 Janvier	129.315	8.600	137.915	14.606	32.897	2.570	35.467	69.615	4.545	74.160	19.945	282.093
Février	138.124	8.593	146.717	14.636	31.327	2.572	33.899	68.510	4.547	73.057	19.241	287.550
Mars	140.614	8.586	149.200	14.670	30.687	2.584	33.271	65.571	4.559	70.130	20.071	287.342
Avril	140.493	8.576	149.069	14.687	29.564	2.591	32.155	69.875	4.567	74.442	19.791	290.144
Mai	140.387	8.565	148.952	14.616	30.619	4.059	34.678	68.887	4.808	73.695	19.470	291.411
Juin	141.026	8.558	149.584	14.504	30.520	2.057	32.577	68.294	4.146	72.440	20.450	289.555
Juillet	146.408	8.553	154.961	14.660	28.560	2.054	30.614	64.955	3.834	68.789	20.387	289.411
Août	147.605	8.553	156.158	15.469	25.845	2.050	27.895	67.862	3.267	71.129	19.841	290.492
Septembre ...	147.504	8.545	156.049	15.478	25.808	2.050	27.858	67.284	4.470	71.754	19.523	290.662
Octobre	147.155	9.935	157.090	15.598	25.809	2.045	27.854	70.068	4.462	74.530	20.118	295.190
Novembre ...	155.604	9.929	165.533	15.713	25.815	2.041	27.856	62.415	4.459	67.324	20.867	296.943
Décembre ...	155.163	9.920	165.083	15.666	25.818	2.038	27.856	62.307	4.600	66.907	22.376	297.888
1955 Janvier	153.914	9.896	163.810	16.393	26.020	2.787	28.807	64.193	4.234	68.427	20.560	297.997
Février	153.533	10.039	163.572	16.387	26.028	2.789	28.817	66.515	4.233	70.748	20.647	300.171

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ₁	Créances consolidées sur l'Etat ₂	Effets publics nationaux ₃	
1951 Juin	1.222	34.860	1.172	37.254
Septembre	2.949	34.860	1.188	38.997
Décembre	6.529	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (sans distinction d'exercice)

(millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	du 1/I au 31/I/1955	Dépenses	du 1/I au 31/I/1955
<i>Voies et moyens :</i>		<i>Dépenses ordinaires :</i>	
Impôts	7.895	Dettes publiques	462
Taxes, péages et redevances	340	Pensions	783
Revenus patrimoniaux	167	Dotations	42
Remboursements	128	Non-valeurs et remboursements	148
Produits divers	21	Administration { rémunérations	2.528
Impôts d'assainissement monétaire	57	générale { matériel	535
Recettes résultant de la guerre	17	Subventions	3.169
		Travaux	72
		Autres dépenses	500
Total...	8.625	Total...	8.289
<i>Recettes extraordinaires :</i>		<i>Dépenses extraordinaires :</i>	
Produits d'emprunts consolidés	728	Service de la dette publique	—
Diverses	20	Crédits relatifs aux avances	402
		Crédits relatifs aux participations	10
		Crédits relatifs { immob. nouv. ...	1.136
		aux immobilis. { rest. du dom. pub.	50
		Autres dépenses	—
		Résorption du chômage	75
		Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	2
Total...	748	Total...	1.675
TOTAL GENERAL...	9.373	TOTAL GENERAL...	9.964
		Mali ...	591

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1953 Moyenne mensuelle	2.568	1.081	1.997	5.646	—
1954 Moyenne mensuelle	2.711	1.122	2.057	5.890	—
1953 Novembre	1.985	1.083	2.232	5.300	62.442
Décembre	2.000	1.175	2.129	5.304	67.746
1954 Janvier	4.202	1.022	1.964	7.188	7.188
Février	2.046	995	1.842	4.883	12.071
Mars	2.114	1.202	2.026	5.342	17.413
Avril	2.861	1.116	1.978	5.955	23.368
Mai	2.885	1.081	2.074	6.040	29.408
Juin	3.366	1.131	1.992	6.489	35.897
Juillet	4.998	1.122	2.072	8.192	44.089
Août	2.153	1.096	2.064	5.313	49.402
Septembre	2.297	1.168	2.135	5.600	55.002
Octobre	1.746	1.190	2.116	5.052	60.054
Novembre	1.980	1.107	2.191	5.278	65.332
Décembre	1.883	1.239	2.228	5.350	70.682
1955 Janvier	4.698	1.039	2.158	7.895	7.895

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 janvier 1955 pour les exercices 1954 et 1955

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1954 2		Exercice 1955		Janvier 1955
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1955
I. Contributions directes 1	28.356	30.044	1.628	1.531	1.628
II. Douanes et accises	13.394	13.039	779	847	779
dont douanes	4.577	4.350	356	377	356
accises	7.867	8.534	380	450	380
taxes spéciales de consommat.	687		29		29
III. Enregistrement	24.678	25.256	2.156	2.093	2.156
dont enregistrement	2.522	2.370	204	187	204
successions	1.187	1.050	81	87	81
timbres et taxes assimilées	20.693	21.500	1.848	1.793	1.848
Total 1 ...	66.428	68.339	4.563	4.471	4.563
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 1.911		+ 92		+ 92

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1954 commencé le 1er janvier 1954 se clôturera le 31 mars 1955.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30¹

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en novembre 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts ²
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	1	1	—	10,0	4,3	1,5	—	0,9	153,8	4,2
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières ...	36	25	11	1.610,2	765,9	152,3	0,6	147,3	1.177,5	49,3
Commerce de détail	25	17	8	140,7	287,2	66,3	4,1	32,6	0,9	0,1
Commerce de gros et commerce extérieur	78	52	26	150,1	102,6	28,6	4,2	9,0	10,6	0,7
Fabrications métalliques	29	19	10	662,9	820,3	134,2	0,9	90,2	198,4	11,6
Métallurgie du fer	6	5	1	2.173,5	835,3	133,6	0,1	89,0	278,3	14,8
Métaux non ferreux	3	3	—	554,0	336,3	267,9	—	202,5	6,2	0,3
Industries textiles	31	26	6	248,8	161,7	15,6	13,7	4,8	9,4	0,5
Industries alimentaires	13	13	—	118,2	46,3	11,0	—	3,3	27,2	1,3
Industrie du bois	7	5	2	7,0	7,0	0,6	0,3	—	10,0	0,6
Industries chimiques	20	13	7	1.908,8	684,5	129,4	39,9	70,3	32,3	1,9
Industrie du verre	1	1	—	30,9	52,9	3,9	—	3,3	—	—
Electricité	1	1	—	700,0	171,9	117,6	—	52,0	256,7	15,0
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0	1,9
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	2	—	2	28,0	-28,2	—	8,4	—	—	—
Papier et imprimerie	5	5	—	161,5	114,8	2,7	—	1,5	10,6	0,5
Transport	6	5	1	29,6	6,7	1,4	—	0,3	12,0	0,6
Tourisme	6	4	2	3,4	0,5	0,4	—	—	—	—
Intermédiaires	11	9	2	8,8	3,3	1,9	0,2	0,7	1,2	0,1
Déchets et matières de récupération	1	—	1	0,6	—	—	0,1	—	—	—
Construction	7	5	2	100,8	9,0	0,9	8,1	—	11,0	0,6
Charbon	1	1	—	60,0	34,2	3,8	—	3,4	30,8	1,4
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	2	2	—	3,7	0,8	0,7	—	—	12,5	0,6
Carrières	7	5	2	61,0	104,9	3,0	0,1	1,8	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	2	1	1	16,8	3,5	2,4	—	0,5	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	1	—	1	0,2	—	—	0,1	—	—	—
Films, théâtres, attractions	6	5	1	0,5	2,2	0,6	0,1	—	—	—
Artisanat	10	2	8	11,0	14,4	—	1,8	—	1,3	0,1
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	6	5	1	3,8	2,0	0,1	0,3	—	1,0	0,1
Divers non dénommés	8	4	4	3,5	-1,1	0,3	0,9	0,1	5,0	0,3
TOTAL ...	332	233	99	8.808,3	4.543,2	1.080,7	83,9	718,5	2.276,7	106,5
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales	1	1	—	0,5	0,6	0,3	—	—	—	—
Sociétés industrielles	9	8	1	1.141,0	126,9	127,3	—	92,5	151,6	9,5
Sociétés agricoles	7	7	—	242,0	224,9	58,3	—	44,5	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	1	1	—	100,0	39,0	13,6	—	10,6	—	—
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	2	2	—	240,0	85,9	15,7	—	12,0	—	—
TOTAL ...	20	19	1	1.723,5	477,3	215,2	—	169,6	151,6	9,5
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	1	—	1	65,1	5,9	—	6,9	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	3	3	—	35,0	17,6	6,6	—	4,9	—	—
Sociétés diverses	6	6	—	418,2	616,7	61,8	—	26,3	2,4	0,1
TOTAL ...	10	9	1	518,3	640,2	68,4	6,9	31,2	2,4	0,1
TOTAL GENERAL ...	362	261	101	11.050,1	5.660,7	1.364,3	90,8	904,3	2.430,7	116,1

¹ Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de novembre 1954 :

	(millions de francs)
Coupons d'emprunts de l'Etat	652,9
Coupons d'emprunts de la Colonie	—
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	88,0
Coupons d'emprunts d'organismes divers	7,2
	698,1
Coupons d'emprunts extérieurs	88,4

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en décembre 1954

30¹

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			

(millions de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	6	6	—	296,0	225,6	21,4	—	16,5	153,8	4,2
Assurances	1	1	—	1,8	0,1	0,1	—	0,1	—	—
Opérations financières et immobilières ...	33	26	7	462,3	185,8	49,9	0,5	26,4	1.230,2	52,0
Commerce de détail	9	8	1	477,1	314,6	77,6	—	51,2	14,1	0,6
Commerce de gros et commerce extérieur	63	46	17	81,0	75,0	17,3	4,2	6,6	63,9	4,2
Fabrications métalliques	22	11	11	274,6	419,8	28,9	25,2	6,4	231,4	13,3
Métallurgie du fer	2	2	—	100,2	138,4	6,8	—	5,7	85,5	4,6
Métaux non ferreux	2	2	—	222,3	578,1	70,2	—	30,7	4,8	0,2
Industries textiles	23	14	9	729,3	373,3	32,8	10,7	5,7	136,9	7,9
Industries alimentaires	19	15	4	368,5	274,8	49,7	0,4	41,0	61,2	3,7
Industrie du bois	7	4	3	30,7	13,5	0,9	3,1	0,1	1,5	0,1
Industries chimiques	13	9	4	204,9	35,7	19,3	0,2	1,9	159,0	7,5
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	1	1	—	1,0	2,4	0,1	—	0,1	238,6	13,0
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	51,3	3,2
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	4	1	3	3,2	2,9	—	0,6	—	4,1	0,2
Papier et imprimerie	8	6	2	77,1	50,9	10,6	0,8	3,8	13,1	0,9
Transport	7	5	2	2,4	1,2	0,6	0,4	0,2	222,8	11,3
Tourisme	6	2	4	2,8	23,3	0,1	0,7	—	4,6	0,2
Intermédiaires	7	5	2	2,4	0,2	—	1,1	—	2,7	0,1
Déchets et matières de récupération	2	1	1	26,0	13,8	0,7	1,2	0,4	0,8	0,1
Construction	5	3	2	3,0	5,0	0,5	—	0,1	98,5	6,5
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	74,7	3,9
Terre cuite	2	1	1	5,4	10,2	0,1	0,6	—	4,9	0,3
Ciment et industries connexes	2	—	2	0,6	0,1	—	0,3	—	7,2	0,4
Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	0,1
Chaux	1	1	—	4,9	0,4	0,1	—	0,1	11,3	0,9
Industries céramiques	3	2	1	56,6	66,9	6,9	—	1,8	4,0	0,3
Industrie du tabac	1	1	—	1,5	3,6	0,1	—	—	—	—
Industrie du diamant	1	1	—	0,7	1,1	0,9	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	2	2	—	4,3	33,0	3,8	—	1,1	—	—
Films, théâtres, attractions	8	6	2	3,8	0,4	2,9	0,3	1,8	—	—
Artisanat	8	5	3	4,5	3,2	0,4	0,5	—	0,4	—
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	2	2	—	2,1	0,4	0,4	—	—	1,7	0,1
Divers non dénommés	12	7	5	8,1	16,2	0,7	0,1	—	12,7	0,7
TOTAL...	282	196	86	3.459,1	2.874,9	403,8	50,9	201,7	2.896,7	140,5

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	3	3	—	66,3	4,6	3,5	—	1,1	—	—
Sociétés commerciales	1	1	—	0,4	—	0,4	—	—	2,2	0,1
Sociétés industrielles	5	5	—	630,8	8,3	25,4	—	17,6	78,6	3,2
Sociétés agricoles	1	1	—	35,0	50,3	13,9	—	7,6	3,4	0,2
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	5	4	1	815,0	426,6	32,9	3,3	24,7	—	—
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	15	14	1	1.547,5	489,8	76,1	3,3	51,0	84,2	3,5

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	1,6	0,1
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	1	1	—	60,0	18,9	8,6	—	4,7	—	—
Sociétés diverses	4	1	3	250,4	226,3	30,5	13,9	13,7	8,6	0,3
TOTAL...	5	2	3	310,4	245,2	39,1	13,9	18,4	10,2	0,4
TOTAL GENERAL...	302	212	90	5.317,0	3.609,9	519,0	68,1	271,1	2.991,1	144,4

¹ Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de décembre 1954 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	129,3
Coupons d'emprunts de la Colonie	55,2
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	8,8
Coupons d'emprunts d'organismes divers	116,2
304,5	
Coupons d'emprunts extérieurs	40,7

Tableau rétrospectif *

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfici	perte			
1952 ²	12.118	9.293	2.825	117.894	88.757	24.715	1.026	12.988	30.108 ³	1.267
1953 ²	12.805	9.046	3.759	136.107	86.053	23.561	2.078	13.128	32.120 ³	1.493
1953 Octobre	654	470	184	10.986	6.432	1.443	172	884	2.800	116
Novembre	352	251	101	10.126	6.159	1.293	81	915	2.730	113
Décembre	342	239	103	5.806	3.671	578	73	287	3.361	147
1954 Janvier	112	82	30	2.221	734	190	19	106	3.885	171
Février	169	123	46	649	1.466	353	13	57	2.882	124
Mars	1.576	1.160	416	12.949	10.642	2.013	189	1.146	2.718	111
Avril	2.613	1.904	709	22.946	13.942	3.043	285	1.769	2.850	138
Mai	2.580	1.899	681	31.047	23.023	5.255	525	2.859	2.321	110
Juin	1.347	967	380	20.942	13.182	3.436	187	1.728	2.399	114
Juillet	554	420	134	14.453	7.999	4.893	62	3.326	3.331	160
Août	230	165	65	1.320	1.096	211	26	102	2.161	96
Septembre	318	223	95	1.541	1.488	247	36	126	2.495	117
Octobre	595	434	161	11.398	7.270	1.090	158	652	2.568	123
Novembre	362	261	101	11.050	5.661	1.364	91	904	2.431	116
Décembre	302	212	90	5.317	3.610	519	68	271	2.991	144

* Les chiffres de 1954 sont provisoires.

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.² Déduction faite des doubles emplois.³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

a) Dépôts sur livrets particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)

(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1953 Moy. mens.	1.100	807	293	45.493 ²
1953 Décembre	1.283	973	310	45.493 ²
1954 Janvier	1.438	684	754	46.247
Février	1.112	757	355	46.602
Mars	1.074	958	116	46.718
Avril	1.023	969	54	46.772
Mai	982	942	40	46.812
Juin	1.026	1.002	24	46.836
Juillet	1.306	1.015	291	47.127
Août	1.041	813	228	47.355
Septembre	1.017	863	154	47.509
Octobre	1.120	862	258	47.767
Novembre	978	833	145	47.913
Décembre p	1.266	1.065	201	49.456
1955 Janvier . p	1.578	737	841	50.297
Février . p	1.093	758	335	50.632

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés
à la Caisse de Retraite *

(millions de francs)

Périodes	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10-3-1925 et 18-6-1930)	Totaux
	Loi du 16-9-1865	Loi du 15-12-1937			
		Versements obligat.	Versements facultat.		
1952 Moy. mens.	3,2	35,5	13,3	26,1	78,1
1953 Moy. mens.	3,9	37,6	13,6	26,5	81,6
1952 Octobre	3,9	34,9	12,4	27,2	78,4
Novembre	2,2	34,4	12,8	26,2	75,6
Décembre	3,2	34,2	14,5	26,5	78,4
1953 Janvier	3,1	38,1	14,4	26,5	82,1
Février	4,8	34,6	13,2	25,7	78,3
Mars	3,6	37,7	14,1	26,4	81,8
Avril	3,5	34,6	12,6	26,4	77,1
Mai	4,0	39,4	13,7	25,5	82,6
Juin	4,1	33,8	13,0	26,8	77,7
Juillet	4,2	36,1	12,9	26,5	79,7
Août	3,6	37,9	13,2	25,8	80,5
Septembre	3,5	35,5	13,5	25,9	78,4
Octobre	4,9	37,1	13,1	28,7	83,8
Novembre	2,9	35,5	12,5	25,1	76,0
Décembre	4,8	50,6	17,3	29,3	102,0

* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 211,8 millions de francs en 1951, 223,7 millions de francs (montant provisoire) en 1952 et 227,3 millions de francs (montant provisoire) en 1953. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1952 : 7.223.002 et au 31 décembre 1953 : 7.222.827.² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

Périodes	Indice général *	Indices par industries																							
		Colereries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lain, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer ¹	Ensemble ¹	
a) Indice des salaires horaires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1952 Juin	492	515	476	508	501	485	496	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	475	458	479	428	448	444	540
Septembre	486	514	478	492	489	493	492	436	458	496	458	504	482	493	489	484	458	422	464	462	484	439	448	446	527
Décembre	485	520	472	498	501	489	494	436	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	464	460	479	455	452	453	526
1953 Mars	485	497	477	493	492	493	493	440	460		464	513	486	499	463	484	453	416	464	463	474	445	454	452	530
Juin	487	505	475	493	491	497	495	440	459		467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	528
Septembre	487	499	480	485	497	497	492	444	464		469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	530
Décembre	493	507	491	493	522	496	498	447	469		478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	538
1954 Mars	494	501	485	494	513	498	498	445	478		479	524	506	515	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	533
Juin	503	523	495	509	533	499	507	468	486		486	530	513	521	480	494	472	440	514	497	496	459	460	460	556
Septembre	502	516	505	499	519	507	507	465	477		480	531	508	519	496	487	473	429	516	499	493	461	461	461	554
Décembre	p507	531	507	509	529	510	512	468	497		p488	536	516	526	p499	485	475	428	516	503	493	472	463	465	558
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	112	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1952 Juin	475	456	439	463	482	464	466	420	463	474	451	500	508	504	480	450	474	419	483	490	453	410	—	—	544
Septembre	470	456	440	446	481	468	461	415	452	469	445	490	494	492	479	443	467	420	472	491	457	410	—	—	528
Décembre	469	449	438	457	489	467	466	412	452	470	449	490	494	492	461	444	456	421	472	490	451	410	—	—	530
1953 Mars	470	444	448	453	482	469	465	411	449		448	492	497	494	461	445	463	420	472	492	455	410	—	—	529
Juin	470	448	448	445	471	472	462	413	449		449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	529
Septembre	470	445	448	440	478	472	461	411	457		453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	531
Décembre	475	446	454	447	483	472	464	406	458		458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	531
1954 Mars	478	458	454	452	481	474	466	408	468		463	507	524	515	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	539
Juin	483	465	457	462	485	477	472	428	469		467	512	523	518	476	448	472	431	502	520	468	410	—	—	553
Septembre	484	465	464	455	483	484	473	428	469		467	513	520	516	493	447	473	432	503	510	452	410	—	—	555
Décembre	p488	467	463	464	492	488	479	426	469		p472	516	530	523	p493	438	472	431	503	519	465	410	—	—	555
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1952 Juin	475	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	439	442	482	449	—	—	493
Septembre	468	454	462	467	505	468	472	475	432	442	428	480	498	489	469	482	418	431	430	442	477	449	—	—	479
Décembre	468	452	461	470	522	466	475	475	432	441	429	478	496	487	458	482	414	431	430	443	486	449	—	—	481
1953 Mars	468	447	468	470	513	469	475	475	427		430	481	495	488	452	485	418	431	430	443	496	457	—	—	485
Juin	470	451	464	465	507	473	474	475	427		432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	485
Septembre	469	448	464	457	505	477	473	475	432		435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	486
Décembre	475	449	476	466	514	476	477	475	432		442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	486
1954 Mars	475	452	473	470	515	479	480	475	444		446	493	513	503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	495
Juin	479	457	473	477	524	481	485	495	444		448	492	514	503	475	471	433	442	465	476	495	457	—	—	510
Septembre	483	457	479	476	512	494	490	495	444		449	491	514	503	496	477	435	442	466	480	509	457	—	—	510
Décembre	p490	460	481	483	523	496	495	500	466		p450	515	527	521	p497	482	433	442	466	505	520	457	—	—	511

* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages.

¹ Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

r : Chiffres rectifiés à partir de juin 1952.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1953 Moyenne	38	2,4	154,8	1,8	8,4	159,4	75,6	2,6	3,2	166,2	242,0	185,3	56,1	351,5	298,1
1954 Moyenne	38	2,4	138,1	1,6	8,5	169,8	79,8	2,6	3,3	176,5	229,7	199,6	55,2	376,1	285,0
1953 Décembre	38	2,3	186,2	1,7	8,4	174,4	81,4	2,7	3,1	181,1	279,1	209,0	64,3	390,1	343,4
1954 Janvier	38	2,2	167,4	1,5	8,6	158,0	77,6	2,6	2,8	164,3	256,4	181,9	56,1	346,2	312,5
Février	38	2,2	151,8	1,4	8,1	152,4	69,7	2,4	2,8	158,4	232,4	182,4	52,1	340,8	284,5
Mars	38	2,4	180,5	1,7	12,0	177,2	80,8	2,8	3,4	184,1	276,7	213,5	60,2	397,6	336,9
Avril	38	2,2	151,6	1,7	7,5	163,8	82,8	2,6	3,4	170,3	245,3	195,2	53,9	365,5	299,2
Mai	38	2,3	131,9	1,7	7,2	165,0	74,2	2,6	3,8	171,6	217,1	195,6	51,4	367,2	268,5
Juin	38	2,2	119,5	1,8	6,1	169,6	78,3	2,5	3,9	176,1	207,8	199,3	53,2	375,4	261,0
Juillet	38	2,6	117,8	2,1	10,9	175,4	90,4	2,8	3,8	182,9	222,9	202,3	56,1	385,2	279,0
Août	38	2,5	115,8	1,7	7,8	163,7	76,8	2,4	2,9	170,3	203,3	187,3	50,6	357,6	253,9
Septembre	38	2,5	124,4	1,4	5,0	169,2	74,3	2,5	3,0	175,6	206,7	201,0	54,1	376,6	260,8
Octobre	38	2,5	139,8	1,5	7,8	172,5	82,8	2,8	3,3	179,3	233,7	201,9	58,1	381,2	291,7
Novembre	38	2,2	130,6	1,4	11,6	175,2	81,7	2,4	2,7	181,2	226,6	210,2	53,6	391,4	280,2
Décembre	38	2,6	126,5	1,9	8,9	196,0	88,7	3,1	3,9	203,6	228,0	225,3	62,6	428,9	290,6
1955 Janvier	38	2,4	131,5	1,5	7,7	177,9	87,2	2,8	3,4	184,5	229,8	205,2	54,4	389,7	284,3
Février	38	2,3	120,1	1,2	6,5	168,6	73,7	2,5	2,9	174,6	203,2	196,0	49,2	370,6	252,3

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1953 Moyenne ...	664 ¹	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92	3,80
1954 Moyenne ...	678 ¹	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91	3,86
1953 Décembre ...	664	27,2	21,1	30,8	76,3	28,8	76,3	212,2	92	3,91
1954 Janvier	666	28,6	20,9	30,3	79,0	32,0	79,0	220,3	92	4,07
Février	667	27,2	20,4	26,2	66,5	26,8	66,5	186,0	92	3,75
Mars	669	26,7	20,1	29,2	72,2	27,8	72,2	201,4	92	3,65
Avril	669	27,7	20,7	29,9	75,6	30,9	75,6	212,0	92	4,04
Mai	670	28,0	20,3	27,5	71,8	28,3	71,8	199,4	92	3,92
Juin	671	28,1	20,7	29,3	70,4	26,2	70,4	196,3	91	3,61
Juillet	672	30,6	21,1	34,4	84,5	36,8	84,5	240,2	91	3,97
Août	673	27,4	20,5	28,2	70,8	28,5	70,8	198,3	91	3,65
Septembre ...	675	27,2	20,0	28,5	71,3	28,0	71,3	199,1	91	3,67
Octobre	676	27,0	20,8	30,8	77,3	31,7	77,3	217,2	91	4,06
Novembre ...	677	27,3	21,0	28,6	71,3	27,5	71,3	198,6	91	3,93
Décembre ...	678	27,6	21,2	33,0	78,3	30,0	78,3	219,5	91	3,94
1955 Janvier	680	29,6	21,1	31,6	82,8	34,5	82,8	231,7	90	4,13
Février	681	28,3	21,1	27,1	68,6	27,1	68,6	191,4	91	3,67

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<i>Nombre de produits</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1953 Moyenne	415	387	475	344	430	552	455	280	420	458	303	315	276	366
1954 Moyenne	410	384	458	334	422	550	438	278	410	450	304	317	271	341
1953 Décembre	413	404	462	343	424	550	438	278	415	457	303	312	280	361
1954 Janvier	412	401	477	350	419	550	438	278	396	457	304	312	281	361
Février	412	394	495	340	420	550	438	282	396	457	304	312	282	358
Mars	410	376	491	340	420	550	438	281	401	446	305	314	282	350
Avril	410	373	488	343	422	550	438	284	406	446	303	315	273	352
Mai	409	357	494	333	423	550	438	280	410	450	301	316	265	352
Juin	412	369	486	332	422	550	438	277	410	450	302	317	266	350
Juillet	409	390	433	329	421	550	438	277	407	450	302	316	266	337
Août	408	399	420	322	423	550	438	279	411	449	302	317	267	329
Septembre	408	385	426	320	423	550	438	274	417	449	303	317	267	326
Octobre	409	383	426	324	424	550	438	272	422	448	306	322	267	329
Novembre	411	387	432	332	424	550	438	272	422	448	306	322	268	326
Décembre	412	391	433	340	424	550	438	275	423	448	307	322	272	322
1955 Janvier	418	390	439	341	429	550	443	281	429	448	314	327	282	323
Février	416	378	427	338	428	550	443	284	429	438	315	328	282	322

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1953 Moyenne	232	625	427	384	457	329	478	341	259	447	438	487	402	456
1954 Moyenne	233	629	465	379	436	325	483	347	252	464	427	471	392	450
1953 Décembre	202	628	443	381	448	332	472	341	256	458	429	484	392	434
1954 Janvier	195	624	449	378	438	329	475	335	253	461	424	472	396	426
Février	190	625	449	376	431	325	481	328	253	461	422	465	392	428
Mars	194	620	458	374	426	322	483	330	253	461	421	461	390	439
Avril	215	615	462	377	442	314	475	368	253	461	422	461	390	449
Mai	220	614	463	375	448	315	459	361	253	463	425	464	392	452
Juin	230	625	463	382	463	331	472	331	253	463	427	469	392	457
Juillet	242	625	465	382	456	329	480	335	252	463	428	472	392	455
Août	234	632	469	382	450	328	484	340	252	465	427	473	391	451
Septembre	246	632	472	381	433	328	493	345	252	468	430	474	393	463
Octobre	261	632	475	382	427	332	496	349	251	469	430	475	392	462
Novembre	284	645	475	380	412	329	499	371	250	469	435	485	396	465
Décembre	312	654	480	377	413	316	498	373	250	469	434	486	394	459
1955 Janvier	351	677	483	385	412	322	496	461	250	469	441	504	395	465
Février	336	681	484	388	416	322	493	488	249	470	445	505	397	483

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statist- tique générale de la France) 1	Pays- Bas (Cen- tral Bureau voor de Statist- iek)	Roya- me-Uni (Board of Trade)	Suède (Admi- nistrat- ion du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1953 Moyenne ...	107	105	138	134	149	139	98
1954 Moyenne ...	105	105	p 136	136	150	139	99
1953 Novembre ...	106	104	137	134	149	138	98
Décembre ...	106	105	138	134	149	138	97
1954 Janvier	106	105	138	135	149	138	98
Février	106	105	138	136	149	138	99
Mars	106	105	136	135	150	138	99
Avril	106	105	139	136	150	139	99
Mai	105	105	139	137	151	138	99
Juin	106	104	135	137	152	139	99
Juillet	105	105	134	134	152	139	99
Août	105	105	136	134	150	138	99
Septembre ...	105	104	135	134	150	138	99
Octobre	105	104	134	136	150	138	99
Novembre ...	106	104	135	136	151	139	100
Décembre ...	106	104	p 135	136	153	140	100
1955 Janvier	108	p 105	p 135		p 154		100

¹ Base 100 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base moyenne 1936 à 1938 = 100

Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits	56	34	22
1953 Moyenne	415	395	446
1954 Moyenne	422	407	444
1953 Décembre	418	400	445
1954 Janvier	420	404	445
Février	424	409	445
Mars	422	407	446
Avril	422	406	445
Mai	423	408	445
Juin	424	410	445
Juillet	422	407	444
Août	424	409	444
Septembre	423	407	444
Octobre	420	403	444
Novembre	422	406	444
Décembre	423	408	444
1955 Janvier	424	409	444
Février	421	405	443

PRODUCTION

I. — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de Houille									Nombre moyen de jours d'ex- traction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Total		
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine				
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502	
1953 Moyenne	95	132	385	307	606	417	790	2.505	24,3	3.074	
1954 Moyenne	91	126	356	300	596	414	771	2.437	24,0	2.815	
1953 Décembre	97	133	350	311	619	427	833	2.540	24,0	3.074	
1954 Janvier	93	129	389	306	619	411	832	2.557	24,7	3.118	
Février	93	129	358	290	585	411	795	2.439	23,7	3.184	
Mars	93	128	403	321	661	462	829	2.676	25,9	3.372	
Avril	94	129	370	316	618	434	748	2.486	24,0	3.729	
Mai	94	130	339	279	581	412	688	2.299	22,0	3.899	
Juin	93	129	359	303	625	433	718	2.438	23,5	4.085	
Juillet	89	124	283	230	479	342	735	2.069	21,1	4.095	
Août	85	119	354	296	564	386	728	2.328	24,7	4.067	
Septembre	86	121	343	311	593	417	763	2.427	25,1	4.055	
Octobre	88	123	363	329	619	428	765	2.504	25,3	3.874	
Novembre	90	124	341	306	585	400	814	2.446	23,8	3.490	
Décembre	91	125	372	319	619	426	843	2.579	24,8	2.815	
1955 Janvier	p		349	309	594	400	845	2.497		2.322	
Février	p		313	278	548	381	809	2.329		1.948	

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut r	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	37	261	253	202
1953 Moyenne	496	4.736	110	585	42	351	366	280
1954 Moyenne	512	4.592	115	560	p 45	385	413	302
1953 Octobre	479	4.704	141	613	41	338	364	294
Novembre	466	4.678	133	593	41	333	349	263
Décembre	486	4.636	130	606	42	350	370	290
1954 Janvier	499	4.618	129	599	42	358	376	284
Février	465	4.613	127	614	43	341	366	275
Mars	507	4.636	115	580	43	372	405	300
Avril	486	4.635	91	550	45	361	393	284
Mai	497	4.627	95	559	47	376	391	278
Juin	509	4.644	104	520	46	391	420	290
Juillet	507	4.635	86	516	44	377	393	263
Août	526	4.772	102	505	44	397	421	292
Septembre	522	4.485	124	549	45	404	438	333
Octobre	545	4.478	134	576	44	416	450	344
Novembre	528	4.483	129	571	45	399	440	328
Décembre	558	4.482	140	578	p 47	427	462	354

r Chiffres rectifiés.

II. — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques (Institut National de Statistique).

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine r			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1953 Moyenne .	760	5.973	152	6.875	533	1.843	1.292	2.268	r618	r3.654	r5.553	r2.013	r523
1954 Moyenne .	729	6.062	181	7.662	565	1.831	1.371		629	3.284	6.425	2.091	604
1953 Septembre .	792	5.821	163	8.305	523	2.122	1.433	2.347	721	3.727	6.293	2.389	581
Octobre ...	938	6.659	160	7.849	608	2.204	1.461	2.561	717	3.895	7.064	2.373	650
Novembre .	868	6.685	189	7.390	571	1.989	1.330	2.476	586	3.624	6.090	2.143	593
Décembre .	825	6.596	176	7.841	618	2.045	1.352	2.636	r667	r3.602	r6.425	r2.219	r596
1954 Janvier ...	830	6.359	172	7.551	547	1.806	1.216	2.581	581	3.203	6.001	1.956	568
Février ...	742	5.853	189	7.371	565	1.756	1.199	2.438	592	2.985	6.050	1.948	581
Mars	714	6.632	203	8.633	693	1.900	1.363	2.589	570	3.282	7.062	2.226	694
Avril	669	6.364	188	7.457	593	1.629	1.246	2.605	557	3.102	6.573	1.928	603
Mai	628	5.637	158	7.217	563	1.626	1.334	2.706	582	3.060	5.903	1.815	591
Juin	592	6.023	157	7.831	571	1.805	1.409	2.614	621	3.456	6.291	1.834	635
Juillet ...	555	5.273	185	4.974	401	1.442	1.154	2.011	595	3.270	5.143	1.746	477
Août	723	5.479	173	7.367	463	1.537	1.483	2.762	567	3.279	5.921	2.031	541
Septembre .	758	6.203	166	8.719	566	2.017	1.513	2.543	659	3.437	7.146	2.411	655
Octobre ...	861	6.631	164	8.413	595	2.135	1.697	2.754	762	3.351	7.189	2.453	659
Novembre .	781	5.857	228	7.680	608	2.057	1.576	2.664	708	3.420	6.746	2.337	599
Décembre .	898	6.456	186	8.731	620	2.260	1.261		760	3.565	7.073	2.406	639

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

r Chiffres rectifiés.

III. — PRODUCTIONS DIVERSES

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries ⁴	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson ⁵	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) ³	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
											sucres bruts	sucres raffinés							
(milliers de tonnes)				(millions de pièces)				(milliers de tonnes)											
1936-1938 Moy	250 ¹	117 ²	154 ²	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1953 Moyenne	386	125	163	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0	31,9	16,4	253	19,5	12,4	23,1	4.694	3,7	31,8
1954 Moyenne	365	p130	p146	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	p174	p12,5	26,6	14,5	254	20,8	12,6	19,7	4.757	3,4	34,0
1953 Novembre	355	124	190	17,3	16,4	7,6	20,3	3,7	174	12,9	174,3	30,8	247	22,1	10,9	29,1	4.949	3,5	35,6
Décembre	349	132	147	18,0	16,8	13,3	21,6	3,6	152	12,3	33,0	16,4	253	18,9	12,5	20,2	5.432	3,4	31,4
1954 Janvier	256	119	92	18,0	15,7	12,4	19,7	3,8	121	9,4	—	11,3	231	20,7	9,9	15,5	5.031	2,8	35,2
Février	181	113	72	15,8	14,1	13,4	20,5	3,8	92	7,8	—	11,5	205	18,5	9,2	17,4	5.113	3,5	30,1
Mars	375	141	129	19,3	17,8	17,2	23,9	4,3	114	10,0	—	13,4	179	18,1	13,0	29,4	5.663	5,6	50,1
Avril	392	124	171	18,6	16,8	7,3	22,3	3,7	144	12,8	—	13,6	169	18,4	15,0	12,3	5.171	3,3	35,3
Mai	427	125	178	18,7	17,0	1,4	21,1	3,7	199	13,4	—	12,3	153	18,2	13,6	10,3	4.643	3,7	29,7
Juin	415	120	182	18,3	16,9	4,2	22,3	4,0	220	14,0	—	10,3	114	22,8	14,3	23,8	5.066	3,1	31,6
Juillet	430	124	166	17,8	17,1	3,8	17,9	3,0	231	14,6	—	11,8	99	25,9	14,4	19,6	4.451	2,5	24,7
Août	415	132	192	19,6	18,2	9,6	18,7	3,7	214	14,1	0,2	11,7	69	22,2	13,0	17,8	4.371	3,1	29,5
Septembre	403	143	161	17,9	16,6	10,1	22,9	3,7	227	15,7	0,3	13,0	34	26,1	11,8	31,7	3.630	2,9	30,5
Octobre	403	135	167	20,1	18,9	17,9	23,3	4,1	203	13,9	104,3	22,4	105	17,0	12,1	15,7	4.697	3,4	35,9
Novembre	347	142	137	19,7	18,7	17,3	21,9	3,9	174	12,7	171,2	27,2	232	22,9	11,7	13,4	4.513	4,1	39,4
Décembre	331	p145	p101	20,2	19,1	15,0	24,9	4,2	p145	p12,1	43,5	15,6	254	18,8	13,1	29,8	4.732	3,1	35,9
1955 Janvier	p219						22,5	3,6			1,4	11,6	236	22,6	9,9	29,0	4.651	3,9	37,6

¹ Moyenne 1938.

² Moyenne 1937-1938-1939.

³ Fin de période.

⁴ Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

⁵ Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberghe; en 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

IV. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Sources : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production ¹				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1953 Moyenne	32,7	400	384	817	17,8	17,9	817
1954 Moyenne	35,0	442	404	881	16,6	16,3	881
1953 Octobre	35,9	445	424	904	18,4	36,3	887
Novembre	34,3	443	416	893	9,6	32,1	871
Décembre	37,7	488	428	955	8,9	44,7	919
1954 Janvier	41,3	488	431	960	8,6	45,9	922
Février	36,9	441	390	868	7,1	34,2	841
Mars	40,6	454	422	916	11,9	22,1	906
Avril	35,1	416	398	849	15,1	18,6	846
Mai	25,7	416	392	834	18,9	24,1	829
Juin	25,6	397	392	814	19,3	7,7	826
Juillet	22,6	379	361	763	19,7	4,3	778
Août	33,3	411	379	823	24,9	1,6	847
Septembre	34,6	437	394	866	22,2	4,3	884
Octobre	40,2	472	417	929	23,5	7,5	945
Novembre	39,5	471	430	941	15,4	10,6	945
Décembre	44,4	518	446	1.008	13,0	14,3	1.007

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1952 : 222; au début de l'année 1953 : 221; au début de l'année 1954 : 218.

¹ Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques — Administration du Combustible et de l'Energie.

Périodes	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique (7) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	Imports	Exports	Solde : imports moins exports (10) = (8) - (9)	Total de gaz disponible en Belgique (11) = (7) + (10)
	Régies et associations de communes (1)	Sociétés privées (2)	Régies (3)	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique (4)	Production destinée aux fournitures industrielles (5)						
1953 Moyenne	0,05	1,06	5,25	57	75	8,81	147	0,45	2,36	-1,91	145
1954 Moyenne	0,05	1,05	3,87	65	84	8,94	162	0,07	3,62	-3,55	159
1953 Octobre	0,05	1,05	4,92	61	76	8,36	152	0,04	4,10	-4,06	148
Novembre	0,04	0,96	5,08	60	75	8,20	149	0,03	3,60	-3,57	146
Décembre	0,04	0,98	5,33	62	79	8,52	155	0,03	3,61	-3,58	152
1954 Janvier	0,04	1,05	4,95	72	80	8,87	167	0,03	3,57	-3,54	163
Février	0,04	2,30	5,60	66	73	8,87	156	0,03	3,54	-3,51	153
Mars	0,04	1,01	5,35	65	83	8,70	163	0,05	3,45	-3,40	160
Avril	0,04	1,00	4,83	62	80	8,76	156	0,05	3,47	-3,42	153
Mai	0,05	1,17	3,17	62	82	9,06	158	0,07	3,30	-3,23	154
Juin	0,05	1,09	3,04	64	81	9,07	158	0,05	3,41	-3,36	155
Juillet	0,06	1,13	2,98	61	79	8,27	153	0,05	3,73	-3,68	149
Août	0,05	0,86	3,31	63	85	7,82	160	0,07	2,60	-2,53	157
Septembre	0,05	0,82	3,33	64	87	8,34	163	0,05	3,89	-3,84	159
Octobre	0,04	0,76	3,20	66	91	8,99	170	0,05	4,13	-4,08	166
Novembre	0,04	0,73	2,91	66	91	9,58	171	0,08	4,09	-4,01	167
Décembre	0,04	0,75	2,82	68	92	10,92	175	0,24	4,28	-4,04	171

¹ La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (5) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1952, 1953 et 1954) s'élève à 18.

CONSOMMATION *

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65¹

A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Art. de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Janvier	476	445	540	546	590	576	411	447	227	220	577	650	552	623
Février	350	336	532	537	545	550	406	420	217	217	538	610	423	456
Mars	472	476	605	629	624	644	399	402	239	244	569	618	551	588
Avril	499	521	609	641	667	683	406	415	236	240	560	625	504	549
Mai	486	499	570	599	659	655	403	403	229	229	551	620	449	471
Juin	419	435	538	537	619	642	402	411	243	236	551	620	388	404
Juillet	496	520	558	621	726	793	434	438	235	241	586	667	397	403
Août	346	353	507	536	688	699	423	419	227	227	557	616	375	413
Septembre	447	464	605	620	672	695	396	408	233	235	562	637	546	541
Octobre	558	560	585	574	715	701	411	427	241	244	600	650	542	595
Novembre	498	524	507	544	920	995	392	433	221	226	565	638	465	515
Décembre	521	576	579	605	1.087	1.160	493	505	248	256	710	781	472	533
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Janvier	445		546	543	576	616	447	431	220		650		623	

* Pour la consommation de sucre, voir tableau no 56^a.

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parf.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Amalgames	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total ¹	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1953 Décembre	185	333	204	175	255	63	151	134	179	138	94	165	120	155	348	174	228	301	248	256	170	415
1954 Janvier	136	288	152	142	208	67	110	117	164	115	122	125	123	115	261	129	103	103	121	118	113	57
Février	124	298	151	128	211	61	86	78	111	85	92	162	117	115	257	128	100	97	100	100	108	58
Mars	142	306	156	158	220	89	139	132	122	110	115	165	133	134	253	145	110	111	111	111	119	93
Avril	154	315	166	164	229	79	210	176	149	130	116	172	136	135	247	145	113	129	112	114	129	128
Mai	142	267	135	148	193	81	179	168	154	128	101	180	129	133	243	143	100	97	105	104	122	115
Juin	133	254	132	142	185	66	153	130	155	115	90	166	118	127	214	135	111	100	95	96	106	133
Juillet	161	280	144	169	205	65	193	161	209	141	121	201	150	153	263	163	129	139	111	115	159	190
Août	131	243	128	155	180	48	116	114	125	96	93	163	118	133	257	145	115	114	199	187	129	116
Septembre	141	261	140	152	193	69	145	135	128	111	112	189	139	136	323	154	111	109	216	200	124	79
Octobre	153	304	145	160	214	78	218	183	148	135	99	157	120	128	353	149	116	128	125	126	126	153
Novembre	171	293	166	171	220	72	189	144	159	132	98	151	117	118	310	136	129	295	172	189	126	609
Décembre	205	381	237	195	293	67	179	160	206	158	101	174	127	165	405	188	255	325	275	282	187	400

¹ Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans ; chaussures, pantoufles ; articles divers de parure.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1953 Décembre	81	90	74	163	133	192	101	136	144	216	235	117	149	160	121	96	127
1954 Janvier	65	61	70	157	114	188	94	142	126	147	118	83	103	204	80	81	117
Février	47	34	43	146	114	169	90	123	133	145	100	81	100	193	68	64	109
Mars	90	74	69	156	129	172	118	197	168	156	126	106	122	171	91	85	118
Avril	125	112	110	155	127	173	117	209	148	168	125	104	147	155	99	109	119
Mai	112	90	97	154	121	171	102	171	168	157	211	90	141	207	105	103	114
Juin	87	71	75	149	125	171	85	139	131	168	197	85	129	191	107	107	123
Juillet	87	87	116	158	126	182	81	208	143	180	241	92	130	217	117	90	124
Août	56	47	49	150	119	170	79	138	136	155	373	92	121	246	83	81	123
Septembre	82	69	69	159	123	179	103	218	141	158	219	116	147	213	83	83	124
Octobre	106	107	84	162	129	183	115	174	146	171	293	80	123	189	94	104	p112
Novembre	91	77	65	154	120	175	109	191	154	165	178	95	126	165	85	82	p117
Décembre	86	74	78	182	139	217	113	142	152	208	231	128	161	194	126	94	p137

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Actises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1953 Moyenne	10,9	36,9	684	834
1954 Moyenne	12,3	42,4	688	819
1954 Février	9,9	24,9	546	645
Mars	10,7	32,6	722	909
Avril	10,6	37,7	672	829
Mai	11,5	47,5	772	874
Juin	8,5	44,5	784	925
Juillet	12,1	43,0	733	745
Août	12,8	50,4	639	827
Septembre	16,2	43,9	729	825
Octobre	14,6	41,9	635	794
Novembre	15,0	53,6	657	873
Décembre	14,8	55,4	718	812
1955 Janvier	12,1	37,6	638	720
Février	9,5	32,9	635	709

III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelots	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1953 Moyenne	18,8	3,5	10,2	33,9	5,6
1954 Moyenne	20,1	4,1	11,1	31,6	6,1
1954 Janvier	19,2	4,5	8,7	29,1	10,9
Février	17,7	4,0	9,7	25,6	7,3
Mars	21,4	4,6	13,1	33,2	4,3
Avril	19,2	3,7	12,7	31,0	3,4
Mai	18,6	3,7	12,1	34,0	2,4
Juin	21,1	3,8	13,6	36,7	2,1
Juillet	17,5	3,6	9,7	28,7	1,8
Août	19,5	3,8	10,8	30,5	2,0
Septembre	21,7	4,6	11,9	32,0	5,4
Octobre	19,5	4,0	9,6	30,0	9,1
Novembre	22,2	4,5	10,0	31,0	12,4
Décembre	23,1	4,8	10,8	33,9	12,4
1955 Janvier	21,4	4,2	9,6	31,3	11,1

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	— 13	106
1952 Moyenne	274	585	110	969	955	14	99
1953 Moyenne	286	560	87	933	935	— 2	100
1953 Septembre	303	570	82	955	923	32	97
Octobre	269	621	86	976	952	24	98
Novembre	250	578	86	914	905	9	99
Décembre	263	572	89	924	850	74	92
1954 Janvier	283	512	102	897	979	— 82	109
Février	234	567	92	893	939	— 46	105
Mars	278	578	102	958	981	— 23	102
Avril	293	514	99	906	948	— 42	105
Mai	290	508	99	897	939	— 42	105
Juin	299	552	111	962	946	16	98
Juillet	346	511	110	967	951	16	98
Août	351	523	111	985	948	37	96
Septembre	306	569	112	987	947	40	96
Octobre	283	612	113	1.008	963	45	96
Novembre	258	602	114	974	933	41	96

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)		(milliers)	(millions)				
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1953 Moyenne	274	95	55	328	18,9	627	5.150	171	201	105	477
1954 Moyenne	264	97	58	322			5.104				470
1953 Novembre	286	100	57	343	19,1	600	5.557	181	208	103	493
Décembre	267	103	62	329	19,6	618	5.216	162	206	120	488
1954 Janvier	237	98	52	289	p19,1	p603	4.592	144	193	92	430
Février	244	103	60	304	p17,8	p548	4.853	163	207	114	484
Mars	276	99	59	335	p19,6	p616	5.215	168	207	93	468
Avril	248	83	51	299	p20,0	p642	4.582	146	189	76	411
Mai	243	81	53	296	p19,2	p625	4.617	147	191	83	422
Juin	262	89	53	315	p19,2	p643	4.961	157	213	76	445
Juillet	241	81	58	298	p17,4	p663	4.590	142	210	82	434
Août	259	93	54	313	p18,4	p688	4.952	155	219	81	455
Septembre	280	95	63	343	p19,1	p638	5.280	172	233	87	492
Octobre	299	106	64	363	p19,0	p620	5.811	186	239	93	518
Novembre	292	108	61	353	p19,7	p626	5.832	186	239	89	514
Décembre	290	123	67	357			5.961				562

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Non compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes- km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combus- tibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métal- lurgiques	Matériaux de construc- tions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)									
1953 Janvier	456	4.843	129	2.254	801	754	630	18	241	16
Février	426	4.556	121	2.021	767	684	691	20	235	17
Mars	507	5.428	169	2.121	881	771	1.098	25	339	24
Avril	484	5.225	129	2.086	877	763	1.132	24	193	21
Mai	460	4.929	109	1.969	808	699	1.110	21	193	20
Juin	511	5.343	107	2.103	919	787	1.158	19	228	22
Juillet	466	4.825	129	2.009	834	606	969	17	239	22
Août	423	4.733	119	2.148	614	568	970	49	247	18
Septembre ...	489	5.258	158	2.226	813	627	1.079	41	290	24
Octobre	517	5.890	694	2.267	821	707	1.095	17	267	22
Novembre ...	493	5.558	670	2.302	762	655	876	17	258	18
Décembre ...	488	5.216	254	2.346	725	712	817	21	320	21
1954 Janvier	430	4.593	114	2.254	718	616	584	19	271	16
Février	484	4.853	163	2.354	687	683	589	22	335	20
Mars	468	5.215	151	2.292	763	691	953	26	317	21
Avril	411	4.582	121	1.923	734	630	943	20	192	19
Mai	422	4.617	119	1.915	745	600	991	17	210	20
Juin	445	4.961	90	2.080	845	672	993	15	247	19
Juillet	434	4.590	83	1.893	794	632	905	14	249	20
Août	455	4.952	82	2.111	883	642	950	29	238	17
Septembre ...	492	5.280	102	2.219	847	709	1.040	93	251	19
Octobre	518	5.811	428	2.431	837	780	1.028	32	253	22
Novembre ...	514	5.832	613	2.524	815	711	901	20	229	19
Décembre ...	562	5.961	263	2.877	863	805	854	19	259	21

¹ Non compris les transports militaires.B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combus- tibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métal- lurgiques	Matériaux de construc- tions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II
										Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
1953 Janvier	2.848	42	1.780	149	299	433	2	141	3	1.286
Février	2.654	39	1.590	132	274	476	2	138	3	1.294
Mars	3.208	39	1.696	171	301	811	2	182	6	1.867
Avril	3.131	33	1.645	183	300	851	3	111	6	1.784
Mai	2.898	31	1.476	173	275	827	2	109	5	1.605
Juin	3.033	33	1.526	182	289	870	2	126	5	1.805
Juillet	2.624	37	1.367	168	196	706	3	141	6	1.476
Août										1.512
Septembre ...										1.997
Octobre										4.319
Novembre ...										3.769
Décembre ...										1.509
1954 Janvier	2.598	32	1.642	141	241	402	2	136	2	970
Février	2.604	35	1.714	109	236	369	2	137	2	940
Mars	2.991	37	1.623	169	289	691	2	174	5	1.158
Avril	2.665	31	1.383	178	259	694	1	116	3	1.027
Mai	2.690	29	1.352	185	246	756	2	117	3	1.127
Juin	2.844	32	1.433	197	280	746	2	151	3	1.036
Juillet	2.488	36	1.247	169	247	656	1	129	3	975
Août	2.779	32	1.441	192	266	700	14	132	3	1.063
Septembre ...	2.931	38	1.483	184	290	733	58	141	4	1.173
Octobre	3.299	323	1.646	179	301	705	10	132	3	2.745
Novembre ...	3.345	468	1.694	168	272	609	2	127	3	3.434
Décembre ...	3.182	114	1.896	178	291	567	1	132	3	1.429

¹ Non compris les transports militaires.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1953 Moyenne ...	1.084	2.538	1.201	925	156	1.147	3.678	1.565	713	3.677	1.573	817
1954 Moyenne ...	1.075	2.634	1.276	924	150	1.091	3.563	1.561	679	3.575	1.570	853
1954 Février	911	2.207	997	775	135	938	1.778	746	250	1.945	821	538
Mars	1.151	2.694	1.318	984	148	890	4.017	1.757	741	3.941	1.696	964
Avril	1.059	2.516	1.218	910	162	1.093	3.695	1.651	752	3.639	1.622	753
Mai	1.100	2.758	1.148	912	162	1.081	3.749	1.618	741	3.569	1.572	775
Juin	1.009	2.433	1.222	891	156	1.093	3.632	1.573	735	3.775	1.612	830
Juillet	1.114	2.793	1.334	943	159	1.035	3.834	1.665	764	3.882	1.705	911
Août	1.109	2.672	1.286	946	155	1.083	3.667	1.579	666	3.685	1.607	919
Septembre ..	1.076	2.756	1.498	895	168	1.065	3.616	1.597	699	3.556	1.577	936
Octobre	1.075	2.823	1.545	927	159	1.170	3.799	1.723	778	3.927	1.803	983
Novembre ..	1.140	2.697	1.212	1.014	130	1.192	3.636	1.646	748	3.694	1.651	916
Décembre ..	1.103	2.726	1.287	951	116	1.182	3.710	1.663	717	3.713	1.677	965
1955 Janvier	1.143	2.837		986	138		3.584	1.612	746	3.518	1.585	877
Février	1.047	2.465		960	119							

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1953 Moyenne	156	116	117	156	117	76	118	46
1954 Moyenne	146	119	113	144	115	85	133	62
1954 Février	123	103	79	125	100	70	52	38
Mars	150	113	109	145	116	75	156	52
Avril	153	105	106	159	109	110	154	50
Mai	147	115	108	140	108	53	124	47
Juin	126	91	94	126	88	79	125	63
Juillet	144	125	126	139	115	51	166	66
Août	165	120	110	159	118	114	138	51
Septembre	155	134	148	151	123	75	174	90
Octobre	155	141	137	157	149	119	181	67
Novembre	156	134	142	153	127	92	127	93
Décembre	138	123	102	133	116	98	112	94
1955 Janvier	169	158		167	157			
Février	151	149		152	145			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur				Importations				Exportations				Ensemble des trafics		
	Nombre	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Nombre	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Nombre	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
Nombre				Milliers de tonnes métriques				Millions de tonnes-km.							
1952 Moyenne ..	5.398	2.932	2.150	318	10.798	1.427	1.023	769	76	3.295	159,6	63,1	49,8	9,9	282,4
1953 Moyenne ..	7.177	3.152	2.615	400	13.344	1.778	1.039	877	94	3.788	181,3	71,1	57,4	13,4	323,2
1953 Novembre ..	7.333	3.338	2.740	416	13.827	1.818	1.105	924	98	3.945	177,3	78,2	61,8	13,7	331,0
Décembre ..	7.595	3.244	2.656	459	13.954	1.862	1.020	846	100	3.828	182,6	74,5	57,1	13,9	328,1
1954 Janvier ...	6.568	2.651	2.338	309	11.866	1.579	850	765	69	3.263	152,2	60,8	49,7	9,6	272,3
Février ...	3.446	1.024	1.082	165	5.717	967	355	392	37	1.751	83,5	21,6	21,9	4,5	131,5
Mars	7.562	4.302	3.189	672	15.725	1.947	1.584	1.146	158	4.836	191,5	96,2	75,9	21,6	385,2
Avril ...	6.948	3.986	2.930	748	14.612	1.784	1.422	1.004	174	4.384	171,3	95,9	67,1	21,4	355,7
Mai	7.188	4.249	3.223	629	15.289	1.760	1.513	1.101	145	4.520	171,4	102,8	75,5	19,3	369,1
Juin	7.204	4.010	3.205	680	15.099	1.822	1.449	1.129	152	4.552	177,7	97,0	75,3	20,4	370,4
Juillet	7.146	4.363	3.247	796	15.552	1.859	1.571	1.135	180	4.745	187,7	104,7	77,2	23,2	392,8
Août	7.194	4.240	3.075	706	15.215	1.853	1.491	1.126	163	4.633	183,9	98,1	74,1	21,2	377,8
Septembre ..	7.275	4.373	3.111	467	15.226	1.865	1.561	1.175	108	4.709	183,0	95,2	72,8	14,9	365,9
Octobre	7.396	4.017	3.251	634	15.298	1.899	1.471	1.243	145	4.758	185,4	93,8	78,9	20,4	375,5
Novembre ..	7.306	3.652	3.142	543	14.643	1.844	1.314	1.225	130	4.514	171,9	87,0	76,7	17,8	353,4

COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL

75

D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits Chimi- ques	(6) Art. manuf., classés - princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (france)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de france)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p. c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1954 Janvier	1.838	151	2.475	1.060	82	473	1.871	1.428	338	80	9.796	3.053		
Février	1.628	145	2.079	801	128	515	1.717	1.542	409	97	9.061	3.464		
Mars	2.107	188	2.544	1.123	209	532	2.564	2.053	527	113	11.960	3.119		
Avril	1.812	168	2.398	1.081	129	517	2.335	1.789	512	87	10.828	2.996		
Mai	1.625	179	2.576	1.020	90	610	2.021	1.948	473	114	10.656	2.922		
Juin	1.554	180	2.147	1.034	113	543	2.528	1.894	442	102	10.537	2.879		
Juillet	1.496	160	2.383	1.115	131	569	1.941	1.710	437	90	10.032	2.570		
Août	1.495	148	2.426	1.009	138	493	2.461	1.545	447	89	10.251	2.616		
Septembre ...	1.740	182	2.789	1.238	90	570	2.427	1.575	559	86	11.256	2.706		
Octobre	1.694	192	2.413	1.148	110	566	2.417	1.609	564	110	10.823	2.631		
Novembre ...	1.669	185	2.616	913	129	590	2.335	1.574	508	83	10.602	2.903		
Décembre ...	1.790	224	2.557	1.146	117	577	2.493	1.759	488	84	11.235	3.069		
1955 Janvier	1.636	154	3.010	1.093	158	550	2.336	1.729	386	79	11.131	3.140		
<i>Exportations.</i>														
1954 Février	290	10	726	427	53	609	4.376	830	313	29	7.663	5.702	-1.398	84,6
Mars	362	16	840	599	73	762	5.342	1.072	363	21	9.450	4.857	-2.510	79,0
Avril	366	15	801	535	75	829	5.664	1.347	396	16	10.044	4.842	- 784	92,8
Mai	334	12	720	574	54	680	4.658	1.241	342	78	8.693	4.342	-1.963	81,6
Juin	371	16	825	674	60	688	5.708	1.097	356	80	9.875	4.493	- 662	93,7
Juillet	356	14	717	552	62	654	5.051	1.296	369	67	9.138	4.571	- 894	91,1
Août	291	17	639	603	62	765	4.904	954	425	63	8.723	3.833	-1.528	85,1
Septembre ...	335	13	688	623	66	726	5.314	833	405	52	9.055	4.273	-2.201	80,4
Octobre	453	13	798	682	74	744	6.271	926	463	65	10.489	4.481	- 334	96,9
Novembre ...	552	16	971	779	53	740	6.175	1.068	442	85	10.881	4.448	+ 279	102,6
Décembre ...	457	18	958	832	84	706	6.139	1.004	430	56	10.684	4.364	- 551	95,1
1955 Janvier	356	13	850	859	86	792	6.092	1.468	400	93	11.009	4.341	- 122	98,9
Février											p10.671	p4.772		
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1954 Janvier	294	7,7	1.629	1.054	7,0	92	93	26,1	3,4	1,4	3.208			
Février	207	7,2	1.392	784	10,5	110	77	22,6	3,8	2,2	2.616			
Mars	359	10,1	2.038	1.134	17,2	96	133	40,0	4,8	1,9	3.834			
Avril	264	9,4	1.955	1.112	10,8	104	123	29,1	4,9	2,0	3.614			
Mai	289	9,4	1.993	1.069	7,6	108	117	47,9	4,9	1,4	3.647			
Juin	276	9,9	1.978	1.088	8,7	117	142	33,6	4,8	1,6	3.660			
Juillet	277	8,9	2.168	1.166	11,4	109	118	39,2	4,9	1,6	3.904			
Août	268	7,7	2.245	1.086	11,5	111	149	33,9	4,6	1,5	3.918			
Septembre ...	314	9,1	2.264	1.269	7,2	116	141	30,8	5,6	2,0	4.159			
Octobre	342	10,1	2.200	1.218	9,4	141	149	36,6	5,6	1,5	4.113			
Novembre ...	350	10,0	2.011	969	11,7	120	146	27,9	5,1	1,5	3.652			
Décembre ...	319	11,2	1.850	1.175	10,0	112	145	33,0	4,9	1,3	3.661			
1955 Janvier	246	8,6	1.863	1.135	13,5	117	126	30,2	3,8	1,5	3.545			
<i>Exportations.</i>														
1954 Février	38	0,5	127	440	4,4	227	483	20,4	3,7	0,1	1.344			
Mars	51	0,8	296	622	5,5	232	659	25,7	3,9	0,1	1.946			
Avril	49	0,8	371	565	4,8	333	714	31,6	4,7	0,1	2.074			
Mai	39	0,7	382	610	3,8	274	624	32,3	3,9	32,0	2.002			
Juin	38	1,0	365	742	4,0	243	731	31,3	4,4	38,8	2.198			
Juillet	34	0,8	339	603	4,4	254	698	29,5	4,5	31,9	1.999			
Août	40	1,3	441	724	4,5	304	691	24,0	4,5	41,9	2.276			
Septembre ...	49	0,7	361	706	4,8	268	672	17,4	4,6	35,2	2.119			
Octobre	73	0,5	346	801	5,9	282	765	18,2	4,9	44,3	2.341			
Novembre ...	82	0,9	356	908	4,2	269	742	25,1	4,6	54,3	2.446			
Décembre ...	76	1,0	310	989	6,8	281	722	21,2	4,6	36,4	2.448			
1955 Janvier	51	0,6	270	1.059	6,7	303	754	31,4	4,7	55,7	2.536			
Février											p2.236			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyennes journalières			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)						(milliers)			
1954 Février	268	303	571	227	101	328	5.449	2.410	7.859
Mars	240	146	386	200	50	250	4.789	1.194	5.983
Avril	211	178	389	182	50	232	4.000	1.104	5.104
Mai	213	203	416	169	50	219	4.894	1.460	6.354
Juin	191	174	365	159	48	207	3.650	1.106	4.756
Juillet	185	164	349	154	44	198	3.548	1.010	4.558
Août	186	146	332	140	37	177	4.209	1.111	5.320
Septembre	163	135	298	125	37	162	3.004	881	3.885
Octobre	159	157	316	119	38	157	3.465	1.103	4.568
Novembre	167	135	302	134	43	177	3.096	974	4.070
Décembre	186	159	345	155	54	209	3.420	1.180	4.600
1955 Janvier				178	118	296			
Février				170	128	298			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Nanur
	du	au											
(milliers)													

Moyenne journalière par mois

1954 Février	—	—	24	327,8	70,5	52,4	54,9	67,5	31,8	22,8	15,3	4,9	7,7
Mars	—	—	24	249,5	57,2	41,0	42,9	54,0	23,2	16,4	8,5	1,8	4,5
Avril	—	—	22	232,1	52,5	37,3	39,4	51,0	22,4	14,9	10,0	0,9	3,7
Mai	—	—	29	219,1	47,3	34,7	35,8	49,6	22,1	14,6	10,9	0,7	3,4
Juin	—	—	23	206,8	45,0	33,6	33,9	47,6	21,1	13,3	8,5	0,7	3,1
Juillet	—	—	23	198,2	43,6	31,9	31,9	45,9	19,7	13,0	8,6	0,8	2,8
Août	—	—	30	177,3	39,6	29,6	27,2	41,5	17,4	12,4	6,2	0,7	2,7
Septembre	—	—	24	162,0	38,2	25,5	25,5	37,4	15,2	11,7	5,6	0,6	2,3
Octobre	—	—	29	157,4	37,6	23,5	26,4	36,0	14,6	11,6	4,9	0,6	2,2
Novembre	—	—	23	176,8	42,8	26,1	32,5	39,5	15,6	11,9	5,0	0,9	2,5
Décembre	—	—	22	208,7	46,7	30,4	39,4	48,6	18,6	13,7	6,2	2,0	3,1
1955 Janvier	—	—	30	295,8	62,8	44,6	54,3	65,7	26,1	19,2	12,5	4,6	6,0
Février	—	—	24	297,5	60,6	45,6	53,4	64,2	28,4	20,2	12,9	5,3	6,9

Moyenne journalière par semaine

1955 Février	6	12	6	231,2	49,8	35,1	42,4	51,0	20,0	15,7	8,9	3,6	4,7
	13	19	6	304,0	62,4	47,3	52,2	64,9	30,4	20,3	13,5	5,7	7,3
	20	26	6	329,5	64,7	50,2	59,3	70,1	33,5	22,8	14,6	6,2	8,1
	27	5	6	325,4	65,6	49,9	59,8	70,7	29,8	21,9	14,6	5,7	7,4

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1953 Moyenne	158,0	87,8	245,8	116,6	67,0	183,6	41,4	20,8	62,2
1954 Moyenne	147,7	77,1	224,8	107,4	59,5	166,9	40,3	17,6	57,9
1954 Février	237,1	90,7	327,8	156,0	71,1	227,1	81,1	19,6	100,7
Mars	165,4	84,1	249,5	132,9	67,0	199,9	32,5	17,1	49,6
Avril	149,6	82,5	232,1	117,9	64,0	181,9	31,7	18,5	50,2
Mai	138,6	80,5	219,1	106,3	62,4	168,7	32,3	18,1	50,4
Juin	129,2	77,6	206,8	99,6	59,0	158,6	29,6	18,6	48,2
Juillet	125,4	72,8	198,2	98,4	55,9	154,3	27,0	16,9	43,9
Août	110,3	67,0	177,3	87,2	53,1	140,3	23,1	13,9	37,0
Septembre	98,4	63,6	162,0	74,7	50,5	125,2	23,7	13,1	36,8
Octobre	93,9	63,5	157,4	69,5	49,8	119,3	24,4	13,7	38,1
Novembre	109,2	67,6	176,8	82,5	51,9	134,4	26,8	15,6	42,4
Décembre	134,5	74,2	208,7	102,1	53,1	155,2	32,5	21,0	53,5
1955 Janvier	217,9	77,9	295,8	123,1	55,3	178,4	34,8	22,6	57,4
Février	228,2	69,3	297,5	118,3	51,6	169,9	39,9	17,8	57,7

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Cens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1953 Décembre ...	16,5	1,1	1,5	1,9	7,3	3,0	35,7	10,0	27,4	2,7	1,7	1,3	27,0	16,9	6,2	11,6	17,0	—	—	6,3	5,3	0,5	12,8	0,9	214,6
1954 Janvier	17,5	1,3	1,6	2,3	8,2	3,1	45,0	11,1	29,0	2,7	1,8	1,4	28,7	18,7	6,0	12,5	18,0	—	—	6,4	5,4	0,5	13,4	0,9	235,5
Février	17,2	1,3	1,6	2,2	7,8	3,0	43,8	10,7	28,1	2,7	1,6	1,4	27,6	16,6	5,0	12,5	17,6	—	—	6,3	5,4	0,5	13,1	1,0	227,1
Mars	14,8	1,0	1,5	1,8	5,5	3,2	32,6	9,1	26,1	2,6	1,7	1,3	26,1	13,9	4,5	12,2	16,4	—	—	6,2	5,3	0,5	12,8	0,9	199,9
Avril	13,8	1,0	1,5	1,5	3,8	3,6	26,5	7,8	23,7	2,6	1,5	1,2	25,4	12,1	4,3	12,0	15,5	—	—	5,3	5,2	0,4	12,2	1,0	181,9
Mai	10,1	1,0	1,5	1,4	3,3	3,3	22,8	7,1	22,6	2,5	1,5	1,2	25,1	11,7	4,2	10,8	14,8	—	—	5,1	5,0	0,4	12,1	1,2	168,7
Juin	10,0	1,1	1,5	1,3	3,1	3,0	20,5	6,4	20,7	2,4	1,4	1,1	24,5	11,5	4,2	9,6	14,0	—	—	4,4	4,9	0,3	11,6	1,1	158,6
Juillet	12,3	1,1	1,5	1,3	3,0	3,0	18,7	6,2	19,7	2,3	1,4	1,1	23,1	12,0	4,1	8,9	13,5	—	—	3,8	4,6	0,3	11,3	1,1	154,3
Août	9,6	1,0	1,3	1,2	2,9	2,9	15,1	5,8	18,4	2,2	1,3	1,1	20,5	10,9	3,7	8,5	12,9	—	—	3,9	4,7	0,3	11,1	1,0	140,3
Septembre ...	6,1	0,7	1,1	0,9	2,9	2,1	14,3	5,1	16,6	1,8	1,2	1,0	18,9	9,5	3,0	7,4	11,5	—	—	4,5	4,5	0,3	10,9	0,9	125,2
Octobre	3,9	0,6	1,1	0,9	4,0	1,9	13,5	4,9	15,1	1,7	1,1	1,0	18,4	8,6	3,0	7,0	11,0	—	—	5,3	4,5	0,3	10,8	0,7	119,3
Novembre ...	9,1	0,6	1,1	1,0	4,9	1,9	17,2	5,6	15,8	2,0	1,1	1,0	19,1	9,7	3,4	7,4	11,5	—	—	5,6	4,5	0,4	10,7	0,8	134,4
Décembre ...	12,9	0,6	1,3	1,3	5,8	1,9	24,8	7,0	17,4	1,9	1,2	1,0	20,9	11,4	4,0	8,1	12,1	—	—	5,4	4,4	0,3	10,7	0,8	155,2

Chômeurs partiels et accidentels

1953 Décembre ...	1,2	0,7	0,4	1,2	0,8	0,3	7,5	2,8	8,5	0,7	0,5	0,2	17,0	11,3	6,4	2,3	2,7	5,8	2,1	0,3	0,4	0,1	0,4	0,0	73,6
1954 Janvier	2,4	2,5	0,9	4,6	1,7	0,3	52,3	6,7	12,3	0,8	0,5	0,3	16,9	9,7	3,3	3,0	4,8	6,4	1,7	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	132,5
Février	2,0	1,9	3,1	3,2	1,4	0,4	34,2	5,0	8,8	0,6	0,4	0,3	14,2	7,0	2,4	2,7	4,1	6,5	1,3	0,3	0,3	0,1	0,5	0,0	100,7
Mars	0,6	0,5	0,2	0,5	0,7	0,5	4,3	1,5	6,1	0,5	0,3	0,2	13,1	4,9	2,2	2,6	2,5	6,2	1,0	0,3	0,3	0,1	0,5	0,0	49,6
Avril	0,5	0,3	3,7	0,3	0,5	0,6	2,3	1,3	5,3	0,6	0,3	0,2	14,3	4,6	2,5	2,3	2,5	6,3	0,5	0,3	0,3	0,1	0,5	0,1	50,2
Mai	0,7	0,4	6,2	0,2	0,4	0,4	2,1	1,1	4,7	0,6	0,3	0,2	15,3	4,4	2,5	2,0	2,2	5,3	0,4	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	50,4
Juin	1,2	0,3	4,0	0,2	0,5	0,3	1,8	1,1	3,8	0,4	0,3	0,2	13,5	5,4	4,4	1,6	2,0	5,5	0,6	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	48,2
Juillet	1,0	0,3	3,9	0,2	0,4	0,3	1,7	1,0	3,3	0,3	0,3	0,2	12,9	5,4	3,1	1,4	2,0	4,4	0,8	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	43,9
Août	0,8	0,3	2,0	0,2	0,4	0,3	1,9	0,9	3,2	0,3	0,3	0,2	10,2	4,3	2,7	1,3	1,8	3,9	1,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	37,0
Septembre ...	0,7	0,4	2,4	0,3	0,6	0,2	2,1	0,9	2,8	0,4	0,3	0,1	9,5	4,1	1,8	1,4	1,7	4,8	1,3	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	36,8
Octobre	0,8	0,4	2,0	0,3	0,5	0,2	2,9	1,1	3,1	0,5	0,3	0,2	8,9	4,7	2,6	1,8	1,8	4,3	0,7	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	38,1
Novembre ...	0,9	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	3,9	1,5	3,3	0,5	0,3	0,2	9,1	6,4	3,3	1,8	1,9	4,7	1,8	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	42,4
Décembre ...	1,0	0,7	0,4	0,7	0,5	0,3	6,4	2,3	4,1	0,7	0,3	0,1	11,3	9,4	4,3	2,3	2,3	4,1	1,0	0,4	0,4	0,1	0,4	0,0	53,5

Total des chômeurs contrôlés

1953 Décembre ...	17,7	1,8	1,9	3,1	8,0	3,3	43,2	12,8	35,9	3,5	2,1	1,5	44,0	28,1	12,7	13,9	19,7	5,8	2,1	6,6	5,7	0,5	13,3	1,0	288,2
1954 Janvier	19,9	3,8	2,5	6,9	9,9	3,4	97,3	17,8	41,2	3,6	2,3	1,7	45,6	28,4	9,2	15,5	22,9	6,4	1,7	6,7	5,8	0,6	13,9	1,0	368,0
Février	19,1	3,2	4,7	5,4	9,2	3,4	78,0	15,7	36,9	3,3	2,1	1,6	41,8	23,6	7,4	15,2	21,7	6,5	1,3	6,7	5,8	0,6	13,6	1,0	327,8
Mars	15,4	1,6	1,7	2,3	6,2	3,7	37,0	10,7	32,2	3,1	1,9	1,5	39,2	18,8	6,7	14,7	18,8	6,2	1,0	6,5	5,6	0,5	13,3	0,9	249,5
Avril	14,3	1,3	5,2	1,8	4,3	4,2	28,9	9,1	29,0	3,2	1,8	1,4	39,7	16,7	6,8	14,3	17,9	6,3	0,5	5,6	5,5	0,5	12,7	1,1	232,1
Mai	10,8	1,3	7,7	1,7	3,7	3,7	24,8	8,3	27,2	3,1	1,9	1,4	40,4	16,1	6,7	12,7	17,0	5,3	0,4	5,4	5,3	0,4	12,6	1,2	219,1
Juin	11,2	1,4	5,5	1,5	3,5	3,3	22,3	7,4	24,4	2,8	1,8	1,3	38,0	17,0	8,6	11,3	16,0	5,5	0,6	4,7	5,2	0,4	12,0	1,1	206,8
Juillet	13,3	1,4	5,4	1,5	3,4	3,3	20,4	7,2	23,0	2,6	1,7	1,3	36,0	17,4	7,2	10,3	15,5	4,4	0,8	4,1	4,9	0,3	11,7	1,1	198,2
Août	10,4	1,3	3,3	1,4	3,3	3,2	17,0	6,7	21,6	2,5	1,6	1,3	30,7	15,2	6,4	9,8	14,7	3,9	1,0	4,2	5,0	0,3	11,5	1,0	177,3
Septembre ...	6,8	1,1	3,5	1,2	3,5	2,3	16,4	6,0	19,4	2,2	1,5	1,1	28,4	13,6	4,8	8,8	13,2	4,8	1,3	4,8	4,8	0,3	11,3	0,9	162,0
Octobre	4,7	1,0	3,1	1,2	4,5	2,1	16,4	6,0	18,2	2,2	1,3	1,1	27,3	13,3	5,6	8,8	12,8	4,3	0,7	5,6	4,8	0,4	11,3	0,7	157,4
Novembre ...	10,0	1,0	1,3	1,4	5,3	2,2	21,1	7,1	19,1	2,5	1,4	1,2	28,2	16,1	6,7	9,2	13,4	4,7	1,8	5,9	4,8	0,5	11,1	0,8	176,8
Décembre ...	13,9	1,3	1,7	2,0	6,3	2,2	31,2	9,3	21,5	2,6	1,5	1,1	32,2	20,8	8,3	10,4	14,4	4,1	1,0	5,8	4,8	0,4	11,1	0,8	208,7

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1954 31 mai	1954 30 juin	1954 31 juillet	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 30 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.331	2.501	2.450	2.388	2.560	2.470	2.583	4.961
Prêts au jour le jour	2.294	2.382	2.161	1.757	2.053	2.948	2.427	1.507
Banquiers	3.545	3.514	3.329	3.318	3.308	3.602	4.117	3.887
Maison-mère, succursales et filiales ...	522	465	394	333	427	513	687	724
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.104	3.194	3.311	2.814	3.070	3.456	3.271	3.286
Portefeuille-effets	43.572	43.596	40.592	42.235	42.475	44.002	40.331	39.002
a) Portefeuille commercial ²	11.631	11.886	9.831	10.761	11.739	13.120	12.204	11.742
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.451	8.941	9.238	11.322	12.842	12.093	11.288	9.102
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	22.490	22.769	21.523	20.152	17.894	18.789	16.839	18.158
Reportes et avances sur titres	1.474	1.125	1.303	1.236	1.168	985	1.465	1.447
Débiteurs par acceptations	8.366	8.425	8.428	8.417	8.423	8.508	8.456	8.913
Débiteurs divers	16.308	16.673	17.108	16.864	16.831	16.753	16.968	17.108
Portefeuille-titres	17.269	18.317	18.223	18.829	19.931	20.339	21.403	22.027
a) Valeurs de la réserve légale	250	251	250	250	250	250	250	247
b) Fonds publics belges	14.938	15.732	15.797	16.315	17.195	17.543	18.710	18.982
c) Fonds publics étrangers	73	73	161	242	346	396	283	131
d) Actions de banques	1.013	1.013	1.013	1.014	1.073	1.073	1.073	1.083
e) Autres titres	995	1.248	1.002	1.008	1.067	1.077	1.087	1.584
Divers	1.816	1.574	1.154	886	661	786	704	717
Capital non versé	4	4	4	4	4	4	4	4
Total disponible et réalisable	100.605	101.770	98.457	99.081	100.911	104.366	102.416	103.583
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	3	3	5	6	7	6	6	7
Immeubles	863	857	864	866	866	874	884	885
Participation dans les filiales immobil.	254	257	257	257	257	257	257	257
Créances sur filiales immobilisées	272	277	279	272	275	276	279	279
Matériel et mobilier	117	116	114	118	117	119	123	119
Total de l'immobilisé	1.509	1.510	1.520	1.519	1.522	1.532	1.549	1.547
Total général actif.....	102.114	103.280	99.977	100.600	102.433	105.898	103.965	105.130
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	567	1.424	963	608	1.515	2.063	446	368
Emprunts au jour le jour	8	2	8	1	21	3	17	2
Banquiers	7.734	7.125	6.619	6.452	6.707	6.738	7.177	6.728
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.278	1.351	1.258	1.243	1.210	1.454	1.360	1.495
Acceptations	8.366	8.425	8.428	8.418	8.423	8.508	8.456	8.913
Autres valeurs à payer à court terme	1.383	1.532	1.561	1.347	1.642	2.150	1.768	1.655
Créditeurs pour effets à l'encaissement	626	601	654	671	679	615	607	560
Dépôts et comptes courants	69.103	69.964	67.674	69.050	69.771	71.605	71.221	72.339
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	60.311	61.677	59.345	59.814	60.116	61.572	60.600	61.870
b) A plus d'un mois	8.792	8.287	8.329	9.236	9.655	10.053	10.621	10.469
Obligations et bons de caisse	2.397	2.489	2.594	2.668	2.732	2.770	2.798	2.894
Montants à libérer sur titres et partic.	639	635	634	637	641	642	641	989
Divers	3.585	3.202	3.019	2.933	2.454	2.718	2.835	2.482
Total de l'exigible	95.686	96.750	93.412	94.028	95.795	99.266	97.326	98.425
C. Non exigible :								
Capital	3.885	3.890	3.924	3.929	3.995	3.989	3.996	3.979
Fonds indispon. par prime d'émission	112	110	110	110	110	110	109	157
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	261	254	253	254	254	253	253	251
Réserve disponible	2.092	2.197	2.198	2.197	2.198	2.202	2.202	2.224
Provisions	78	79	80	82	81	78	79	94
Total du non exigible	6.428	6.530	6.565	6.572	6.638	6.632	6.639	6.705
Total général passif.....	102.114	103.280	99.977	100.600	102.433	105.898	103.965	105.130

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitiques s'élevait aux 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 30 octobre, 30 novembre et au 31 décembre 1954 respectivement à 7.631, 7.600, 9.163, 8.436, 7.758, 7.035, 7.603 et 9.126 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours; et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de novembre et décembre 1954, ces dépôts s'élevaient respectivement à 9.367 et 9.558 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

Rubriques	1955 20 janvier	1955 27 janvier	1955 3 février	1955 10 février	1955 17 février	1955 24 février	1955 3 mars	1955 10 mars
ACTIF								
Encaisse en or	39.044	39.044	39.044	39.115	39.581	39.834	40.251	41.118
Avoirs sur l'étranger	4.085	4.073	4.133	4.044	4.453	4.034	3.505	2.498
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	8.916	8.916	8.877	8.877	8.531	8.531	8.492	8.492
b) pays membres de l'U.E.P.	482	605	785	907	556	798	1.293	1.405
c) autres pays	531	536	581	594	620	504	490	499
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.543	1.543	1.543	1.543	1.543	1.618	1.133	395
Effets commerciaux sur la Belgique	6.703	6.471	6.752	6.355	5.831	5.575	5.894	5.559
Avances sur fonds publics	313	331	441	345	203	240	475	257
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.895	7.470	8.140	8.185	7.495	8.545	9.060	9.185
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	593	18	20	75	20	20	20	20
c) autres effets publics belges	48	51	104	99	157	157	150	126
Monnaies divisionnaires et d'appoint	590	608	610	643	685	696	683	713
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	2	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.792	1.792	1.792	1.792	1.792	1.794	1.807	1.835
Immeubles, matériel et mobilier	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	776	776	774	774	775	776	775	775
Divers	279	336	297	289	345	338	428	430
	108.312	108.292	109.615	109.359	108.759	109.182	110.178	109.028

PASSIF

Billets en circulation	100.719	100.571	102.129	101.615	100.851	101.265	103.385	102.795
Comptes courants :								
Trésor public { Compte ordinaire ...	3	3	4	5	4	3	5	5
{ Comptes Accord de Coop. Economique	93	93	93	93	96	96	96	96
Banques à l'étranger : comptes ordin.	1.033	968	935	913	910	899	165	168
Comptes courants divers	1.434	1.640	1.467	1.676	1.884	1.742	1.189	1.445
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	144	136	106	127	81	85	79	70
Autres pays	476	468	459	478	477	465	1.223	1.162
Total des engagements à vue	103.902	103.879	105.193	104.907	104.303	104.555	106.142	105.741
Devises étrangères et or à livrer	1.553	1.554	1.554	1.568	1.569	1.727	1.168	415
Caisse de Pensions du Personnel	776	776	774	774	775	776	775	775
Divers	163	165	176	192	194	206	175	179
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518
	108.312	108.292	109.615	109.359	108.759	109.182	110.178	109.028

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1954 30 juin	1954 31 juillet	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 31 octobre	1954 30 Novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier
ACTIF								
Encaisse or	5.849	5.873	5.880	5.889	5.779	5.742	5.735	5.739
Avoirs en monnaies convertibles	4.643	4.371	4.065	3.779	3.876	3.951	3.942	3.982
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	2	2	1	2	1	1	105	112
Certificats du Trésor belge	1.791	1.791	1.803	1.821	1.732	1.667	1.566	1.404
Autres avoirs	1.607	1.505	1.561	1.406	1.414	1.247	1.632	1.599
Avoirs en autres monnaies	71	54	43	59	46	57	34	45
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	52	37	23	19	38	59	70	62
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	73	41	6	12	7	23	24	45
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	24	24	16	5	11	13	12	6
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3a des Statuts) émis par le Congo Belge	50	50	50	50	—	—	—	100
Effets publics belges émis en francs cong.	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	414	392	420	471	535	554	542	513
Immeubles, matériel et mobilier	94	101	108	116	120	124	137	138
Divers	70	62	71	74	77	95	47	40
	19.176	18.739	18.483	18.139	18.072	17.969	18.282	18.221

PASSIF

Billets et monnaies métalliques en circul.	4.691	4.800	4.721	4.625	4.556	4.512	4.785	4.724
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	4.990	5.207	4.964	4.827	4.842	5.316	4.884	4.889
Ruanda-Urundi	717	726	689	631	620	551	541	522
Comptes courants divers	3.252	2.566	2.730	2.883	2.976	3.397	3.732	4.181
Valeurs à payer	151	133	162	200	289	204	399	194
<i>Total des engagements à vue</i>	13.801	13.432	13.266	13.166	13.283	13.980	14.341	14.510
Engagements en francs belges :								
A vue	300	401	624	781	649	683	847	836
A terme	3.105	2.960	2.840	2.665	2.705	1.990	1.970	1.847
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	1.299	1.250	1.159	1.009	899	762	649	533
En autres monnaies	24	15	16	11	7	8	13	6
Monnaies étrangères et or à livrer	212	162	124	51	53	56	44	39
Divers	245	329	264	266	286	300	228	260
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	40	40	40	40	40	40	40	40
	19.176	18.789	18.483	18.139	18.072	17.969	18.282	18.221

(millions de francs)

Fin de mois	A la disposition de l'économie belge								Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges	
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total du stock monétaire à la disposition de l'économie belge		P.c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paratitiques *	Stock de monnaie scripturale			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = $\frac{(8)}{(8)}$	(10)	
1952 Novembre ...	5.546	96.262	100.450	510	20.501	50.376	71.387	171.837	58,5	6.899
1953 Novembre ...	5.606	99.626	103.869	568	20.641	50.373	71.582	175.451	59,2	7.763
Décembre ...	5.623	101.592	105.924	625	21.403	51.426	73.454	179.378	59,1	7.733
1954 Janvier	5.617	100.330	104.604	594	20.724	50.920	72.238	176.842	59,2	7.867
Février	5.621	99.346	103.600	881	20.142	50.717	71.740	175.340	59,1	8.032
Mars	5.575	98.813	102.941	489	21.229	50.528	72.246	175.187	58,8	8.429
Avril	5.600	99.862	104.087	473	20.972	51.785	73.230	177.317	58,7	9.007
Mai	5.583	99.645	103.831	482	20.480	52.599	73.561	177.392	58,5	9.394
Juin	5.588	100.190	104.315	688	22.120	53.379	76.187	180.502	57,8	8.673
Juillet	5.640	102.295	106.411	667	21.417	51.275	73.359	179.770	59,2	8.380
Août	5.574	101.489	105.641	629	20.969	51.934	73.532	179.173	59,0	7.639
Septembre ...	5.535	101.162	105.198	516	20.666	52.415	73.597	178.795	58,8	7.855
Octobre	5.501	101.617	105.684	496	20.853	53.966	75.315	180.999	58,4	7.778
Novembre ...	5.429	100.476	104.369	495	21.686	52.001	74.182	178.551	58,4	7.941
Décembre ...	5.387	102.679	106.661	567	22.280	52.732	75.579	182.240	58,5	7.783
1955 Janvier	5.331	102.013	105.841	525	21.696	52.737	74.958	180.799	58,5	7.624

* Dédution faite des encaisses du système bancaire.

¹ Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation de décembre 1949, vol. II, n° 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 888 et suivantes.

VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE EN BELGIQUE

Mois	Comptes Chèques postaux ¹	Mois	Dépôts à vue dans les banques ²
1953 Décembre	3,91	1953 Octobre	1,80
1954 Janvier	4,07	Novembre	1,59
Février	3,75	Décembre	1,86
Mars	3,65	1954 Janvier	1,66
Avril	4,04	Février	1,78
Mai	3,92	Mars	1,86
Juin	3,91	Avril	1,78
Juillet	3,97	Mai	1,71
Août	3,65	Juin	1,84
Septembre	3,67	Juillet	1,95
Octobre	4,06	Août	1,70
Novembre	3,93	Septembre	1,78
Décembre	3,94	Octobre	1,81
1955 Janvier	4,13	Novembre	1,89
Février	3,67	Décembre	2,15

¹ Voir tableau n° 86.

² Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1954 8 juillet	1954 5 août	1954 9 septembre	1954 7 octobre	1954 4 novembre	1954 9 décembre	1955 6 janvier	1955 10 février
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements ...	35	39	42	46	49	53	58	64
Monnaies divisionnaires	8	8	8	8	8	16	13	12
Comptes courants postaux	28	28	29	31	33	31	35	27
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ¹	44	50	56	71	76	101	140	176
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ²	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ³	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁴	195	195	195	195	195	195	190	190
Avances spéciales à l'Etat ⁵	178	170	177	158	159	158	124	138
Portefeuille d'escompte	1.063	1.042	1.051	1.087	1.077	1.113	1.169	1.105
<i>Effets escomptés sur la France</i>	649	579	591	594	547	583	614	579
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁶	15	8	5	20	39	52	49	45
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	399	455	455	473	491	478	506	481
Effets négociables achetés en France ⁷ ...	245	266	258	257	242	205	223	196
Avances à 30 jours sur effets publics	18	20	18	21	18	12	16	16
Avances sur titres	9	9	8	9	10	8	9	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ⁸	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	19	33	16	21	46	13	20	19
Divers	46	47	48	48	51	49	48	48
Total ...	2.569	2.588	2.587	2.633	2.645	2.635	2.726	2.681

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	2.386	2.397	2.397	2.455	2.447	2.452	2.541	2.502
Comptes courants créditeurs	115	121	126	111	111	114	117	113
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	3	0,3	2	2	0,1	3	4	0,1
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	52	59	64	49	52	49	50	49
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	60	62	60	60	59	62	63	64
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ⁹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	68	70	64	67	87	69	68	66
Total	2.569	2.588	2.587	2.633	2.645	2.635	2.726	2.681

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878, prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

³ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 20 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1948, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁴ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 29 janvier 1953.

⁵ Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du même jour.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁷ Décret du 17 juin 1938.

⁸ Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

⁹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1954 7 juillet	1954 4 août	1954 8 septembre	1954 6 octobre	1954 10 novembre	1954 8 décembre	1955 5 janvier	1955 9 février
-----------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------	---------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.660	1.735	1.660	1.660	1.660	1.710	1.760	1.710
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.675	1.750	1.675	1.675	1.675	1.725	1.775	1.725
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.675	1.750	1.675	1.675	1.675	1.725	1.775	1.725

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.662	1.717	1.648	1.639	1.647	1.703	1.731	1.659
Au département bancaire	13	33	27	36	28	22	44	66
	1.675	1.750	1.675	1.675	1.675	1.725	1.775	1.725

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	349	329	318	326	347	348	273	273
Autres titres :								
Escomptes et avances	7	6	7	9	7	6	66	16
Titres	14	14	15	14	15	15	15	15
Billets	14	34	28	36	28	22	44	66
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	386	385	370	387	399	393	400	372

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	4	4	3	3	3	3	3	4
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes)	18	15	16	21	14	12	19	15
Trésor, compte spécial	9	10	4	6	7	10	11	5
Autres dépôts :								
Banquiers	274	274	266	276	296	289	281	267
Autres comptes	66	67	66	66	64	64	71	66
	386	385	370	387	399	393	400	372

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1954 4 août	1954 8 septembre	1954 6 octobre	1954 10 novembre	1954 8 décembre	1955 5 janvier	1955 9 février	1955 9 mars
ACTIF								
Certificats-or	20.367	20.287	20.287	20.185	20.164	20.165	20.174	20.178
Fonds de rachat des billets des F.R.	851	837	839	842	865	867	861	853
Total des réserves de certificats-or	21.218	21.124	21.126	21.027	21.029	21.032	21.035	21.031
Billets F. R. d'autres banques	119	109	123	139	143	215	213	206
Autres encaisses	383	328	330	315	302	382	460	420
Escompte et avances	170	154	255	293	345	358	335	488
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.604	1.323	1.859	2.024	2.167	2.117	1.181	883
Certificats	6.600	6.600	6.600	6.600	6.600	13.882	13.882	9.960
Billets	13.029	13.029	13.029	13.029	13.029	6.037	6.037	9.959
Obligations	3.092	3.092	3.093	3.092	3.092	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	24.325	24.044	24.581	24.745	24.888	24.838	23.902	23.604
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	—	114	—
Total des fonds publics	24.325	24.044	24.581	24.745	24.888	24.838	24.016	23.604
Total des prêts et des fonds publics	24.496	24.199	24.837	25.039	25.234	25.197	24.352	24.093
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	3.418	3.238	3.627	3.679	3.568	4.149	3.635	3.715
Immeubles	54	54	54	54	55	55	55	56
Autres avoirs	132	149	145	180	214	142	177	140
Total actif ...	49.820	49.201	50.242	50.434	50.545	51.172	49.927	49.661

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	25.554	25.709	25.647	25.873	26.297	26.179	25.613	25.588
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.733	18.274	18.875	19.410	19.072	19.566	18.838	18.521
Trésor américain — compte général ...	677	446	625	214	350	222	307	500
Etrangers	525	524	556	432	358	563	471	392
Autres	428	391	427	249	380	401	457	417
Total dépôts	20.363	19.635	20.483	20.305	20.160	20.752	20.073	19.830
Moyens de trésor. avec disponib. différé	2.809	2.732	2.963	3.137	2.943	3.139	3.113	3.094
Autres engagements et dividendes courus	14	16	17	19	22	14	14	14
Total exigible ...	48.740	48.092	49.110	49.334	49.422	50.084	48.813	48.526

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	273	275	276	283	284	288	291	294
Surplus (section 7)	625	625	625	625	625	661	661	661
Surplus (section 13b)	28	27	28	28	27	28	28	28
Autres comptes de capital	153	182	203	164	187	111	134	152
Total passif ...	49.820	49.201	50.242	50.434	50.545	51.172	49.927	49.661
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	8	5	8	15	20	19	24	29
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	2	2	2	2	1	3	3
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	46,2 %	46,6 %	45,8 %	45,5 %	45,3 %	44,8 %	46,0 %	46,3 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérale.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1954 9 août	1954 6 septembre	1954 4 octobre	1954 8 novembre	1954 6 décembre	1955 10 janvier	1955 7 février	1955 7 mars
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	270	300	303	335	335	385	385	385
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts)	45	28	29	29	30	39	29	41
<i>sur titres, etc.</i> ²	44	27	27	26	27	36	26	39
<i>sur produits et cédules</i>	1	1	2	3	3	3	3	2
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi ban- caire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47	400	400	400	400	400	300	300	300
Lingots et monnaies	3.032	3.033	3.034	3.034	3.035	3.032	3.030	3.031
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.015	3.015	3.015	3.015	3.015	3.014	3.015	3.015
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	17	18	19	19	20	18	15	16
Créances et titres libellés en monnaies étrangères	1.678	1.470	1.424	1.425	1.500	1.619	1.509	1.585
Moyens de paiement étrangers	1	1	1	1	1	2	1	2
Créances en florins résultant d'accords de paiement	200	223	270	258	243	236	228	192
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré- vision	185	186	187	187	187	187	188	188
Immeubles et inventaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	30	31	33	35	38	40	46	46
	5.842	5.673	5.682	5.706	5.770	5.841	5.717	5.771
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	25	25	25	25	25	25	25	25
Réserves spéciales	101	101	101	101	101	101	101	101
Fonds de pension	40	40	40	40	40	40	40	40
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	2
Billets en circulation (émissions ancien.)	29	29	29	28	29	28	28	28
Billets en circulation (émissions nouvelles)	3.343	3.385	3.423	3.409	3.462	3.514	3.462	3.523
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants	2.093	1.904	1.863	1.903	1.927	1.945	1.864	1.854
<i>Trésor public</i>	591	405	435	459	560	548	671	614
<i>Trésor public, compte spécial</i>	821	801	804	704	646	650	653	653
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	531	526	484	594	586	613	408	435
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	53	76	40	46	41	31	36	52
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	25	26	26	17	17	21	23	23
<i>Autres engagements</i>	72	70	74	83	77	82	73	77
Engagements libellés en monnaies étrang.	149	124	133	129	116	115	113	113
Comptes divers	41	44	47	50	49	52	63	65
	5.842	5.673	5.682	5.706	5.770	5.841	5.717	5.771
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directe- ment par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	21	21	21	21	21	21	21	21
N.B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais	27	24	19	17	17	17	17	17
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	154	153	154	156	158	158	155	156

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1954 31 juillet	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 30 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier	1955 28 février
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	482	482	482	494	543	584	584	584
Surplus de valeur d'or	649	649	649	665	731	786	786	786
Fonds publics étrangers *	603	640	729	739	597	485	410	417
Effets sur l'étranger *	69	62	55	83	97	126	119	109
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	658	656	654	594	579	493	511	447
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	2.530	2.572	2.477	2.642	2.699	3.267	2.997	2.953
Effets payables en Suède *	14	13	15	17	17	16	16	15
Prêts nantis *	24	21	25	15	34	65	14	44
Avances en comptes courants *	18	12	44	12	21	18	0,1	0,1
Prêts sur ventes à tempérament	56	56	56	56	55	55	55	55
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	17	18	18	17	19	15	18	20
Chèques et effets bancaires	8	7	16	16	7	10	11	6
Autres valeurs actives intérieures	9	20	19	18	27	55	48	50
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	5.765	5.836	5.867	5.996	6.054	6.603	6.197	6.114

PASSIF								
Billets en circulation ¹	4.463	4.523	4.615	4.730	4.738	5.087	4.855	4.793
Effets bancaires	1	2	1	1	2	4	2	1
Dépôts en comptes chèques :	221	228	182	190	242	441	265	247
Institutions officielles	100	150	149	105	213	289	123	144
Banques commerciales	119	75	24	72	25	150	137	101
Autres déposants	2	3	9	13	4	2	5	2
Dépôts	121	121	105	103	100	98	98	98
Comptes d'ajustement de change	301	301	302	302	302	302	303	303
Autres engagements	42	46	48	57	57	59	11	9
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1954	—	—	—	—	—	—	51	51
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	85	84	83	82	82	81	81	81
Total ...	5.765	5.836	5.867	5.996	6.054	6.603	6.197	6.114

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.

¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée par la loi no 704 du 11 décembre 1953 était de 5.100 millions de kr. Depuis la loi no 826 du 4 juin 1954 le montant maximum a été porté à 5.500 millions de kr.

BANCA D'ITALIA
(milliards de lires)

86°

Rubriques	1954 30 avril	1954 31 mai	1954 30 juin	1954 31 juillet	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 30 octobre	1954 30 novembre
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	11	10	10	9	9	8	9	7
Portefeuille d'escompte	244	243	247	252	278	279	286	284
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	99	87	103	81	86	78	93	86
Disponibilités en devises à l'étranger	67	69	71	74	77	79	82	80
Titres émis ou garantis par l'Etat	30	30	30	30	30	31	31	33
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	677	671	675	681	693	705	700	705
Créances diverses	4	4	4	4	4	4	4	4
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte-courant du Trésor ²	—	17	—	65	39	88	71	81
Placements en titres pour le compte du Trésor	260	260	260	290	281	291	291	296
Services divers pour le compte de l'Etat	17	18	21	16	13	12	7	13
Dépenses diverses	4	5	14	15	17	18	19	20
Total de l'actif ...	1.984	1.985	2.006	2.088	2.098	2.164	2.164	2.180
PASSIF								
Billets en circulation	1.343	1.348	1.341	1.392	1.395	1.410	1.403	1.403
Chèques et autres dettes à vue ³	13	14	14	15	15	15	12	14
Comptes courants à vue	41	45	56	43	54	45	44	42
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	421	438	435	479	475	523	532	537
Créditeurs divers	112	112	109	113	110	115	112	119
Comptes courant du Trésor public :								
ordinaire	14	—	6	—	—	—	—	—
spécial	6	—	6	—	—	—	—	—
Comptes courants des Accords de coopération économique	27	21	22	28	30	35	39	42
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	4	5	15	16	17	19	20	21
Total du passif et du patrimoine ...	1.984	1.985	2.006	2.088	2.098	2.164	2.164	2.180
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	2.510	2.569	2.643	3.328	3.329	3.371	3.244	3.211
Escomptes effectués	111	43	30	94	140	43	33	102
Avances effectuées	289	224	292	261	319	255	336	274
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	4.319	4.026	4.427	4.948	4.281	4.454	5.308	4.644
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	6	6	6	5	5	5	5	5
² Solde du fonds spécial	—	6	—	2	2	2	2	2
Comprend valeurs et assignations	12	12	13	13	12	12	11	12

BANK DEUTSCHER LÄNDER

(millions de D.M.)

86'

Rubriques	1954 7 juillet	1954 7 août	1954 7 septembre	1954 7 octobre	1954 6 novembre	1954 7 décembre	1955 7 janvier	1955 7 février
ACTIF								
Or	1.754	2.048	2.328	2.413	2.514	2.568	2.625	2.752
Avoirs auprès de banques étrangères	7.674	7.692	7.635	7.663	7.650	7.612	7.696	7.815
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	479	519	521	578	626	745	930	903
Avoirs en comptes chèques postaux	72	58	65	74	61	70	87	66
Effets sur l'intérieur	1.051	940	689	745	711	967	1.237	842
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	—	—	—	—	12	5	49	—
Monnaies divisionnaires allemandes	93	88	88	79	76	59	79	89
Prêts sur créances de compensation	25	8	26	19	23	37	23	32
Avances et crédits à court terme	96	175	154	111	125	139	136	190
Titres	38	47	43	43	43	43	47	47
Créances sur les pouvoirs publics	2.255	2.473	2.529	1.839	1.903	1.743	1.312	1.266
a) créances de compensation	1.633	1.851	1.907	1.217	1.231	1.121	690	644
b) titres d'obligation	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	183	183	183	377	391	391	391	391
Autres valeurs actives	240	252	254	268	259	256	89	77
	13.960	14.483	14.515	14.209	14.394	14.635	14.701	14.470

PASSIF								
Billets en circulation	11.050	11.139	11.216	11.494	11.571	11.889	11.792	11.462
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	749	1.070	1.069	585	703	605	892	962
b) des Administrations de l'Etat : ...	361	379	355	344	359	367	322	318
comptes de contre-valeur de l'Etat ...	337	357	333	327	336	347	306	300
autres avoirs	24	22	22	17	23	20	16	18
c) administrations alliées	525	511	515	511	488	485	484	488
d) autres	143	247	227	151	122	136	147	162
Engagements résultant des transactions avec l'étranger	362	337	327	307	329	341	419	429
Autres valeurs passives	448	478	484	495	500	490	323	327
a) provisions	193	193	193	193	193	193	179	179
b) autres	255	285	291	302	307	297	144	148
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	222	222	222	222	222	222	222	222
	13.960	14.483	14.515	14.209	14.394	14.635	14.701	14.470

BANQUE NATIONALE SUISSE
86⁸
(millions de francs suisses)

Rubriques	1954 7 août	1954 7 septembre	1954 7 octobre	1954 6 novembre	1954 7 décembre	1955 7 janvier	1955 7 février	1955 7 mars
ACTIF								
Encaisse or	6.198	6.222	6.278	6.321	6.321	6.323	6.298	6.268
Disponibilité à l'étranger	504	530	527	506	479	575	585	575
<i>pouvant servir de couverture</i>	504	530	527	506	479	575	585	575
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	82	81	80	80	86	96	87	83
<i>Effets de change</i>	82	81	80	80	86	94	87	83
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	2	—	—
Avances sur nantissement	23	20	27	28	35	36	21	21
Titres	49	49	49	49	49	46	47	47
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	1	1
<i>autres</i>	49	49	49	49	49	46	46	46
Correspondants en Suisse	11	10	11	8	10	8	7	9
Autres postes de l'actif	27	31	29	30	35	35	28	27
Total ...	6.894	6.943	7.001	7.022	7.015	7.119	7.073	7.030

PASSIF

Fonds propres	46	46	46	46	46	46	46	46
Billets en circulation	4.874	4.906	4.968	4.989	5.096	5.210	4.944	4.970
Engagements à vue	1.818	1.838	1.828	1.826	1.714	1.701	1.931	1.861
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.404	1.393	1.373	1.274	1.178	1.252	1.483	1.416
<i>Autres engagements à vue</i>	414	441	455	552	536	449	448	445
Autres postes du passif	156	157	159	161	159	162	152	153
Total ...	6.894	6.943	7.001	7.022	7.015	7.119	7.073	7.030

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION
86⁹
(au 28 février 1955)
(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	20 mai 1954	3,—	Grande-Bretagne	24 février 1955	4,50
Autriche	3 juin 1954	3,50	Grèce	1 janvier 1954	10,—
Belgique	29 octobre 1953	2,75 ¹	Irlande	25 mai 1954	3,—
Canada	14 février 1955	1,50	Italie	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 ²	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	23 juin 1954	5,50	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	1 juillet 1954	3,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	16 avril 1954	1,50	Suède	20 novemb. 1953	2,75
Finlande	1 décemb. 1954	5,—	Suisse	26 novemb. 1936	1,50
France	2 décemb. 1954	3,—	Turquie	26 février 1951	3,—

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

87

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	31 décembre 1954		31 janvier 1955		28 février 1955		PASSIF		31 décembre 1954		31 janvier 1955		28 février 1955	
		%		%		%		%		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	598.605	34,4	604.923	33,3	640.536	36,0	I. Capital :							
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	77.955	4,5	58.274	3,2	60.201	3,4	Actions libérées de 25 %	125.000	7,2	125.000	6,9	125.000	7,0	
III. Portefeuille réescomptable :	277.704		378.381		351.324		II. Réserves :	20.718	1,2	20.718	1,2	20.718	1,2	
1. Effets de commerce et acceptations de banque	29.515	1,7	35.160	1,9	34.279	1,9	1. Fonds de Réserve légale	7.375		7.375		7.375		
2. Bons du Trésor	248.189	14,3	343.221	18,9	317.045	17,8	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343		
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	65.108	3,7	77.344	4,2	82.800	4,7	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :	435.976		435.979		453.186		
V. Fonds à terme, avances et dépôts :	360.044		279.477		265.025		1. Banques centr. p ^r leur compte :							
1. à 3 mois au maximum	284.434	16,3	203.890	11,2	189.449	10,7	a) de 3 à 6 mois	—		—		17.205	1,0	
2. de 3 à 6 mois	—		—		—		b) à 3 mois au maximum	17.229	1,0	17.224	1,0	17.226	1,0	
3. de 6 à 9 mois	—		—		—		c) à vue	413.216	23,7	413.224	22,7	413.224	23,3	
4. de 9 à 12 mois	—		—		—		2. Autres déposants : à vue	5.531	0,3	5.531	0,3	5.531	0,3	
5. à plus d'un an	75.610	4,3	75.587	4,2	75.576	4,3	IV. Dépôts à court terme et à vue (monnaies) :	1.019.094		1.096.398		1.036.992		
VI. Effets et placements divers :	289.465		348.962		306.175		1. Banques centr. p ^r leur compte :							
1. Bons du Trésor.							a) à plus d'un an	52.976	3,0	53.050	2,9	54.587	3,1	
a) à 3 mois au maximum	125.077	7,2	125.325	6,9	68.620	3,9	b) de 9 à 12 mois	48.930	2,8	48.975	2,7	31.158	1,8	
b) de 3 à 6 mois	28.802	1,6	28.871	1,6	56.146	3,2	c) de 6 à 9 mois	—		—		53.710	3,0	
c) de 6 à 9 mois	—		—		28.484	1,6	d) de 3 à 6 mois	28.982	1,7	28.989	1,6	28.981	1,6	
d) de 9 à 12 mois	15.342	0,9	15.380	0,8	15.423	0,9	e) à 3 mois au maximum	808.297	46,5	778.541	42,8	781.273	44,0	
e) à plus d'un an	30.730	1,8	30.894	1,7	31.069	1,7	f) à vue	52.704	3,0	138.679	7,6	50.626	2,8	
2. Autres effets et placem. divers :							2. Banques centr. p ^r c ^{te} autr. dép. :							
a) à 3 mois au maximum	80.593	4,6	143.414	7,9	101.347	5,7	a) à 3 mois au maximum	—		—		—		
b) de 3 à 6 mois	6.393	0,4	2.551	0,1	2.553	0,1	b) à vue	240	0,0	240	0,0	—		
c) de 6 à 9 mois	—		—		—		3. Autres déposants :							
d) de 9 à 12 mois	1.071	0,1	1.074	0,1	1.076	0,1	a) à plus d'un an	—		—		—		
e) à plus d'un an	1.457	0,1	1.453	0,1	1.457	0,1	b) de 9 à 12 mois	—		—		—		
VII. Actifs divers	2.897	0,2	2.417	0,1	2.615	0,1	c) de 6 à 9 mois	—		—		—		
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,9	68.291	3,8	68.291	3,8	d) de 3 à 6 mois	—		—		—		
							e) à 3 mois au maximum	10.317	0,6	16.508	0,9	9.309	0,5	
							f) à vue	16.648	1,0	31.416	1,7	27.348	1,5	
							V. Divers	17.430	1,0	18.122	1,0	19.219	1,1	
							VI. Compte de profits et pertes :							
							Report à nouveau	3.803	0,2	3.803	0,2	3.803	0,2	
							VII. Provision pour charges éventuelles	118.048	6,8	118.049	6,5	118.049	6,6	
Total actif ...	1.740.069	100,0	1.818.069	100,0	1.776.967	100,0	Total passif...	1.740.069	100,0	1.818.069	100,0	1.776.967	100,0	

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)						Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des Postes (échus)	221.019		221.019		221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		76.181	2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303
Total...	297.200		297.200		297.200	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
						Total...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1956 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable									
		Juin 1951	Déc. 1951	Juin ² 1952	Déc. 1952	Juin 1953	Déc. 1953	Juin 1954	Déc. 1954	Janv. 1955	
I. Disponibilités.											
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	286,1	111,9	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	—	100,3	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0
c) Solde du compte courant (dollars)	—	65,9	4,6	78,4	96,7	17,1	20,1	174,7	46,2	53,5	53,5
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	—	—	—	—	142,6	177,9	92,4	100,2	98,2	98,2
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	352,0	216,8	351,2	373,0	436,2	474,5	543,6	422,9	428,2	428,2
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952	—	—	—	1,9	2,6	—	—	—	—	—	—
IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50) ...	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—	—	—
V. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50).											
Danemark	—	61,1	38,5	27,0	29,7	40,4	62,5	97,6	97,4	96,4	96,4
Allemagne	—	182,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
France	—	—	168,0	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	241,4	159,2	159,2
Islande	—	—	—	1,8	1,8	1,8	3,4	5,6	4,5	4,5	4,5
Italie	—	—	—	—	—	12,0	83,9	122,3	116,9	126,6 ³	126,6 ³
Pays-Bas	—	175,6	23,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	20,0	9,7	—	16,5	49,7	79,8	89,2	98,6	102,5	102,5
Royaume-Uni	—	—	539,2	636,0	589,6	530,3	559,4	485,4	343,4	335,7	335,7
Suède	—	44,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	28,2	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
	—	511,7	808,5	965,4	979,4	976,2	1131,0	1142,1	932,2	854,9	854,9
VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt¹											
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
VII. Divers	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1890,1	1318,1	1318,1
PASSIF											
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.											
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	147,4	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	148,3	140,6	140,6
Allemagne	—	—	43,3	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	—	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	33,9	33,9
France	—	149,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	12,1	123,0	123,0	94,2	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,7	181,2	179,6	179,6
Portugal	—	36,5	42,0	38,8	38,5	33,5	29,6	6,5	3,1	3,1	3,1
Suède	—	—	111,7	141,7	133,2	121,3	136,6	104,7	40,3	27,9	27,9
Suisse	—	11,1	96,0	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0
Royaume-Uni	—	292,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	648,7	617,3	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1034,3	868,3	835,1	835,1
IV. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	140,0	42,6	47,1	34,7	34,8	15,7	—	—	—
Allemagne	—	—	—	—	—	38,7	160,6	303,8	197,9	178,0	178,0
Autriche	—	—	—	—	—	—	13,6	30,8	2,0	—	—
Italie	—	—	16,3	1,9	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	7,6	—	—	—	—
Portugal	—	—	14,9	9,0	—	11,5	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	4,1	32,5	31,3	17,6	0,5	0,5
	—	—	171,2	53,5	47,1	89,0	249,1	381,6	217,5	178,5	178,5
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	—	—	50,0	50,0	40,0	40,0	30,0	30,0	30,0	30,0
VI. Divers	—	—	0,2	0,9	1,6	3,4	3,4	3,2	2,7	2,9	2,9
	565,3	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1890,1	1318,1	1318,1

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — ¹ Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — ² Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952. — ³ Y compris un crédit de 3,6 millions d'unités de compte accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88²

1^{er} juillet 1950 au 31 janvier 1955

(millions d'unités de compte)

A — POSITION BRUTE ET POSITION CUMULATIVE NETTE					B — POSITION COMPTABLE CUMULATIVE					
Pays membres (et leur zones monétaires)	Position brute Total des excédents ou déficits bilatéraux		Intérêts montant net payé (—) ou reçu (+) par le pays membre	Position nette cumulative au 31 janvier 1955 excédent (+) ou déficit (—) (b+c+d) 1	Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de décembre 1954 excédent (+) ou déficit (—)	Opérations effectuées au titre du mois de janvier 1955		Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de janvier 1955 excédent (+) ou déficit (—) du pays membre (f+g+h) 1 3	Quotas	« Rallonges » facilités de règlement au delà des quotas crédeur (C) débitur (D) 5
	Excédents (+) b	Déficits (—) c				Ajustements reflétant les versements échelonnés bilatéraux effectués au titre du mois de janvier 1955 (égaux à deux fois le crédit remboursé) 2	Excédent (+) ou déficit (—) comptable pour janvier 1955 h			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
Autriche	332,7	367,6	+ 2,4	— 32,5	+ 88,0	{ — 0,2 — 6,5 ^s	— 13,4	+ 67,9	84,0	{ 32,6 C ^a 70,0 C
Belgique-Luxembourg	1.462,6	775,4	+ 23,2	+ 710,4	+ 296,6	{ — 3,1 — 21,9 ^s	+ 9,5	+ 281,2	432,0 ⁴	125,0 C
Danemark	555,3	721,9	— 5,3	— 171,9	— 194,8	{ + 0,7 + 4,2	+ 1,3	— 192,8	234,0	18,2 D
France	973,1	1.917,9	— 22,1	— 966,9	— 482,7 ⁷	{ + 160,0 ^s — 1,7	néant	— 318,4 ⁷	624,0	45,5 D
Allemagne	2.379,2	1.126,0	+ 21,8	+ 1.275,0	+ 995,7	{ — 73,4 ^s —	+ 35,4	+ 956,0	600,0	{ 313,6 C ^a 450,0 C
Grèce	89,4	413,6	+ 0,0	— 324,2	— 54,8	{ —	— 0,6	— 55,4	54,0 ⁴	—
Islande	6,3	29,2	— 0,2	— 23,1	— 9,0	{ + 0,1	+ 0,0	— 8,9	18,0	1,6 D
Italie	708,2	1.076,3	+ 0,7	— 367,4	— 233,8	{ —	— 19,4	— 253,2	246,0	164,0 D
Pays-Bas	1.365,3	991,5	+ 10,3	+ 384,1	+ 362,3	{ — 2,0 — 26,7 ^s	+ 25,6	+ 359,2	426,0	100,0 C
Norvège	434,5	670,9	— 5,0	— 241,3	— 197,1	{ + 0,9	— 8,8	— 205,0	240,0	14,8 D
Portugal	243,1	228,5	+ 3,6	+ 18,2	+ 13,1	{ — 0,3 — 1,0 ^s	— 5,7	+ 6,1	84,0	20,0 C
Suède	786,9	717,2	+ 8,3	+ 78,0	+ 80,5	{ — 1,5 — 5,9 ^s	— 17,3	+ 55,9	312,0	—
Suisse	819,5	437,5	+ 11,6	+ 393,6	+ 335,2	{ — 1,4 — 24,7 ^s	— 8,1	+ 301,0	300,0	125,0 C
Turquie	266,5	589,3	— 5,6	— 328,4	— 230,3	{ —	— 16,1	— 246,4	60,0	—
Royaume-Uni	2.648,8	3.008,8	— 42,3	— 402,3	— 686,9	{ + 4,3	+ 11,3	— 671,3	1.272,0	77,5 D
Totaux ...	13.071,4	13.071,4	+ 81,8 — 80,4	+ 2.859,3 — 2.858,0	+ 2.171,5 — 2.089,4	{ + — 170,2	+ 83,1 — 89,5	+ 2.027,3 — 1.951,6		

* L'Irlande et Trieste sont compris dans les zones monétaires du Royaume-Uni et de l'Italie, respectivement; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

¹ La différence entre la position cumulative nette (colonne e) et la position comptable cumulative (colonne i) correspond à l'effet net des facteurs suivants : utilisation de ressources existantes, de soldes initiaux et de ressources spéciales; règlements spéciaux effectués au 1^{er} juillet 1953 dans le cas de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et du Portugal; ajustements et règlements opérés lors du renouvellement de l'U.E.P. le 1^{er} juillet 1954; remboursements initiaux effectués par l'Islande au titre des opérations du mois de décembre 1954; versements échelonnés au titre de l'amortissement effectués jusqu'à ce jour, ainsi que les versements spéciaux en or reçus et effectués par l'Union lors des opérations de janvier 1955 (cf. note 8); remboursements en or faits à la France jusqu'à ce jour conformément à l'article 10 bis; les deux premiers versements effectués en remboursement du crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'U.E.P.

² Ces ajustements n'entraînent aucun versement d'or; ils sont opérés pour maintenir la position comptable cumulative (colonne i) à un montant double de la dette ou de la créance de chaque pays.

³ La position comptable cumulative est égale au double de la dette ou de la créance de chaque pays, sauf dans les cas suivants :

Grèce :	règlement intégral en or ou en dollars en vertu de l'Article 13 (a) au delà de son quota débiteur qui est bloqué et considéré comme égal à zéro	Millions d'unités de compte 55,4
Turquie :	quota débiteur utilisé	60,0
	règlement entièrement en or ou en dollars en vertu de l'Article 13 (a) au delà de son quota débiteur	186,4

⁴ Le quota débiteur de la Grèce est bloqué et considéré comme égal à zéro, le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que crédeur est de 402,6 millions d'unités de compte.

⁵ Chiffres définitifs, calculés compte tenu des modifications opérées depuis le 1^{er} juillet 1954.

⁶ Ces montants, qui font partie des « rallonges » de l'Autriche et de l'Allemagne, étaient nécessaires pour couvrir les excédents venant en dépassement du quota de ces pays au début de l'exercice 1954-55.

⁷ Non compris les montants d'or versés par la France à l'Union avant le 30 juin 1954 au delà de son quota. Ces montants ont été exclus de la position comptable cumulative, mais peuvent être recouvrés par la France en règlement d'excédents nets pour la période postérieure au 30 juin 1954. Du total de ces montants (369,4 millions d'u.c.), 24,4 millions ont été remboursés jusqu'aux opérations au titre du mois de janvier 1955 inclusivement, laissant un solde de 345,0 millions.

⁸ Montants représentant les paiements spéciaux en or reçus et effectués par l'Union et les réductions correspondantes de crédits au titre des opérations de janvier 1955.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

	Tabl.		Tabl.
MARCHE DE L'ARGENT.		PRODUCTION.	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	I. — Production charbonnière et métallurgique ...	55 ¹ et 55 ²
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne	4	II. — Industrie textile	56 ¹
III. — L'argent au jour le jour	8	III. — Productions diverses	56 ²
		IV. — Energie électrique	58
		V. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices des ventes à la consommation.	
		a) Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100	65 ¹
		b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.		II. — Consommation de tabac	66
I. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ²		
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	c) trafic :	
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		1° trafic général	70 ³
Tableau rétrospectif	17 ¹	2° grosses marchandises	70 ³
Emissions des sociétés congolaises en octobre 1954	17 ²	A) ensemble du trafic	
Détail des émissions		B) service interne belge	
Groupement par importance du capital		II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
Emissions des sociétés belges en novembre 1954 :		III. — Mouvement des ports :	
Détail des émissions	17 ³	a) Port d'Anvers	71 ¹
Groupement par importance du capital	17 ⁴	b) Port de Gand	71 ²
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19		
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	COMMERCE EXTERIEUR.	
		Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	
			75
FINANCES PUBLIQUES.		CHOMAGE.	
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Rendement des impôts	26	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
REVENUS ET EPARGNE.		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Belgique et Congo belge :	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en novembre et décembre 1954	30 ¹	Situations globales des banques	85 ¹
Tableau rétrospectif	30 ²	Banque Nationale de Belgique :	
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	Situations hebdomadaires	85 ²
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne;		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		Situations mensuelles	85 ³
III. — Indice trimestriel des salaires	32	Stock monétaire en francs belges	85 ⁴
		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		II. — Banques d'émission étrangères.	
I. — Activité des Chambres de Compensation	35	Situations :	
Mouvement du débit		Banque de France	86 ¹
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Bank Deutscher Länder	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
PRIX.		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	IV. — Union Européenne de Paiements :	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Résumé de la situation financière	88 ¹
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
